Université de Yaoundé II
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
PROGRAMME DE FORMATION EN
GESTION DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE

Tel: +237 620 20 66 23 / +237694997543 / +237674126903
www.gpe-cameroun.cm
contact@gpe-cameroun.cm
BP : 1792 Yaoundé - Cameroun

GPE

The University of Yaoundé II
Faculty of Economics and Management
Economic Policy Management Programme

Tel: +237 620 20 66 23 / +237694997543 / +237674126903
www.gpe-cameroun.cm
contact@gpe-cameroun.cm
BP : 1792 Yaoundé-Cameroon

Arrêté n° 06/0104/MINESUP/DDES du 14 Septembre 2006

MASTER PROFESSIONNEL EN DATA, ECONOMICS AND DEVELOPMPENT POLICY (MDEDP)

MEMOIRE PROFESSIONNEL DE FIN DE FORMATION

LES DÉTERMINANTS DES TRAJECTOIRES DE FORMATION DES JEUNES DANS LES CMPJ AU CAMEROUN

Par

DJAKDJING JEAN PAUL

Titulaire du Master en Relations Internationales, Option Banque-Monnaie-Finance Internationales

Sous la direction de :

Pr KAMDEM Cyrille Bergaly

Maître de Conférences, Université de Yaoundé II

Année Académique: 2024-2025
2ème promotion

SOMMAIRE

SOMMAIRE i

DÉDICACE ii

REMERCIEMENTS iii

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES iv

LISTE DES FIGURES v

LISTE DES TABLEAUX vi

RÉSUMÉ vii

CHAPITRE I: INTRODUCTION GÉNÉRALE 1

CHAPITRE II: DÉTERMINANTS DES TRAJECTOIRES DE FORMATION : UNE REVUE DELA LITTÉRATURE 14

CHAPITRE III: DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE 35

CHAPITRE IV: PRÉSENTATION, ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS 49

CHAPITRE V: CONCLUSION GÉNÉRALE ET RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES 71

REFERENCES BIBLIOGRAPHIES 76

TABLE DES MATIÈRES 76

ANNEXES 84

DÉDICACE

À

ma mère Catherine MAIDAI qui aurait bien voulu voir l'aboutissement de ce parcours de formation

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude :

Au Pr. KAMDEM Cyrille Bergaly, Responsable académique de la recherche et de la coopération au Programme GPE, pour sa disponibilité et son encadrement bienveillant tout au long de ce travail.

Au Pr. BIWOLE Vivianne, Directrice du Programme GPE, ainsi qu'à tout son staff, dont le dynamisme, l'accompagnement constant, les facilités offertes et les commodités mises en place ont grandement favorisé notre apprentissage, que ce mémoire vient compléter.

À Monsieur MOUNOUNA FOUTSOU, Ministre de la Jeunesse et de l'Éducation Civique qui m'a délivré l'autorisation de concourir.

A Monsieur ABIT Bienvenue, Directeur de la Coopération et des statistiques au MINJEC qui m'a autorisé l'accès à la base de données du MINJEC.

À Mme Nsom Epse MBELE, Chef Cellule des statistiques au MINJEC ainsi qu'à toute son équipe pour avoir mis à notre disposition la base de données.

À l'ensemble des enseignants, pour leur patience et leur dévouement, et plus particulièrement au **Pr. FOTSO Siméon**, dont la rigueur et l'exemplarité ont constitué un modèle de vertu et d'inspiration.

À mon épouse AKOM MBA Benedicta et à mes enfants MAIEGREBA, POUDAGUE et BARNDAGUE, pour leur soutien indéfectible et leurs encouragements, malgré l'isolement et les contraintes imposées par la durée de la formation.

À mes camarades et compagnons de parcours, pour l'amitié sincère et la convivialité partagée au fil de cette expérience.

À mes frères, amis et collègues, pour leurs encouragements et leur assistance précieuse, notamment **WANGSO TCHOBWÉ Dieudonné** et **ACHOBI Alain, YETEBING Parfait du service de stage au MINJEC**.

En fin, mes chaleureux remerciements s'adressent à toutes celles et à tous ceux qui, de près ou de loin ont contribué à l'aboutissement heureux de ce travail de recherche. Leur présence et leur aide, parfois discrète mais ô combien précieuses ont constitué des grands déterminants dans la réussite de cette entreprise

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

IDH : Indice de Développement Humain

ICH : Indice du Capital Humain

PIB : Produit Intérieur Brut

ODD4 : Objectif de Développement Durable n°4 (Éducation de qualité)

CMPJ : Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes

MINJEC : Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique

SND30 : Stratégie Nationale de Développement 2030

CJA : Conseil Jeune d'Arrondissement

MCO : Méthode des Moindres Carrés Ordinaires

BIT : Bureau International du Travail

OIT : Organisation Internationale du Travail

ETV : Transition vers la Vie active

MGI : Mission Générale d'Insertion

PANEJ : Plan National d'Action pour l'Emploi des Jeunes

PIAASI : Programme Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel

PAJER-U : Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine

EESI : École de la Deuxième Chance / Établissement Spécialisé d'Insertion (selon contexte)

CNPS : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

CPFF : Centres de Promotion de la Femme et de la Famille

CEPAD : Centre de Promotion et d'Appui au Développement

IST/VIH/SIDA : Infections Sexuellement Transmissibles / Virus de l'Immunodéficience Humaine / Syndrome d'Immunodéficience Acquise

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

FAC : Formation à la Carte

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1: RÉPARTITION DES APPRENANTS SUIVANT LE SEXE ---------- 50

FIGURE 2: RÉPARTITION DES APPRENANTS SUIVANT LE NIVEAU D'ÉTUDE INITIAL ---------- 52

FIGURE 3: RÉPARTITION DES CMPJ SUIVANT LES MILIEUX D'IMPLANTATION.---------- 53

FIGURE 4: TAUX D'ABANDON MOYEN PAR CATÉGORIE DE CMPJ ---------- 54

FIGURE 5: LIEN ENTRE L'ÉTAT DU MATÉRIEL DES CMPJ ET LE TAUX D'ABANDON---------- 55

FIGURE 6: QUALITÉ DE LA MAINTENANCE PAR TYPE DE CMPJ ---------- 57

FIGURE 7: TAUX DE COUVERTURE DES SERVICES DE BASE ---------- 58

FIGURE 8: RÉPARTION DU SCORE DE QUALITÉ PAR TYPE DE CMPJ ---------- 59

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: DÉFINITION DES VARIABLES 11

TABLEAU 2: RÉPARTITION DE LA POPULATION ET DE L'ÉCHANTILLON PAR RÉGION ET CATÉGORIE 42

TABLEAU 3: OPÉRATIONNALISATION DES VARIABLES 47

TABLEAU 4: RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DES APPRENANTS DES CMPJ.....51

TABLEAU 5: TAUX MOYEN D'ABANDON GLOBAL.....53

TABLEAU 6: COMPARAISON DU TAUX D'ABANDON PAR LOCALISATION 56

TABLEAU 7: CROISEMENT DU NOMBRE DE LOCAUX SUIVANT LE CARACTÈRE PROVISOIRE.....56

TABLEAU 8: IMPORTANCE RELATIVE DES TYPES DE FORMATION 60

TABLEAU 9: DÉTERMINANTS DE L'ABANDON (H1) 61

TABLEAU 10: VÉRIFICATION DE L'HYPOTHÈSE 3 63

TABLEAU 11: RÉCAPITULATIF DE VÉRIFICATION DES HYPOTHÈSES 64

TABLEAU 12: DIAGNOSTIC DE MULTICOLINIARITÉ (VIF).....64

TABLEAU 13:MODÈLE GLOBAL DE SYNTHÈSE 65

RÉSUMÉ

Dans un contexte marqué par la nécessité urgente à la fois de la qualification et de l'insertion socioéconomique de la jeunesse, la présente étude se fixe pour objectif principal d'analyser les déterminants des trajectoires de formation des jeunes au sein des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) au Cameroun. Pour ce faire, en s'appuyant sur les théories du capital humain et de la reproduction sociale, notre étude s'interroge sur l'influence des profils sociodémographiques, des infrastructures et des formats pédagogiques sur les trajectoires de formation des apprenants. Une approche économétrique quantitative a été mobilisé pour analyser les données administratives issues de 423 CMPJ et des modèles de régression linéaire avec correction hétéroscédasticité ont été estimés pour hiérarchiser les facteurs explicatifs de l'abandon. Les résultats révèlent que le capital social préalable et plus spécifiquement le niveau secondaire et la localisation urbaine sont des prédicteurs majeurs de la persistance. De manière contre-intuitive, la qualité des infrastructures physiques n'exerce pas d'influences statistiquement significatives sur la rétention des jeunes dans les CMPJ. Ce qui nous as amené à conclure que l'utilité perçue du contenu prime sur le confort matériel. L'étude démontre aussi la supériorité stratégique des Formations à la Carte qui affichent un taux de décrochage réduit par rapport aux cursus longs. Notre étude conclut sur la nécessité pour le ministère de la Jeunesse et de l'éducation ci de basculer vers un modèle de formation agile, modulariser et territorialiser pour optimiser l'insertion des jeunes.

Mots-clés : CMPJ, Trajectoires de formation, Régression linéaire, Capital humain, Persistance, Formations à la Carte (FAC), Cameroon.

ABSTRACT

In a context marked by the urgent need for both the qualification and socio-economic integration of youth, this study sets as its main objective the analysis of the determinants of training trajectories of young people within the Multipurpose Youth Empowerment Centres (MYEC) in Cameroon. To this end, drawing on the theories of human capital and social reproduction, our research examines the influence of socio-demographic profiles, infrastructures, and pedagogical formats on learners' training paths. A quantitative econometric approach was employed to analyze administrative data from 423 MYEC, and linear regression models with heteroscedasticity correction were estimated to rank the explanatory factors of dropout. The results reveal that prior social capital—specifically secondary education level and urban location—are major predictors of persistence. Counterintuitively, the quality of physical infrastructures does not exert statistically significant influence on youth retention in CMPJ, leading us to conclude that the perceived utility of content outweighs material comfort. The study also demonstrates the strategic superiority of Formations à la Carte, which show lower dropout rates compared to long curricula. Our findings highlight the necessity for the Ministry of Youth and Civic Education to shift towards an agile training model, modularized and territorially adapted, in order to optimize youth integration.

Keywords: *MYEC:, Training trajectories, Linear regression, Human capital, Persistence, Punctual training (FAC), Cameroon.*

CHAPITRE I: INTRODUCTION GÉNÉRALE

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le système éducatif camerounais évolue dans un environnement soumis à de fortes pressions démographiques, sociales et économiques. La population en âge scolaire (4-23 ans) représente 53 % de la population totale, traduisant une demande croissante en infrastructures et en offre de formation (MINEDUB et al., 2022). Cette dynamique démographique impose au pays le défi d'assurer une éducation de qualité dans un cadre inclusif et adapté.

Sur le plan social, l'Indice du développement Humain (IDH) a connu une légère hausse en 2023 (0,588 points qui est le maximum atteint depuis 1980), par rapport à 0,587 points en 2022 alors que la moyenne mondiale 0,744 points, calculée sur la base des données de 185 pays (Globaleconomie, 2026). L'Indice du Capital Humain (ICH) quant à lui a connu une dégradation, passant de 0,410 en 2012 à 0,395 en 2017, avant de remonter légèrement à 0,398 en 2022. Cette baisse est liée à l'inégale répartition des enseignants et aux retards dans la mise à disposition du paquet minimum, notamment en zones rurales (MINEDUB et al., 2022). Par ailleurs, l'accès à un emploi décent diminue avec le niveau d'instruction, révélant une inadéquation persistante entre la formation et les besoins du marché du travail.

Le contexte sécuritaire accentue ces difficultés. Les attaques de Boko Haram dans l'Extrême-Nord, la crise socio-politique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, ainsi que l'afflux de réfugiés en provenance de la République Centrafricaine ont perturbé le fonctionnement du système éducatif et entraîné l'exclusion de nombreux enfants vulnérables (MINEDUB et al., 2022).

Sous le plan économique, bien que le PIB ait enregistré une croissance positive en 2022 L'inflation élevée (6,3 %) a considérablement réduit la capacité des ménages à assurer la scolarisation de leurs enfants. Le financement du secteur demeure insuffisant : la plupart du budget national consacré à l'éducation est passé de 19,43% en 2021 à 18,27% en 2022, soit en deçà du seuil de 20% recommandés par les standards internationaux (MINEDUB et al., 2022).

Ces constats révèlent que l'éducation au Cameroun demeure confrontée à des défis structurels : disparités territoriales, insuffisance des infrastructures, taux élevés de redoublement et d'abandon, ainsi qu'une inadéquation persistante entre formation et emploi. Dans ce contexte, l'analyse des trajectoires de formation et d'insertion des jeunes apparaît comme une problématique centrale, permettant de comprendre comment les

déterminants sociodémographiques, les infrastructures et les types de formation influencent les issues de formation (réussite, abandon ou reconversion).

Pour faire face à ces défis dans ce contexte particulier, l'État a fait de la formation professionnelle extraprofessionnelle, son cheval de bataille. C'est dans ce sillage que s'inscrivent les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ), structures stratégiques de remédiation et d'accompagnement qui sont placés sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique (MINJEC). Ainsi, ces centres ambitionnent principalement d'offrir à la jeunesse déscolarisée ou en quête de qualification des parcours alternatifs de formation et d'insertion conforment à la SND30 qui met un accent particulier sur le développement du capital humain et la formation de jeunes bilingues, compétents et socialement intégrés.

Nés des cendres des ex-Centres de Jeunesse et d'Animation (CJA) jugés inadaptés au contexte socio-économique et à la suite du Décret N° 2005/151 du 04 mai 2005, les CMPJ ont été conçus pour diversifier les services et répondre aux besoins multiformes de la jeunesse, contrairement aux CJA, dont l'offre se limitait à quelques « petits métiers » et causeries éducatives. À cet effet, ils accueillent toutes les catégories de jeunes sans discrimination aucune, en quête de formation ou disposant d'une expertise à partager et leur proposent des dispositifs socio-éducatifs, socioculturels et socioprofessionnels autonomes et ou en partenariat avec les promoteurs d'initiatives.

La septième session ordinaire du Comité d'Orientation Stratégique des CMPJ, tenue le 30 novembre 2022 à Yaoundé a présenté un bilan illustratif de l'ampleur des efforts gouvernementaux déployés en vue d'améliorer les offres des CMPJ et l'amélioration des conditions d'apprentissage: « 25 nouveaux CMPJ construits, un réhabilité et cinq entièrement équipés ; près de 110 000 jeunes formés et plus de 2 860 insérés grâce à un mécanisme articulant formation technique et civique, élaboration de projet, financement et suivi post-financement assimilé à une phase d'incubation » (Abena, 2022).

Ce dispositif montre que l'infrastructure extrascolaire joue un rôle déterminant dans les trajectoires de formation et d'insertion des jeunes. Toutefois, des défis persistent, notamment l'harmonisation des formations avec la loi sur la formation professionnelle et l'ouverture de CMPJ privés pour répondre aux besoins diversifiés de la jeunesse. L'analyse des trajectoires de formation et d'insertion des jeunes diplômés s'avère donc essentielle pour évaluer l'efficacité réelle de ces dispositifs et proposer des pistes d'amélioration.

1.2. PROBLÉMATIQUE

En dépit de leur quasi-couverture générale de toute l'étendue du territoire national, l'efficacité des parcours de formation au sein des CMPJ demeure une préoccupation centrale. C'est dans ce même sillage que

le Rapport sectoriel de l'éducation et de la formation au Cameroun (2022) a mis en en évidence les défis persistants du système éducatif, notamment en matière d'accès, d'équité, de qualité et de pertinence des apprentissages. Bien que ces dimensions soient au cœur de l'Objectif de Développement Durable 4 (ODD4) ratifiés par Cameroun, elles conditionnent directement les trajectoires de formation des jeunes.

Dans le même rapport susmentionné, plusieurs autres facteurs structurants et influençant les parcours des jeunes dans les CMPJ ont été évoqués. Il s'agit notamment de l'accès et équité, la vulnérabilité sociale, la pertinence, l'orientation professionnelle et la citoyenneté et valeurs sociales.

Pour ce qui est de l'accès et équité, le rapport fait état des disparités liées au milieu de résidence (urbain/rural) et au niveau de richesse des ménages qui déterminent fortement l'accès aux formations. Dès lors, les jeunes issus des zones rurales et des familles défavorisées sont davantage exposés au risque de déscolarisation, conférant ainsi aux CMPJ un rôle déterminant dans réinsertion éducative et professionnelle.

La vulnérabilité sociale quant à elle soulève l'importance des CMPJ comme structures d'intégration face à l'afflux significatif de certaines catégories sociales à l'instar des réfugiés, des déplacés internes et des enfants à besoins. En ces termes ; les CMPJ, en proposant des formations adaptées et des activités citoyennes pourront contribuer à la réduire les inégalités éducatives.

La pertinence et l'orientation professionnelle réaffirment la nécessité de l'alignement des formations au sein des sur les besoins du marché du travail et encouragent les CMPJ à orienter les jeunes vers des filières techniques, artisanales et de services afin de renforcer leur employabilité et leur insertion socio-économique.

La citoyenneté et valeurs sociales : L'augmentation du nombre de jeunes formés aux valeurs civiques illustre la mission des CMPJ au-delà de la qualification professionnelle. Ils participent à la construction d'une jeunesse consciente de ses responsabilités sociales et citoyennes.

Cependant, si certains jeunes parviennent à transformer leur passage au CMPJ en un véritable levier de réussite en obtenant le diplômes puis en réalisant leur insertion professionnelle ou l'auto-emploi, une proportion non négligeable d'apprenants connaît des trajectoires instables, marquées par l'abandon ou la reconversion. L'annuaire statistique de 2024 a révélé les taux d'abandon de 11,21% et 12,00% respectivement pour les années 2023 et 2024.

Il s'agit dès lors de s'interroger sur le poids respectif des caractéristiques individuelles des apprenants, de la qualité technique et organisationnelle des centres, ainsi que de la structure des programmes de formation dans la détermination du succès ou de l'abandon des parcours.

L'objet de ce travail est l'analyse des déterminants des trajectoires de formation des jeunes dans les CMPJ au Cameroun. En d'autres termes, il s'agit de comprendre les facteurs influençant la persistance ou l'abandon du parcours de formation par les jeunes adhérents des CMPJ en mettant en relation leurs profils sociodémographiques, la qualité des infrastructures de formation ainsi que les types de formation proposés.

1.3. DÉFINITION DES CONCEPTS

Afin d'éviter toute confusion de termes et de rendre plus intelligible de notre sujet de recherche, nous procéderons à la définition précise des concepts opératoires suivants : les déterminants, les trajectoires de formation, la jeunesse, et les CMPJ

1.3.1. Le concept de « Trajectoires de formation »

A l'origine, le terme trajectoire vient du vocabulaire scientifique pour désigner « ligne décrite par un corps, une chose en mouvement » (Académie française, 2026), mais il a été repris dans les sciences sociales pour désigner « les positions sociales successives occupées par un individu ou un groupe au sein d'une société ou d'un espace défini » (Fournier-Plamondon, 2014). Les principaux auteurs du domaine sont notamment Bourdieu (1986), Dubar (1991), Santelli (2001) et Santelli (2007. Dans cette optique, la trajectoire ne se résume pas à un simple parcours linéaire et les sciences sociales l'abordent sous divers angles.

En sociologie, elle désigne une suite de positions occupées par un individu au cours de sa vie, en lien avec les institutions qu'il traverse. Plus spécifiquement suivant l'approche de la sociologie cognitive de la trajectoire encore appelée « agentivité », inspirée par Bandura (1977), la trajectoire est perçue comme un passage « de la pensée au comportement », où les buts personnels et la cognition dirigent l'action de l'apprenant (Cantor, 1990). C'est dire que l'individu est au cœur de sa trajectoire qu'il construit à partir de ses croyances d'efficacité personnelle pour influencer son propre développement et les événements de sa vie : l'agentivité humaine. Suivant cette approche, la trajectoire est le résultat de la capacité de l'individu à s'auto-organiser, à s'auto-réfléchir et à s'auto-réguler (agentivité). Elle est le moteur qui permet à l'apprenant de construire son propre environnement d'apprentissage (Jézégou, 2014).

Pour ce qui est de l'analyse des trajectoires sociales, Dubar (1998) estime qu'elle « est confrontée à la question de l'articulation entre deux aspects du processus biographique. La trajectoire « objective », définie comme la suite des positions sociales occupées durant la vie, mesurée au moyen de catégories statistiques et condensée dans une allure générale (montante, descendante, stable etc.) est différente de la « trajectoire subjective » exprimée dans des récits biographiques divers au moyen de catégories indigènes renvoyant à des

« mondes sociaux » et condensable dans des formes identitaires hétérogènes » (Dubar, 1998). Cet auteur trouve qu'il importe d'associer ces deux analyses « pour saisir les identités sociales comme des processus à la fois biographiques et institutionnels » (Dubar, 1998).

Pour Longchamp (2015), la trajectoire sociale est l'une des trois dimensions fondamentales en fonctions desquelles l'espace social assigne une place aux individus ou aux groupes sociaux aux côtés du « volume des différentes formes de capital (économique et culturelle, notamment), la structure de ces formes de capital » (Longchamp, 2015). Dans une perspective géométrique de la position sociale, Bourdieu cité par Longchamp (2015), distingue « les trajectoires de pente ascendante, déclinante ou nulle, d'une part, et les trajectoires allant du pôle culturel au pôle économique ou l'inverse, d'autre part » (Longchamp, 2015).

Selon l'acception purement économique chère à Becker (1962) et Bosma et al. (2004), la trajectoire est perçue comme cumul d'investissements et dans cette perspective, Becker (1962) conçoit la trajectoire individuelle comme une suite d'investissements (éducation, formation, santé) réalisé par l'individu sur lui-même afin d'augmenter sa productivité et ses revenus futurs. Dès lors, l'éducation n'est plus une simple dépense, mais un actif qui façonne le parcours de vie (Becker, 1962). Aussi, Bosma et al. (2004) estiment que la trajectoire est également influencée par le capital social (réseaux, environnement) du sujet.

Le domaine des sciences de l'éducation quant lui assimile habituellement la notion de trajectoire aux termes « parcours » ou « itinéraires ») et l'emploie très souvent pour analyser l'évolution d'un individu au sein son milieu social ou des systèmes de formation. Ainsi, selon les sciences de l'éducation, la trajectoire ne se limite pas à un simple enchaînement de classes, mais englobe les dimensions subjectives, sociales et institutionnelles.

Bournaud et Pamphile (2001) envisagent la trajectoire comme une transition (par exemple, le passage lycée-université), dont la réussite est fonction des dispositifs d'accompagnement mis en place : sensibilisation, et l'encadrement dans l'engagement dans leur formation et le développement de l'autonomie dans les apprentissages (Bournaud & Pamphile, 2021).

D'autres auteurs à l'instar de Bernard (2011) analysent la trajectoire sous l'angle de la diversité des parcours et de la pluralité des expériences vécues par les élèves, notamment pour comprendre les mécanismes du décrochage scolaire. Ainsi, dans le cadre scolaire, la trajectoire peut être analysée à travers la rupture ou la continuité des étapes d'apprentissage (Bernard, 2011).

Bernard (2011) estime que en effet que « Au-delà de l'absence de certification ou de qualification, c'est bien de cela dont il s'agit : des trajectoires scolaires toujours marquées à un moment ou à un autre par une discontinuité, une rupture, que celle-ci soit une exclusion, un abandon, un échec à l'examen, ou encore l'impossibilité de suivre le parcours que l'on a choisi » (Bernard, 2011).

Dans le cadre des CMPJ, objet de notre recherche, la définition de trajectoire selon Bernard (2011) nous semble plus répondre à nos attentes. Dès lors, cette notion peut être examinée sous la dimension temporelle et processuelle comportant trois phases à savoir : l'accès (l'entrée) (les conditions et motivations qui poussent le jeune vers le CMPJ) ; le cheminement (le parcours) (le déroulement de la formation, les ruptures éventuelles, les bifurcations ou la persévérance) ; l'issue (la sortie) (l'obtention de la qualification et la transition vers le marché du travail ou l'auto-emploi ou abandon).

Dans le cadre de notre étude, l'entrée encore moins le cheminement ne font pas l'objet de de notre préoccupation. Plutôt, nous nous intéresserons plus à l'issue qui peut éventuellement être l'obtention de la qualification ou le désistement (abandon).

1.3.2. La notion de « Jeunes »

L'état de jeunesse, pris isolément et sans spécification, n'est ni une source d'homogénéité sociale ni une cause de solidarité de groupe. La définition du concept de jeunesse pose en effet de nombreux problèmes. La polysémie attachée au terme en fait un mot-valise, dont l'explicitation exige de prendre en compte des considérations multiples. La jeunesse apparaît ainsi comme une notion faussement familière, et toute tentative de définition globale se révèle inopérante (Mazouz, 1985).

Plusieurs critères sont mobilisés pour définir le « jeune » : l'âge, l'anthropologie, l'économie ou encore la dépendance sociale. En général, le terme désigne un individu situé dans une tranche d'âge intermédiaire entre l'enfance et la vieillesse. De cette réalité statistique découle la notion de « jeunesse », que Bourdieu (1980) résume par la formule célèbre : « La jeunesse n'est qu'un mot » (Bourdieu, 1980). Mazouz (1985) précise quant à lui qu'une approche scientifique de la jeunesse montre rapidement qu'il ne s'agit pas d'un simple « mouvement d'humeur », sans pour autant nier l'existence de la jeunesse comme réalité sociale (Mazouz, 1985).

Il n'existe donc aucun consensus universel sur la tranche d'âge à retenir pour définir le concept de « jeune » (Jeunes | Nations Unies, 2026). Les sociologues, au départ, n'ont jamais considéré l'âge comme une détermination sociale majeure (Galland, L'entrée dans la vie adulte en France. Bilan et perspectives sociologiques, 1996). Durkheim (1922), dans ses travaux sur la socialisation, introduit le concept sans

s'intéresser aux étapes ni aux modalités, allant jusqu'à dénier toute réalité sociologique à la personnalité infantile ou juvénile.

Bourdieu (1980) aborde la question de l'âge dans une perspective de lutte symbolique entre « jeunes » et « vieux ». Pour lui, les coupures en classes d'âge ou en générations sont variables et constituent des enjeux de manipulation. L'âge est avant tout une forme de marquage social, utilisée par des groupes concurrents pour affirmer leur prééminence (Bourdieu P. , 1980). Les classifications par âge imposent des limites et produisent un ordre social auquel chacun doit se conformer. Mazouz (1985) ajoute que l'âge est une grandeur statistique socialement manipulable : un individu peut avoir un âge biologique et un âge social qui ne coïncident pas nécessairement.

L'ONU, pour sa part, considère qu'un jeune est une personne âgée de 15 à 24 ans (Jeunes | Nations Unies, 2026). Cette définition semble en contradiction avec la Convention relative aux droits de l'enfant, qui définit l'enfant comme tout être humain de moins de 18 ans. En réalité, cette divergence s'explique par le contexte et l'esprit de la Convention, dont l'objectif est d'assurer une protection juridique à la tranche d'âge le plus large possible. Selon l'ONU (2026), les jeunes représentent aujourd'hui 1,2 milliard d'individus, soit 16 % de la population mondiale, et devraient atteindre près de 1,3 milliard d'ici 2030.

Beaucoup de pays ont adopté l'âge de la majorité légale (18 ans) comme référence définitionnelle de la jeunesse. Toutefois, cette notion varie selon le contexte socioculturel, institutionnel, économique et politique. La Charte africaine de la jeunesse par exemple élargie cette tranche d'âge de 15 à 35 ans. Au Cameroun, la définition du jeune est reprise par la politique nationale de la jeunesse en ces termes : « est considéré comme jeune tout citoyen âgé de 15 à 35 ans ». Cette catégorie est hétérogène dans la mesure où elle regroupe aussi bien des scolarisés que des déscolarisés, des diplômés en situation de chômage vivant en milieu urbain ou rural. Cette catégorisation de la jeunesse a été critiquée par Galland (1996) qui reproche à Bourdieu de naturaliser les âges, alors que ceux-ci sont toujours le produit d'une construction sociale. C'est alors que Galland (1996) qualifie dette définition de « coup de force idéologique ».

Ainsi, Bourdieu (1980) rappelle que jeunesse et vieillesse ne sont pas des données naturelles mais des constructions sociales issues de rapports de force. Parler des jeunes comme d'un groupe homogène doté d'intérêts communs relève déjà d'une manipulation. En réalité, la jeunesse recouvre des univers sociaux très différents, allant de l'adolescence marquée par une irresponsabilité provisoire à des situations où l'individu est adulte dans certains domaines et enfant dans d'autres (Bourdieu P. , 1980).

Face à ces critiques, l'entrée dans la vie adulte a été introduite par Galland (1984) comme approche définitionnelle sociologique de la jeunesse. Dès lors, la jeunesse est envisagée comme une phase de transition structurée autour de l'axe scolaire-professionnel d'une part, et familial-matrimonial d'autre part. Cette conception met en évidence que la nature de la jeunesse se construit à travers l'organisation des seuils de passage propres à chaque classe sociale à chaque sexe.

À cette approche se sont greffées plusieurs contributions :

- Les démographes, qui s'appuient sur les concepts de « calendriers » et de « transition » ;
- Les historiens, qui montrent comment les calendriers d'entrée dans la vie adulte varient selon les époques et les origines sociales, révélant la permanence de traits culturels ;
- La sociologie fonctionnaliste américaine, qui analyse l'évolution des rôles en fonction de l'âge, en intégrant l'ensemble du cycle de vie et l'effet du vieillissement sur la socialisation.

Somme toute, une jeunesse bien éduquée et disposant des opportunités nécessaires à son épanouissement constitue à en point douter une force positive de développement et cela requiert l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'accès équitable à l'éducation et aux compétences indispensables.

1.3.3. Les CMPJ (Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes)

Les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes sont des structures d'encadrement de proximité de la jeunesse rattachées au MINJEC. Ils voient le jour à la faveur du Décret N° 2005/151 du 04 mai 2005 portant organisation du Ministère de la Jeunesse qui, en son article 55 est défini comme services rattachés. Le décret N° 2010/1099/PM du 07 mai 2010 portant organisation et fonctionnement des Centres Multifonctionnels de Promotion des jeunes en son Article 2 les présente comme « des services rattachés du Ministère en charge de la jeunesse ayant pour mission l'encadrement et l'accompagnement extrascolaire de la jeunesse en vue de son épanouissement ». Lesdits centres qui feront l'objet d'une analyse plus détaillée au chapitre 3 ont alors pour principal rôle de renforcer le sentiment d'auto-efficacité de chaque apprenant afin de transformer une trajectoire d'échec potentiel en trajectoire de réussite et d'insertion.

On peut se poser la question principale suivante :

Quels sont les facteurs (sociaux, matériels et pédagogiques) qui structurent les trajectoires de formation des jeunes au sein des CMPJ au Cameroun ?

Spécifiquement :

QS1. Comment le profil sociodémographique (âge, sexe, statut matrimonial, niveau scolaire, milieu de résidence) Des apprenants influence-t-il leur parcours de formation au sein des CMPJ ?

QS2. Comment la qualité des infrastructures de formation (équipement, environnement pédagogique) affectent-elles les trajectoires de formation des jeunes au sein de CMPJ au Cameroun ?

QS3. Quel est l'impact des types de formation proposés (Courte durée, longue durée) Sur les trajectoires de formation des jeunes au sein de CMPJ au Cameroun ?

1.4. OBJECTIFS DE RECHERCHE

Dans le cadre de cette recherche deux types d'objectifs peuvent être distingués à savoir l'objectif principal et les objectifs spécifiques.

L'objectif principal de cette recherche est d'analyser les déterminants des trajectoires de formation des jeunes dans le CMPJ au Cameroun afin de comprendre les facteurs qui influencent la réussite, l'abandon ou la reconversion des parcours. Dans le cadre de cette recherche, nous avons choisi trois objectifs spécifiques.

OS1. Identifier l'influence des caractéristiques sociodémographiques âge, sexe, statut matrimonial, niveau scolaire, milieu de résidence) sur les trajectoires de formation des jeunes dans le CMPJ.

OS2. Examiner l'impact des infrastructures de formation (équipement, environnement pédagogique) sur les trajectoires de formation des jeunes au sein de CNP au Cameroun.

OS3. Évaluer l'impact des types de formation proposés (Courte durée, longue durée) sur les trajectoires de formation des jeunes Au sein de CMPJ au Cameroun.

Analyser les déterminants des trajectoires de formation des jeunes dans les CMPJ au Cameroun, afin de comprendre les facteurs qui influencent la réussite, l'abandon ou la reconversion des parcours.

OS1. Identifier l'influence des caractéristiques sociodémographiques (sexe, âge, statut matrimonial, niveau scolaire, milieu de résidence) sur les trajectoires de formation des jeunes dans les CMPJ.

OS2. Examiner l'impact des infrastructures de formation (qualité des équipements, environnement pédagogique, professionnalisation des encadreurs) sur les trajectoires de formation des jeunes au sein des CMPJ au Cameroun.

OS3. Évaluer l'impact des types de formation proposés (techniques, artisanales, civiques, extrascolaires) sur les trajectoires de formation des jeunes au sein des CMPJ au Cameroun.

1.5. HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

Les trajectoires de formation des jeunes au sein des CMPJ au Cameroun résulte de la combinaison des caractéristiques sociodémographiques, des infrastructures de formation (qualité des équipements,

environnement pédagogique, professionnalisation des encadreurs) et des types de formation proposés (techniques, artisanales, civiques, extrascolaires).

HS1. Les caractéristiques sociodémographiques exercent une influence significative sur les trajectoires de formation des jeunes au sein des CMPJ au Cameroun.

HS2. La disponibilité et la qualité des infrastructures de formation ont un effet positif sur les trajectoires de formation des jeunes au sein des CMPJ au Cameroun.

HS3. Les types de formation orientés vers les filières techniques et professionnelles et de courte durée favorisent davantage les trajectoires de formation des jeunes au sein des CMPJ au Cameroun.

1.6. Délimitation du sujet

La recherche se limite au cas des CMPJ au Cameroun. Les trajectoires de formation sont analysées à travers trois axes :

1. L'influence du profil sociodémographique des jeunes (sexe, âge, statut matrimonial, niveau scolaire, milieu de résidence).
2. L'impact des infrastructures de formation (qualité des équipements, environnement pédagogique, qualification des encadreurs).
3. Le rôle des types de formation proposés (techniques, artisanales, civiques, extrascolaires).

La période d'observation couvre l'année 2024/2025 et l'analyse se concentre sur les adhérents dont l'âgés est compris entre 15 et 35 ans, conformément à la définition de la jeunesse adoptée par l'Union Africaine et les pays membres dont le Cameroun.

1.7. MÉTHODOLOGIE

1.7.1. Présentation du modèle d'analyse

Conformément aux exigences de la recherche en analyse de données, nous adoptons un modèle d'analyse multivariée. Ce modèle vise à identifier les forces et les directions des relations entre les caractéristiques des centres et le devenir des apprenants.

- Spécification théorique du modèle

L'étude s'appuie sur une fonction de régression linéaire où la variable à expliquer est la « Trajectoire », capturée ici par le **Taux d'abandon global** du centre. Le modèle postule que ce taux dépend de trois blocs de déterminants :

$$Y_i = \beta_0 + \beta_1 \cdot SocioDemo_i + \beta_2 \cdot Infra_i + \beta_3 \cdot Offre_i + \epsilon_i$$

Où :

- Y_i**(Variable dépendante)** : trajectoire de formation, mesurée par le taux d'abandon global du centre i.
- β_0: constante du modèle.
- **SocioDemo** : vecteur des caractéristiques sociodémographiques (tranches d'âge, proportion de femmes, niveau scolaire initial).
- **Infra** : vecteur relatif à l'environnement matériel et technique (indice de disponibilité des services de base, état des locaux, score de qualité des infrastructures).
- **Offre** : vecteur décrivant la structure de l'offre de formation (part des Formations à la Carte – FAC, Formation Initiale, Apprentissage).
- ϵ_i: terme d'erreur aléatoire, captant les facteurs non observés.

Tableau 1: Définition des variables

Catégories	Variables	Indicateurs / Modalités
Variable dépendante	**Taux d'abandon**	Valeur continue (0 à 1 ou 0 à 100%)
Caractéristiques sociodémographiques des jeunes	Sexe / Âge	% de femmes, % par tranches (15-19, 20-24, 25-29, 30-34, 35+)
	Capital scolaire	% par niveau (Primaire, Sec 1, Sec 2, Supérieur)
Environnement	Localisation	Binaire (1 = Urbain, 0 = Rural)
Infrastructures	Qualité	Score composite (Eau, Élec, Internet), état des locaux
Offre de formation	Type / Durée	% FAC (Court), % FI (Long), % Apprentissage

1.7.2. Méthodes de vérification des hypothèses

L'analyse repose sur l'utilisation du logiciel Stata. Compte tenu de la nature des données (agrégées par centre), nous privilégions la Régression Linéaire Multiple avec Moindres Carrés Ordinaires (MCO) et correction d'hétéroscédasticité.

Hypothèse 1 : Influence du profil sociodémographique

- **Outils :** Statistiques descriptives et régressions multiples.
- **Critère de validation :** L'hypothèse est confirmée si les coefficients liés à l'âge, au niveau scolaire ou à la zone de résidence sont statistiquement significatifs ($p < 0,05$). Par exemple, un coefficient négatif et significatif pour le niveau « Secondaire 2" » confirme son rôle protecteur.

Hypothèse 2 : Influence des infrastructures de formation

- **Outils :** Construction d'un indice de qualité infra et introduction dans le modèle global.
- **Critère de validation :** Confirmée si l'amélioration du score d'infrastructure réduit significativement le taux d'abandon. Si le coefficient est non significatif (comme observé dans les tests préliminaires), l'hypothèse est infirmée, suggérant que le confort matériel n'est pas le moteur principal de la persistance.

Hypothèse 3 : Influence des types de formation

- **Outils :** Comparaison des coefficients des variables p_FAC, p_FI et p_App.
- **Critère de validation :** Confirmée si la part des Formations à la Carte (FAC) présente un coefficient négatif et plus significatif que les autres modes, démontrant une meilleure rétention des apprenants.

1.7.3. Source des données

Les données sont issues de la base de données administratives du MINJEC (2024/2025) dans laquelle sont consacrées notamment des informations sur les effectifs, les abandons, les caractéristiques des locaux et les types de programmes dispensés. Dans le cadre de ce travail, nous avons retenu un échantillon quasi-exhaustif de 436 centres sur les 441 existants.

1.8. ANNONCE DU PLAN

Afin d'apporter des solutions aux problèmes soulevés, ce travail est organisé en cinq chapitres. Le chapitre I présente l'introduction générale, où sont définis le contexte de l'étude, la problématique, les objectifs et les hypothèses de recherche, ainsi que l'environnement institutionnel et scientifique. Le chapitre II est consacré à la revue de la littérature, qui analyse les travaux théoriques et empiriques antérieurs au Cameroun et à l'international, en mettant en évidence les déterminants des parcours éducatifs et professionnels des jeunes et les insuffisances que la présente recherche entend combler. Le chapitre III expose la méthodologie, en

décrivant l'environnement de l'étude, le modèle conceptuel retenu et les outils utilisés pour la collecte et l'analyse des données. Le chapitre IV présente les résultats de l'enquête, vérifie les hypothèses de recherche et met en lumière les principaux enseignements. Enfin, le chapitre V propose la conclusion et les recommandations, en formulant des pistes pratiques pour améliorer l'efficacité des CMPJ et favoriser la réussite des trajectoires de formation des jeunes, tout en ouvrant des perspectives pour des recherches futures.

CHAPITRE II: DÉTERMINANTS DES TRAJECTOIRES DE FORMATION : UNE REVUE DE LA LITTÉRATURE

La question de l'employabilité des jeunes et de leurs trajectoires de formation constitue un champ de recherche multidimensionnel, mobilisant des apports théoriques et empiriques issus de l'économie, de la sociologie et des sciences de l'éducation. Dans le cadre de cette étude, la revue de la littérature est organisée autour de trois axes principaux, chacun abordé sous l'angle théorique puis empirique, afin de mettre en évidence les déterminants du succès (obtention du diplôme) ou du décrochage (abandon du parcours).

En premier lieu, notre analyse portera sur l'influence des caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, niveau d'instruction, milieu de résidence, conditions socio-économiques) sur les trajectoires de formation. Ces variables individuelles et contextuelles sont souvent identifiées voire présumés comme des facteurs explicatifs majeurs des issues de formation.

Deuxièmement, la revue s'intéresse à l'influence des infrastructures de formation (qualité des établissements, dispositifs d'accompagnement, politiques publiques, ressources pédagogiques et financières) sur la persistance ou l'abandon des jeunes en formation. La disponibilité et l'efficacité de ces infrastructures conditionnent directement la réussite des parcours.

Enfin notre étude se propose d'examiner l'influence des types de formation (longue ou courte durée, présentielle ou à distance, alternance, apprentissage, formation professionnelle) sur les trajectoires de formation des jeunes bien que les facteurs tels que la flexibilité des dispositifs et leur adéquation avec les besoins du marché du travail apparaissent comme des éléments déterminants dans la réussite ou l'échec des jeunes. Toutefois, avant d'explorer les influences théoriques des variables ciblées sur les trajectoires de formation des jeunes, les théories explicatives des trajectoires de formation seront préalablement exposées.

2.1. THÉORIES EXPLICATIVES DES DÉTERMINANTS DE LA TRAJECTOIRE DE FORMATION

Plusieurs théories explicatives peuvent être mobilisées pour analyser des déterminants des trajectoires de formation des jeunes au sein des CMPJ. Aux rangs desdites théories, nous convoquerons trois en raison de leur complémentarité à savoir : la théorie du capital humain de Gary Becker **(1964)** et Theodore Schultz) **(1961)**, la théorie de la reproduction sociale et du capital culturel de Pierre Bourdieu (1964) et la théorie de l'auto-efficacité de Bandura (1977).

2.1.1. La théorie du capital humain (Gary Becker et Theodore Schultz)

La théorie du capital humain, est née des travaux de **Schultz (1961) et Becker (1964).** Le premier a le mérite d'avoir introduit la notion de capital humain en insistant sur l'éducation comme investissement productif (*Schultz, 1961*), et le second de formaliser et de systématiser cette approche en analysant les rendements économiques de l'éducation et de la formation (Becker G. , 1964). Cette théorie qui constitue une avancée majeure en économie a ensuite été enrichie par les travaux de **Mincer (1974)** de par ses études sur les liens entre expérience professionnelle, scolarité et revenus (Mincer, 1974). Elle repose sur le postulat fondamental selon lequel l'éducation et la formation ne doivent pas être considérées comme de simples dépenses, mais comme de véritables investissements productifs (Becker G. , 1962).

Depuis les travaux de **Schultz (1961), Becker (1964) et** Mincer (1974)), la théorie du capital humain s'impose comme l'un des piliers de l'économie moderne de l'éducation et du développement. Elle peut à ce titre être mobilisée pour comprendre et expliquer les motivations des jeunes à se former, analyser les trajectoires individuelles et appréhender les dynamiques de croissance, notamment dans le cas des jeunes adhérents des CMPJ. Dans cette perspective, il ne serait pas incongru d'affirmer que les apprenants des CMPJ investissent sur eux-mêmes — en temps, en efforts et en coûts de formation — dans l'espoir d'obtenir un rendement futur supérieur, qu'il s'agisse d'un meilleur emploi, de revenus plus élevés ou d'une insertion sociale réussie.

De même, la théorie du capital humain permet d'analyser les trajectoires sous l'angle du calcul coût-avantage de sorte que si un jeune perçoit la formation au sein du CMPJ comme devant augmenter significativement ses chances d'insertion professionnelle (rendement), il sera enclin à s'inscrire et à achever son parcours. À l'inverse, s'il perçoit son insertion comme étant incertaine à l'issue du parcours, son risque d'abandon ou de décrochage peut considérablement s'accroître.

2.1.2. La Théorie de la reproduction sociale et du capital culturel (Pierre Bourdieu)

La théorie de la reproduction sociale émerge dans les années 1960, dans un contexte où l'expansion scolaire ne parvient pas à réduire les inégalités sociales. Dans *Les Héritiers* (Bourdieu & Passeron, 1964) puis *La Reproduction* (Bourdieu & Passeron, 1970), Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron démontrent que l'école, loin d'être un instrument neutre de mobilité sociale, tend à valoriser les habitus et les dispositions culturelles des classes favorisées. Ce processus confère un avantage structurel aux enfants issus de ces milieux, renforçant ainsi la transmission intergénérationnelle des privilèges sociaux.

L'édifice théorique de Bourdieu s'articule autour des piliers centraux qui lient l'origine social au parcours académique. Premièrement le capital culturel ne doit pas être vu comme un simple acquis mais comme un héritage familial qui se transmute naturellement en succès scolaire, pérennisant ainsi une forme d'entre-soi au sein des élites (Bourdieu P. , 1979). Ainsi, loin d'être neutre, l'institution scolaire agit alors comme un filtre qui transforme les avantages hérités en « mérite » personnel de manière à masquer par là même les disparités de départ (Bourdieu & Passeron, 1970). Enfin, cette domination n'est pas seulement intellectuelle mais symbolique. Ce capital, une fois validé par l'école devient une monnaie d'échange convertible en opportunités économiques ou sociales verrouillant ainsi les mécanismes de la hiérarchie sociale (Bourdieu & Passeron, 1970).

De ce qui précède, il importe de reconnaître que cette théorie offre un cadre analytique pertinent dans le cadre de l'étude des trajectoires de formation des jeunes au sein des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ). Ainsi, les déterminants sociaux des choix de formation apparaissent clairement : les jeunes issus de familles disposant d'un capital culturel élevé sont plus enclins à valoriser la formation et à persévérer dans leur parcours (Bourdieu & Passeron, 1964). La motivation et l'investissement peuvent être interprétés comme une opportunité de transformation du capital culturel en capital social et économique, favorisant l'insertion professionnelle (Bourdieu, 1979). Les inégalités d'accès et de réussite se manifestent par les difficultés rencontrées par les jeunes moins dotés en capital culturel, qui peinent à s'approprier les codes et les exigences de la formation, ce qui accroît le risque de décrochage (Jourdain & Naulin, 2011).

La théorie de la reproduction sociale et du capital culturel aide à comprendre pourquoi certains jeunes s'orientent vers ces centres (souvent des jeunes issus de milieux modestes ou en échec dans le système scolaire classique) tandis que d'autres poursuivent des études universitaires longues. Elle permet d'analyser comment le milieu familial détermine l'orientation vers les filières techniques ou artisanales proposées par les CMPJ, investissent dans leur formation au CMPJ avec l'espoir d'une mobilité sociale ascendante, tandis que d'autres, moins dotés en ressources culturelles, peuvent percevoir la formation comme un coût élevé sans

garantie de rendement. Elle offre un cadre conceptuel robuste pour analyser les trajectoires différenciées et les déterminants sociaux de la réussite ou de l'abandon (Llored, 2022).

2.1.3. La Théorie de l'auto-efficacité (Albert Bandura)

La théorie de l'auto-efficacité a été développée par le psychologue canadien-américain, **Albert Bandura** (1925 – 2021) dans le cadre de la psychologie sociocognitive. Cette théorie repose sur l'idée selon laquelle les individus ne se contentent pas de réagir passivement à leur environnement, mais qu'ils agissent en fonction de leurs croyances sur leurs propres capacités. L'auto-efficacité désigne ainsi la conviction qu'une personne a de pouvoir organiser et exécuter les actions nécessaires pour atteindre un objectif (Bandura A. , 1977).

Ce concept est né dans le prolongement des travaux de Bandura sur l'apprentissage social, où il avait déjà montré l'importance de l'observation et de la modélisation dans l'acquisition de comportements (Bandura A. , 1986). L'auto-efficacité est alors apparue « comme un mécanisme central de l'action humaine », permettant d'expliquer pourquoi certaines personnes persévèrent face aux difficultés tandis que d'autres abandonnent (Bandura A. , 1982).

Cette approche psychologique est pertinente pour analyser la persévérance et la réussite au sein du CMPJ dans la mesure où les jeunes arrivant dans les CMPJ ont souvent connu des parcours scolaires heurtés (des trajectoires éducatives marquées par des interruptions, des discontinuités ou des difficultés qui empêchent une progression fluide et régulière dans le système scolaire) ou sont en quête de repères. Leur trajectoire de formation dépendra de leur confiance en leur capacité à maîtriser un métier (menuiserie, informatique, couture, etc.). Le rôle du CMPJ est alors de renforcer ce sentiment d'auto-efficacité pour transformer une trajectoire d'échec potentiel en trajectoire de réussite et d'insertion.

2.2. LES DÉTERMINANTS THÉORIQUES DES TRAJECTOIRES DE FORMATION

L'étude des trajectoires de formation des jeunes s'appuie sur un ensemble de déterminantes théories qui permettent d'expliquer la diversité des parcours et les logiques d'abandon ou de persistance. Ces déterminants, issus des approches en sciences sociales et en sciences de l'éducation, offrent un câble d'analyse pour comprendre comment les facteurs individuels, institutionnels et contextuels interagissent dans la construction Les itinéraires de formation

2.2.1. Caractéristiques sociodémographiques

L'influence des caractéristiques sociodémographiques sur les trajectoires de formation et leurs issues constitue un champ d'analyse majeur dans la littérature théorique ; la notion d'employabilité des jeunes étant

multidimensionnelle et s'inscrivant dans une approche à la fois économique, sociologique et éducative. Ainsi, cette thématique a davantage été abordée par les théories du capital humain, développées par Schultz (1961) et Becker (1964). Ces théories considèrent que l'investissement en éducation accroît la productivité individuelle et améliore les perspectives d'insertion et de rémunération. Dans cette perspective, l'éducation est perçue comme un facteur de croissance et un levier de mobilité sociale, permettant aux jeunes d'accéder à des emplois plus stables et mieux rémunérés.

L'approche proposée par la théorie du capital humain a été nuancée par une approche alternative à savoir la théorie du filtre développée par **Arrow (1973).** Cette dernière théorie dite du filtre stipule, que l'éducation, loin de développer systématiquement de nouvelles compétences au niveau de l'apprenant ne contribue plutôt qu'à sélectionner les individus disposant déjà des aptitudes de réussites dans un environnement et contexte donnés.

Pour compléter l'analyse de Arrow (1973), **Spence (1973)** à travers la théorie du signal argue que les diplômes et les qualifications scolaires ne reflètent pas uniquement des compétences acquises au terme d'un parcours de formation, mais servent de signaux envoyés aux employeurs pour révéler des aptitudes préexistantes telles que la discipline, la persévérance ou la capacité d'apprentissage.

Ces débats théoriques mettent en évidence l'influence directe des caractéristiques individuelles sur les trajectoires de formation, qu'il s'agisse de réussite ou d'abandon. Ainsi, à titre illustratif, l'âge peut conditionner la persistance ou l'abandon du parcours par un apprenant. L'on peut donc observer que les apprenants les plus âgés, du fait qu'ils sont souvent confrontés à des responsabilités économiques ou familiales, présentent un risque accru de décrochage (Becker G. , 1964).

Dans le même sillage, le sexe dans de nombreux contextes, affecte le parcours de formation des apprenants. Par exemple, les jeunes femmes font plus face à de barrières genrées et autres formes de blocage liés aux normes et systèmes de valeurs sociales tels que les mariages précoces, les charges domestiques qui écoutent parfois leur durée de formation et voire leur insertion professionnelle (Schultz, 1961).

Le niveau d'étude atteint n'est pas le moindre des facteurs, car bien qu'étant communément reconnu que plus le niveau d'étude est élevé, plus les perspectives d'insertion sont favorables, il peut pour certains individus et à certains égards, générer des attentes irréalistes vis-à-vis du marché du travail et entraîner frustration et chômage des diplômés (Spence, 1973).

De ce qui précède, on peut comprendre que l'articulation entre les caractéristiques sociodémographiques et les trajectoires de formation révèle une tension entre les promesses de l'éducation et

les réalités du marché du travail. Les théories du capital humain mettent en avant l'investissement éducatif comme moteur de succès, tandis que les approches du filtre et du signal rappellent que l'éducation agit aussi comme un mécanisme de sélection sociale. Ces perspectives théoriques permettent de comprendre pourquoi certains jeunes réussissent leur parcours scolaire et professionnel, alors que d'autres, en raison de leur âge, de leur sexe ou de leur niveau d'étude, sont davantage exposés au risque de décrochage ou d'exclusion.

Les études empiriques confirment cette influence des caractéristiques sociodémographiques sur les trajectoires de formation (abandon/persistance).

Bournaud & Pamphile (2021) rappellent que la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur a entraîné une forte hétérogénéité des étudiants en matière de prérequis, de méthodes de travail et de projets professionnels (Bournaud & Pamphile, 2021). Cette diversité explique en partie les difficultés rencontrées par les primo-entrants, notamment ceux issus de bacs technologiques ou de milieux moins favorisés, qui disposent de méthodes de travail moins adaptées aux exigences universitaires. Les auteurs montrent, à partir d'une enquête menée en 2018 auprès des étudiants du DUT Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA), que les étudiants en échec se distinguent par des méthodes de travail peu adaptées (absence de planification, faible régularité, manque de préparation des TD), alors que les étudiants en réussite adoptent des pratiques plus efficaces (préparation en amont, exercices d'entraînement, meilleure concentration) (Bournaud & Pamphile, 2021). Ces résultats confirment que les caractéristiques individuelles et sociodémographiques conditionnent directement les trajectoires de formation et les issues de réussite ou de décrochage.

Les caractéristiques sociodémographiques apparaissent comme des déterminants majeurs des trajectoires scolaires. En France par exemple, **Bernard (2011**) affirme que « un jeune sur sept sort du système éducatif sans diplôme » et que ces sortants sont « souvent issus des milieux sociaux les plus défavorisés et des situations familiales les plus précaires » (Bernard, 2011). Ce constat de l'auteur montre à suffisance l'étroite relation existante entre les parcours de décrochage et les difficultés familiales qui s'expriment habituellement par des difficultés d'apprentissage qui sont elles aussi sources de stigmatisation comme du type « élève à problème », l'absentéiste et au « refus de l'ordre scolaire ». Fondées sur un échantillon de 1501 jeunes en situation de décrochage scolaire, repérés par la Mission générale d'insertion (MGI) entre 2001 et 2004, les études de Bernard (2011 ont mis en évidence que les origines sociales et familiales fragilisent la persistance dans le système éducatif et augmentent le risque de rupture.

Les caractéristiques sociodémographiques influencent directement les trajectoires de formation et les issues de réussite ou d'abandon. C'est ce que souligne le manuel de l'OIT. En effet, l'BIT (2011) établie une influence du rôle déterminant des facteurs culturels et familiaux dans les choix et la persistance des jeunes. Les

parents, en particulier dans les familles pauvres, exercent une forte pression sur leurs enfants pour qu'ils trouvent rapidement un emploi, considérant l'éducation comme un investissement devant être rentabilisé (BIT, 2011). Cette pression peut générer de la honte, de la colère ou du ressentiment chez les jeunes, ce qui fragilise leur confiance et augmente le risque de décrochage. Ainsi, les trajectoires de formation ne dépendent pas seulement des compétences scolaires, mais aussi des attentes sociales et familiales qui conditionnent la réussite ou l'abandon.

Les résultats des enquêtes sur la transition vers la vie active (ETV) réalisé par l'OIT (2014)) en Afrique subsaharienne et plus précisément au Bénin, Libéria, Madagascar , Malawi , Ouganda , Tanzanie , Togo et Zambie ont pu mettre en évidence l'influence considérable des caractéristiques sociodémographiques des jeunes, des disparités liées au sexes et au milieu des résidences, aux conditions économiques des ménages ainsi que les attentes et les aspirations des jeunes diplômés sur leurs trajectoires de formation et leurs issues entre décrochage et réussite.

Pour ce qui est de l'influence du niveau d'éducation atteint, les enquêtes sus-citées ont pu établir son influence déterminante dans les trajectoires de formation. À titre d'illustration, dans les huit pays échantillonnés par l'étude, les résultats montrent qu'une proportion importante de jeunes n'a jamais fréquenté l'école ou l'a quittée avant l'achèvement des études et lesquels jeunes sont désavantagés en termes d'accès à des emplois stables et mieux rémunérés ; ce qui traduit une trajectoire marquée par le décrochage scolaire et une insertion vulnérable. À contrario, les jeunes ayant atteint le niveau d'étude supérieur quatre fois plus de chances d'obtenir un emploi stable que ceux qui n'ont que le niveau primaire

En outre, ETV (2014) a également mis en évidence l'influence des disparités liées au sexe et au milieu des résidences sur les trajectoires de formation en révélant que les jeunes femmes, en particulier en zones rurales, connaissent des obstacles plus importants d'accès à l'éducation et au marché du travail et ces contraintes sociodémographiques accentuent les risques de décrochage et limitent les opportunités de réussite professionnelle de certaines catégories (Elder & Koné, 2014).

S'agissant des conditions économiques des ménages, les enquêtes ont mis en évidence leur poids sur la continuité des parcours scolaires. Les jeunes issus de familles pauvres sont plus susceptibles d'interrompre leur formation pour contribuer aux revenus du ménage et cette contrainte économique se traduit par une transition plus courte vers des emplois informels ou indépendants, souvent précaires (Elder & Koné, 2014).

Les attentes et aspirations des jeunes diplômés jouent un rôle paradoxal. Le rapport ETVA souligne que le chômage est plus élevé chez les diplômés universitaires, car leurs attentes salariales et professionnelles

dépassent la capacité du marché à absorber leurs compétences. Ce décalage entre formation et opportunités disponibles peut transformer une trajectoire de réussite scolaire en une issue marquée par la frustration et le chômage. Toutefois, malgré ce paradoxe, l'investissement éducatif reste globalement associé à de meilleurs salaires et à une probabilité accrue d'accéder à des emplois stables (Elder & Koné, 2014).

Kuépié (2016), met en évidence l'existence d'une discrimination sexuelle sur le marché du travail À partir de données comparatives sur plusieurs pays africains, et à l'aide des analyses statistiques, l'auteur établit que cette discrimination limite les opportunités des femmes et peut accentuer les abandons ou réduire les chances de succès (Kuépié, 2016). Ce constat met en lumière l'importance du genre comme facteur structurant des trajectoires de formation et d'insertion.

Les travaux de **Kuépié (2016)** sur les parcours éducatifs et professionnels des jeunes dans **plusieurs pays** d'Afrique subsaharienne dont le Cameroun, mettent en évidence l'impact décisif des caractéristiques sociodémographiques sur les trajectoires de formation et leurs issues. Ses travaux sont même allés jusqu'à établir le lien entre le niveau d'instruction des parents et le niveau de revenu du ménage. C'est ainsi que l'auteur atteste que le niveau d'instruction des parents et le statut socio-économique du ménage influencent fortement la probabilité de réussite scolaire et que les enfants issus de familles instruites et relativement aisées ont plus de chances de poursuivre leurs études jusqu'à un niveau supérieur. À l'opposé, ceux provenant de ménages pauvres sont davantage exposés au décrochage précoce ; ce qui l'amène à conclure que « les inégalités d'accès et de maintien dans le système éducatif sont fortement corrélées aux conditions de vie des ménages » (Kuépié, 2016).

Le genre n'a guère été révélé moins déterminante. Les jeunes filles, en particulier celles en milieu rural, sont confrontées à des obstacles spécifiques liés aux normes sociales et aux charges domestiques, ce qui accroît leur risque de décrochage. À l'inverse, les garçons bénéficient souvent d'un soutien familial plus marqué pour la poursuite des études, ce qui favorise leur réussite (Kuépié, 2016).Le lieu de résidence (urbain/rural) conditionne l'accès aux infrastructures éducatives et aux opportunités de formation. Les jeunes des zones rurales disposent de moins de ressources et d'écoles de qualité, ce qui limite leurs chances de succès et accentue les trajectoires de sortie prématurée du système scolaire (Kuépié, 2016).

Enfin, Kuépié (2016) montre que ces caractéristiques sociodémographiques interagissent avec les dynamiques du marché du travail : les jeunes qui réussissent leur parcours scolaire sont mieux positionnés pour accéder à des emplois stables, tandis que ceux qui décrochent se retrouvent cantonnés à des activités informelles ou précaires.

Au Cameroun, **Njike et al. (2005)**, dans une étude financée par l'OIT et fondée sur des données démographiques et économiques, mobilisent une analyse économétrique pour examiner les déterminants de l'emploi des jeunes. Ils montrent que « le niveau d'instruction, le sexe, le milieu de résidence et les conditions socio-économiques influencent fortement l'accès des jeunes à l'emploi et leurs revenus » (Njike Njikam, Lontchi Tchoffo, & Fotzeu Mwaffo, 2005). Cette étude illustre clairement que les variables sociodémographiques conditionnent la réussite ou l'échec des trajectoires de formation.

De leur côté, **Baye et al. (2020)** en utilisant des données statistiques nationales et des modèles économétriques, analysent la relation entre l'âge et l'accès à l'emploi formel et informel. Leurs travaux révèlent que « l'âge exerce un effet positif, mais non linéaire, sur l'accès à l'emploi » : certains seuils d'âge favorisent la réussite tandis que d'autres accentuent la précarité et la temporalité des trajectoires joue un rôle déterminant (Baye et al., 2020).

Mbounka et al. (2021), à partir de données sur le Cameroun, ont examiné la manière dont les femmes mariées, selon leur niveau d'instruction, s'engagent dans leurs choix professionnels. Leurs résultats montrent que les femmes mariées sont globalement plus susceptibles de participer au marché du travail que les femmes non mariées. Toutefois, l'éducation exerce des effets différenciés : elle tend à réduire la variété des choix professionnels des femmes mariées, en augmentant la probabilité qu'elles s'orientent vers des activités commerciales et non qualifiées. En revanche, chez les femmes non mariées, l'éducation accroît la probabilité de choisir des emplois de bureau, le commerce, les services ou encore des activités non qualifiées. Ces observations suggèrent que, comparativement aux femmes non mariées, les femmes mariées instruites privilégient un nombre plus restreint d'activités professionnelles offrant une flexibilité accrue pour concilier responsabilités domestiques et engagements sur le marché du travail. Cette tendance apparaît davantage comme une contrainte liée à la nécessité que comme une véritable opportunité (Mbounka Nembot & Menjo Baye, 2021).

Fournier et al. (2002) ont cherché à comprendre comment les caractéristiques sociodémographiques — telles que le sexe, le niveau de scolarité et le parcours personnel — influencent les trajectoires d'insertion professionnelle. Leur étude longitudinale, menée entre 1993 et 1999 auprès de 205 jeunes diplômés issus de trois niveaux de formation (secondaire professionnel, collégial technique et universitaire de premier cycle), s'appuie sur des questionnaires et des entretiens semi-structurés d'une durée moyenne de 90 minutes. Cette méthodologie a permis de retracer les événements professionnels et personnels vécus durant les trois premières années sur le marché du travail.

Les résultats révèlent que les trajectoires d'insertion varient fortement selon le sexe et le niveau de scolarité. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à connaître des parcours marqués par l'instabilité ou l'attente, tandis que les hommes sont davantage représentés dans les trajectoires d'insertion rapide et durable (Nicole-Drancourt & Roulleau-Berger, 1995, cités par Fournier et al., 2002). Par ailleurs, les diplômés universitaires apparaissent particulièrement exposés au phénomène de déclassement des diplômes : ils acceptent plus fréquemment des emplois précaires ou sans lien direct avec leur formation initiale, ce qui fragilise leur insertion et accroît le risque de décrochage (Baby, 2000 ; Fournier et al., 2002).

Les travaux de **Mbouopda (2022)** sur le CMPJ de Référence de Yaoundé mettent en évidence le fait que les caractéristiques sociodémographiques des apprenants indépendamment des spécialités commerciales ou techniques exercent une influence sur la motivation, l'engagement et la persistance des jeunes dans leur formation. En outre, ces travaux aboutissent à la conclusion selon laquelle les trajectoires de formation sont d'autant plus fragilisées lorsque les contraintes sociales et personnelles ne sont pas prises en compte (Mbouopda Njilo, 2022).

Les études de **Amougou & Ngon (2020)** au CMPJ de Yaoundé 4 quant à elles montrent une exposition criarde au sous-emploi et au décrochage de la part des jeunes issus des zones rurales et des ménages défavorisés tandis que l'EESI (2011) révèle que, près de 23,8 % des jeunes de 15 à 34 ans sont au chômage, avec des taux plus élevés en zone urbaine (46 %) et que seulement 56 % des scolarisés terminent le cycle primaire. Ces constats renforcent la fragilité des trajectoires de formation et expliquent la forte demande d'éducation non formelle (EESI, 2011).

2.2.2. Les infrastructures de formation

Les travaux théoriques insistent sur le rôle central des infrastructures éducatives et institutionnelles dans l'amélioration de l'employabilité des jeunes. Selon **Brunello et Rocco (2017)**, l'enseignement et la formation professionnels constituent des leviers essentiels pour rapprocher les compétences des jeunes des besoins des employeurs. Leur analyse montre que la qualité et la disponibilité des infrastructures de formation influencent directement la transition vers l'emploi, en réduisant le décalage entre les savoirs acquis et les attentes du marché du travail.

De manière complémentaire à **Brunello et Rocco (2017)**, **Zimmermann et al. (2013)** soulignent que les dispositifs institutionnels, lorsqu'ils sont bien conçus, favorisent une meilleure adéquation entre l'offre éducative et la demande économique, en particulier dans les contextes où les jeunes sont confrontés à un chômage élevé.

Meungwe (2022) dans étude en contexte camerounais, énumère des barrières structurelles qui entravent l'autonomisation économique des jeunes de manière général et des femmes en particulier à savoir manque d'éducation de qualité, les disparités de genre et les contraintes socio-économiques. Ayant constaté que l'absence de dispositifs de soutien accentue les inégalités et fragilise les trajectoires de formation, conduisant souvent au décrochage ou à une insertion précaire, il parvient à la conclusion selon laquelle l'infrastructure éducative ne se limite pas aux bâtiments ou aux équipements, mais inclut également la capacité des institutions à offrir des parcours adaptés et inclusifs (Meungwe, 2022).

Le **Bureau international du Travail (2011)** insiste quant à lui sur l'importance de l'orientation professionnelle, de l'information sur les carrières et du soutien institutionnel. Ainsi, l'inadéquation entre formation et marché du travail accentue les difficultés d'insertion, en particulier lorsque les jeunes ne disposent pas d'informations fiables sur les opportunités professionnelles ou ne bénéficient pas d'un accompagnement institutionnel (BIT, 2011). L'organisation recommande de renforcer les infrastructures d'orientation et de conseil, afin de permettre aux jeunes de mieux planifier leurs trajectoires éducatives et professionnelles.

Ainsi, la littérature théorique converge pour montrer que les infrastructures éducatives et institutionnelles jouent un rôle déterminant dans les trajectoires de formation et d'insertion des jeunes. Elles conditionnent non seulement l'acquisition de compétences techniques et pratiques, mais aussi l'accès à l'information, à l'orientation et au soutien social, autant de facteurs qui influencent la réussite ou l'abandon des parcours éducatifs.

Plusieurs travaux empiriques confirment également les effets directs des types de formation et les modalités pédagogiques sur les trajectoires des jeunes.

Selon les contextes et les types de parcours, **Kvaraceus (1964)** distingue plusieurs formes de délinquance juvénile et montre que les jeunes peuvent être entraînés dans des bandes organisées, caractérisées par des comportements violents ou déviants, mais aussi par des formes de socialisation alternatives. En insistant sur la diversité des expériences, **Kvaraceus (1964)** catégorise les jeunes suivant les principales causes à l'origine du décrochage. C'est ainsi qu'il distingue les jeunes qui suivent des trajectoires marquées par l'absentéisme et le rejet de la norme scolaire de ceux qui cumulent des difficultés académiques et sociales. Selon cet auteur, cette pluralité des parcours illustre que les issues de formation (réussite et décrochage) sont conditionnées par les types de formation et de socialisation (formelles ou informelles, scolaires ou extra-scolaires).

Selon le manuel du BIT (2011), la qualité des infrastructures éducatives et institutionnelles constitue un facteur essentiel pour accompagner les jeunes dans leurs parcours. En effet, ledit manuel les services publics

d'emploi (PESO) et les conseillers d'orientation professionnelle se doivent de fournir aux jeunes demandeurs d'emploi des informations pertinentes et accessibles suivant une approche structurée en quatre étapes : « savoir d'où l'on vient, savoir ce que l'on possède, savoir où et comment chercher, et conclure l'accord » (BIT, 2011). L'objectif de cette méthodologie, selon le Manuel étant de réduire l'inadéquation des jeunes face aux exigences du marché du travail et à renforcer leur employabilité. Le manuel est fondé sur des essais pilotes menés aux Philippines, impliquant des conseillers, des services publics d'emploi et des jeunes demandeurs d'emploi, afin de tester l'efficacité du manuel et d'ajuster ses contenus et les résultats ont montré que des infrastructures adaptées en matière d'orientation, d'accompagnement et d'information favorisent la persistance des jeunes dans leurs parcours et réduisent les risques d'abandon ou de mauvaise insertion.

De leur côté, Bournaud & Pamphile (2021) mettent également en exergue le rôle de la qualité des dispositifs institutionnels et pédagogiques dans la persistance des étudiants à partir d'un dispositif d'accompagnement mis en place à l'IUT de Sceaux en France pour 179 primo-entrants. Le dispositif qui reposant d'une part, sur des ateliers obligatoires sur la gestion du temps, la mémorisation, la prise de notes, l'élaboration de fiches de synthèse et l'identification des causes d'échec et d'autre part sur des activités pédagogiques intégrées aux enseignements disciplinaires. Ainsi, l'évaluation du dispositif a été menée en comparant un groupe test (179 étudiants bénéficiant du dispositif) et un groupe contrôle (185 étudiants sans dispositif) et les résultats montrent que si le dispositif n'a pas eu d'impact significatif sur la validation du semestre 1, il a en revanche permis de réduire fortement le taux d'abandon : 2,2 % dans le groupe test contre 8,1 % dans le groupe contrôle (Bournaud & Pamphile, 2021). Ce qui prouve que les infrastructures pédagogiques et institutionnelles, lorsqu'elles sont bien conçues, favorisent la persistance et limitent le décrochage.

Les travaux de **Bernard (2011)**, menés auprès d'un échantillon de 1501 jeunes suivis par la Mission générale d'insertion (MGI) entre 2001 et 2004 et en insistant particulièrement sur le rôle central des dispositifs institutionnels, tels que la MGI, dans le repérage et l'accompagnement des jeunes en situation de rupture scolaire, démontrent que la qualité des infrastructures éducatives et institutionnelles influence directement la réussite ou l'abandon des jeunes. L'étude met en évidence le fait que l'efficacité des dispositifs d'accompagnement constitue un levier essentiel pour réduire le décrochage et favoriser la réussite. En fin de compte, l'auteur s'aperçois que la diversité des trajectoires observées reflète l'importance des infrastructures institutionnelles dans la remobilisation des jeunes (Bernard, 2011).

Tremblay (2012) a fait des infrastructures et des dispositifs éducatifs, la thématique centrale dans l'analyse des trajectoires de formation et propose un modèle multidimensionnel d'évaluation de la qualité des dispositifs scolaires, composé de dix dimensions (pertinence, congruité, adéquation, synergie, efficacité,

efficience, fiabilité, impact, bienfondé, flexibilité). Son modèle a le mérite de permettre d'apprécier la conformité entre les objectifs, les ressources, les actions et les effets des dispositifs éducatifs, en tenant compte de la qualité prescrite, perçue et réelle. L'auteur montre, dans le contexte des élèves à besoins spécifiques que la qualité des infrastructures et des dispositifs pédagogiques influence directement la réussite ou l'échec des parcours scolaires. En outre, il analyse les dispositifs inclusifs tels que les classes spéciales, le coenseignement ou la co-intervention comme des moyens de réduire le risque de décrochage en offrant un environnement adapté et flexible. Ainsi, l'inverse, des dispositifs mal conçus ou insuffisamment évalués sont susceptibles accentuer les inégalités et fragiliser les trajectoires de formation des apprenants (Tremblay, 2012).

Ainsi, l'étude de Tremblay illustre que l'infrastructure éducative ne se limite pas aux bâtiments ou aux équipements, mais inclut également l'organisation des dispositifs pédagogiques et leur capacité à répondre aux besoins diversifiés des apprenants. La qualité de ces dispositifs conditionne fortement les issues de formation, entre persistance et réussite, ou au contraire décrochage et exclusion (Tremblay, 2012).

Crawford et al. (2021), dans une étude de la Banque mondiale menée dans le nord du Nigéria, réalisent une évaluation d'impact auprès de participants à des programmes de formation professionnelle et d'apprentissage. Les résultats montrent que « les bénéficiaires étaient 35 % plus susceptibles d'être employés dans des entreprises indépendantes ou familiales, et 39 % plus susceptibles d'avoir un emploi salarié » (Crawford et al., 2021). Cette évaluation illustre l'efficacité des dispositifs bien structurés dans la réduction du décrochage et l'amélioration des trajectoires professionnelles.

Tsambou et al. (2024) dans une menée au Senegal et s'appuient sur des données d'enquête et des analyses économétriques pour mesurer l'impact de la formation professionnelle sur les revenus et l'accès à un emploi stable démontrent que « la formation professionnelle améliore significativement les revenus des jeunes et leur accès à un emploi régulier » (Tsambou, Diallo, Kamga, & Asongu, 2024). De par ces résultats, il est clairement établi que la qualité des infrastructures de formation conditionne directement la réussite des trajectoires.

Eko'ola et al. (2023), à la suite d'une étude qualitative, menée auprès de diplômés de l'Université de Yaoundé I, mettent en évidence les limites des logiques de formation et des mécanismes d'insertion des diplômés des universités camerounaises. Leurs résultats révèlent une absence d'information institutionnelle en matière d'orientation, une structuration insuffisante des programmes et une faiblesse dans l'évaluation des formations à l'université de Yaoundé I. en outre, les témoignages recueillis soulignent le décalage entre les enseignements théoriques et les réalités professionnelles, ainsi que le manque d'ateliers pratiques et d'équipements adaptés. Les conclusions auxquelles ils sont parvenues montrent que les infrastructures

universitaires, insuffisamment professionnalisantes et mal évaluées, fragilisent les trajectoires de formation et accentuent le risque de décrochage et que l'inadéquation entre formation et emploi apparaît ainsi comme un obstacle majeur à l'insertion des diplômés camerounais malgré les politiques publiques telles que le PANEJ, le PIAASI ou le PAJER-U (Eko'ola, Mefeuto, & Mgbwa, 2023).

Avom & Nguekeng (2016), à partir des données de l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI, 2011) et en mobilisant un modèle logit multinomial emboîté, montrent que « les jeunes qui souhaitent s'auto-employer n'ont pas de formation adéquate et que les soutiens techniques et financiers proposés par le gouvernement sont insuffisants » (Avom & Nguekeng, 2016). Cette étude met en évidence la faiblesse des dispositifs d'accompagnement institutionnels et leur impact direct sur le décrochage ou la réussite des trajectoires de formation.

Massona & Totouom (2025), à partir des données de l'EESI 2 recourent à des modèles économétriques pour analyser l'effet de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Ces auteurs constatent que « seuls 41 % des jeunes ont un emploi, majoritairement dans le secteur informel, et que la formation professionnelle améliore les chances d'accès à l'emploi et certains indicateurs de qualité (contrat de travail, bulletin de paie, affiliation à la CNPS) » (Massona Kamchie & Totouom, 2025). Cette étude mentionne que la formation professionnelle constitue un levier de réussite, mais reste limitée par l'inadéquation entre formation et marché du travail.

Enfin, **Kollo Bandibeno (2017)** met en lumière les limites des politiques publiques camerounaises et la nécessité de mécanismes d'évaluation plus rigoureux pour réduire le décrochage et améliorer l'efficacité des dispositifs. Partis d'une enquête menée auprès de 637 jeunes diplômés, dont une partie est bénéficiaire de dispositifs publics d'insertion, il arrive à conclure que « les programmes n'ont pas produit d'effet significatif sur la sortie du chômage en situation post-programme » (Kollo Bandibeno, 2017).

Les études de Mbouopda (2022) sur CMPJ de Référence de Yaoundé, démontre que la qualité des dispositifs pédagogiques (niveau de professionnalisation des formateurs, environnement pédagogique, niveau technologique) influence directement la motivation et l'engagement des apprenants. Ces études aboutissent à la conclusion selon laquelle les infrastructures inadéquates accentuent le risque de décrochage et compromettent l'efficacité interne du dispositif et en guise de recommande, cette étude préconise la délocalisation du centre vers un environnement plus calme et mieux équipé afin d'améliorer la qualité de la formation. (Mbouopda Njilo, 2022).

De par leurs travaux sur le CMPJ de Yaoundé 4 Amougou et Ngon(2020) révèlent la précarité des infrastructures en ces termes : « une maisonnette en planches avec deux pièces, sans équipements adaptés ». Selon ces auteurs, cette insuffisance matérielle à laquelle s'associe une ressource humaine très limitée (15 cadres déployés par le MINJEC, mais dont le profil ne correspond pas aux besoins de formateurs techniques) oblige parfois à délocaliser les activités dans des établissements voisins, hypothéquant la continuité des formations. Cette situation entraîne une faible fréquentation du centre (23 adhérents entre 2017 et 2019), accentuant le risque de décrochage (Amougou & Ngon Andjongo, 2020).

2.2.3. Les types de formation

La flexibilité des parcours de formation et des modes d'apprentissage est largement reconnue comme un facteur clé de réussite dans les trajectoires éducatives et professionnelles des jeunes. Sur le plan théorique, **Kolb (1984)**, à travers sa théorie de l'apprentissage expérientiel, insiste sur l'importance des compétences pratiques acquises par l'expérience. Selon lui, l'apprentissage est un processus cyclique qui passe par quatre étapes – expérience concrète, observation réfléchie, conceptualisation abstraite et expérimentation active – et c'est cette dynamique qui permet aux apprenants de développer des savoirs durables. Ainsi, les dispositifs de formation qui intègrent des modalités pratiques, comme l'alternance ou les stages, favorisent la persistance des jeunes en leur permettant de relier directement leurs apprentissages aux réalités professionnelles.

Coleman (1988), dans une tout autre analyse avec la théorie du capital social, met en avant le rôle des relations sociales et institutionnelles dans l'accès aux opportunités professionnelles ; le capital social étant constitué des réseaux de relations, de la confiance et des normes partagées, agit comme un levier d'insertion et de réussite et les formations présentielles, l'apprentissage collaboratif ou les dispositifs d'alternance en entreprise renforcent ce capital social en multipliant les interactions et en créant des passerelles vers le marché du travail. Ainsi, Coleman parvient à la conclusion selon laquelle l'absence de réseaux solides peut limiter l'accès des jeunes aux opportunités, même lorsqu'ils disposent de qualifications scolaires.

Enfin, **Fugate, Kinicki et Ashforth (2004)** proposent une analyse intégrée de l'employabilité en la définissant comme une combinaison de trois dimensions : l'adaptabilité (capacité à s'ajuster aux changements et aux exigences du marché), l'identité professionnelle (construction d'un projet de soi en lien avec le travail) et le capital social (réseaux et relations). Leur approche montre d'une part que la nature des formations longues ou courtes, présentielles ou distancielles influence directement la persistance ou l'abandon des jeunes et d'autre, que les formations flexibles, qui permettent aux apprenants de développer leur adaptabilité et de construire une identité professionnelle solide, favorisent des trajectoires de formation réussies et une meilleure insertion professionnelle.

Les cadres théoriques ci-dessus, de par leur convergence dans la démonstration de l'influence de la diversité et de la flexibilité des types de formation (formation longue vs courte durée, présentielle vs distantielle, alternance, apprentissage) sur les trajectoires éducatives et professionnelles (réussite ou l'échec) mettent tout aussi en évidence des conditions indispensables pour persister dans un parcours et réussir la transition vers l'emploi tout en établissant que l'apprentissage expérientiel met en avant la valeur des compétences pratiques, le capital social souligne l'importance des réseaux et des relations, et la conception intégrée de l'employabilité rappelle que l'adaptabilité et l'identité professionnelle.

Sur le plan empirique, les évidences de l'influence des types de formation et des modalités pédagogiques sur les trajectoires de formation ont été prouvées. Le manuel de l'OIT définit l'orientation professionnelle comme un ensemble de services et d'activités destinés à aider les individus à faire des choix en matière d'éducation, de formation et de profession (BIT, 2011). Il distingue cinq catégories de services :

- information sur les carrières,
- éducation sur les carrières,
- soutien en orientation professionnelle,
- soutien en matière d'emploi,
- services de placement.

Cette typologie montre que les trajectoires de formation dépendent de la nature et de la qualité des dispositifs proposés. Les jeunes qui bénéficient d'un accompagnement structuré (ateliers, coaching, orientation active) développent des compétences adaptées (gestion du temps, rédaction de CV, préparation aux entretiens), ce qui favorise leur réussite et réduit le risque de décrochage (BIT, 2011.

Les types de formation et les modalités pédagogiques influencent directement les trajectoires des étudiants. **Bournaud & Pamphile (2021)** montrent que les ateliers obligatoires et les activités pédagogiques intégrées (quizz de contrôle des connaissances, exercices travaillés, fiches de synthèse) ont permis de renforcer la perception de maîtrise des étudiants concernant leurs méthodes de travail. L'évaluation méthodologique reposait sur une auto-évaluation des étudiants avant et après les ateliers, mesurant leur sentiment de compétence sur des thèmes comme la gestion du temps, la mémorisation ou l'organisation du travail. Sur 179 étudiants du groupe test, 133 ont répondu au questionnaire. Les résultats montrent un gain relatif supérieur à 30 % sur plusieurs dimensions, ce qui indique que les ateliers ont permis un apprentissage significatif (Bournaud & Pamphile, 2021). Ainsi, le type de formation proposé – combinant ateliers réflexifs et activités disciplinaires – a eu un effet positif sur la persistance et la réduction du décrochage, même si l'impact sur les résultats académiques reste limité.

Les types de formation suivis influencent fortement les trajectoires scolaires et leurs issues. **Bernard (2011)** développe une typologie des parcours de décrochage fondée sur trois dimensions de l'expérience scolaire : la réussite académique, l'adaptation normative et l'engagement. À partir des indicateurs recueillis dans les questionnaires et entretiens, il distingue quatre profils de décrocheurs :

- les « rebelles », caractérisés par une opposition à la norme scolaire ;
- les élèves en difficulté académique, marqués par des redoublements précoces et des parcours spécifiques (SEGPA, filières technologiques) ;
- ceux en déficit d'engagement, traduisant une faible valorisation de l'école et des relations distendues avec les enseignants ;
- enfin, ceux cumulant plusieurs fragilités, combinant difficultés académiques, faible adaptation normative et manque d'engagement (Bernard, 2011).

Cette typologie, construite à partir d'une classification ascendante hiérarchique des données recueillies, illustre que les types de parcours et de formation influencent directement les issues de formation, entre réussite et abandon. Elle permet de dépasser une vision homogène du décrochage pour mettre en évidence la pluralité des trajectoires.

L'étude de **Fournier et al.,(2002)** met en évidence l'impact des types de formation sur les trajectoires d'insertion professionnelle des jeunes. Elle met en évidence le fait que les diplômés issus de filières techniques ou professionnelles, au secondaire comme au collégial, accèdent généralement plus rapidement à l'emploi, même si celui-ci demeure parfois marqué par la précarité. À l'inverse, les diplômés universitaires, malgré un niveau de scolarité plus élevé, sont davantage confrontés à des périodes de chômage ou d'inactivité, et doivent souvent accepter des emplois atypiques ou sans lien direct avec leur formation. En outre, ces auteurs distinguent quatre types d'insertion et onze trajectoires :

- Insertion réussie (40 %) : emploi stable, en lien avec la formation suivie, accompagné d'une satisfaction professionnelle et financière.
- Insertion précaire : alternance entre emplois instables, chômage et périodes d'inactivité.
- Insertion en attente : parcours marqués par l'incertitude et l'absence de stabilisation professionnelle.
- Insertion exclue : jeunes durablement éloignés du marché du travail.

Ces résultats montrent que le type de formation suivi conditionne fortement la probabilité d'appartenir à l'une ou l'autre de ces trajectoires. Les formations professionnalisantes favorisent une insertion plus rapide et relativement stable, tandis que les formations longues et académiques exposent davantage au déclassement et à l'instabilité (Fournier, Pelletier, & Beaucher, 2002).

Ryan (2001) propose une synthèse transnationale des programmes de formation professionnelle et d'apprentissage, en mobilisant des données comparatives internationales. Son analyse montre que « ces dispositifs renforcent les chances d'obtenir un premier emploi » (Ryan, 2001). Ce constat met en évidence l'importance des dispositifs de formation pratique pour faciliter la transition vers l'emploi.

Tripney & Hombrados (2013) réalisent une méta-analyse regroupant plusieurs études quantitatives sur l'enseignement technique et professionnel. Ils démontrent « un effet significatif et positif, bien que faible, de la formation professionnelle sur l'accès à l'emploi et le salaire mensuel perçu » (Tripney & Hombrados, 2013). Cette conclusion souligne que, même si l'impact est modeste, la formation technique reste un facteur de réussite dans les trajectoires de formation.

Dans les pays de l'OCDE, **Choi et al. (2019)** exploitent des données statistiques comparatives pour analyser les différences entre diplômés de la formation professionnelle et ceux de l'enseignement général. Ils observent que « les premiers sont plus susceptibles d'avoir un emploi que les seconds » (Choi, Jeong, & Kim, 2019). Cette étude confirme que le type de formation suivi conditionne directement l'issue des trajectoires (succès ou abandon).

En Allemagne, **Riphahn & Zibrowius (2016)** utilisent des données longitudinales et des modèles économétriques pour étudier l'impact de la formation professionnelle. Ils montrent que « les personnes formées professionnellement courent moins de risques d'être au chômage, ont plus de chances de trouver un emploi permanent à temps plein et gagnent de meilleurs salaires que leurs pairs sans formation professionnelle » (Riphahn & Zibrowius, 2016). Ces résultats mettent en évidence l'efficacité des formations professionnalisantes dans la sécurisation des trajectoires.

Enfin, **Collet (2024)**, à travers une étude récente, nuance ces résultats en montrant que « l'alternance n'a pas toujours d'effet propre sur le positionnement professionnel des jeunes après leur formation », ce qui interroge l'efficacité universelle de ce type de dispositif (Collet, 2024). Cette analyse rappelle que l'impact des types de formation dépend aussi du contexte institutionnel et du marché du travail.

L'étude montre également que le type et le niveau de formation conditionnent les trajectoires professionnelles. Les jeunes ayant atteint un niveau d'éducation supérieur bénéficient de meilleurs salaires et d'un accès plus fréquent à des emplois stables. **Elder et Koné (2014)** indiquent que les diplômés du supérieur peuvent gagner près de trois fois le salaire des jeunes sans éducation, et qu'ils ont quatre fois plus de chances d'obtenir un emploi stable. À l'inverse, les jeunes les moins instruits sont davantage contraints de se tourner vers l'emploi indépendant ou informel, souvent précaire et mal rémunéré.

Cependant, le rapport met en évidence un paradoxe : le chômage est plus élevé chez les jeunes les plus instruits, car l'offre de diplômés dépasse la capacité des économies à créer des emplois qualifiés. Les entreprises recrutent des jeunes diplômés mais jugent souvent leurs compétences techniques insuffisantes, ce qui révèle une inadéquation entre la formation reçue et les besoins du marché du travail. Ce constat souligne l'importance d'adapter les types de formation aux réalités économiques et aux attentes des employeurs.

L'étude de **Ngono (2021)** s'inscrit dans le contexte camerounais marqué par une crise persistante de l'emploi des jeunes diplômés. L'auteure part du constat que l'obtention d'un diplôme ne garantit plus l'accès à un emploi stable et rémunéré, ce qui pousse de nombreux jeunes vers le chômage ou le sous-emploi. Dans ce cadre, l'entrepreneuriat est envisagé comme une alternative crédible aux formations académiques longues et théoriques, permettant aux jeunes de créer leur propre emploi et de s'insérer socioprofessionnellement (Ngono, 2021).

La recherche repose sur une méthodologie mixte combinant des techniques quantitatives et qualitatives. Les données ont été collectées auprès de jeunes diplômés de la ville de Yaoundé, avec des questionnaires et des entretiens, puis analysées à l'aide de tableaux de contingence et de codage thématique. Le cadre théorique mobilisé est la théorie du comportement planifié d'Ajzen, qui permet d'expliquer comment les croyances individuelles et l'environnement socioculturel influencent le choix de carrière et le comportement entrepreneurial.

Les résultats montrent que la perception positive de l'entrepreneuriat et l'existence de facteurs exogènes favorables (famille, culture, école, politiques publiques, pairs) encouragent les jeunes à se lancer dans la création d'entreprise. L'auteure souligne que « la création d'entreprise favorise l'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés en leur permettant d'échapper au chômage, de s'épanouir et de s'accomplir » (Ngono, 2021). À l'inverse, les préjugés socioculturels et le manque de formation spécifique à l'entrepreneuriat constituent des freins.

Cette étude illustre que les types de formation orientés vers l'entrepreneuriat (formations courtes, professionnalisantes, axées sur l'auto-emploi) influencent positivement les trajectoires de formation et réduisent le risque de décrochage. Elle met en évidence la nécessité d'intégrer davantage de contenus liés à l'esprit d'entreprise dans les curricula universitaires et secondaires, afin de préparer les jeunes à l'auto-emploi et à l'innovation.

L'étude de **Mbouopda Njilo (2022)** au CMPJ de Référence de Yaoundé, portant sur les filières COME (Couture sur mesure) et MARE (Mécanique automobile réparateur), montre que ces types de formation offrent

des opportunités de qualification et d'insertion. Toutefois, les apprenants soulignent le manque d'ateliers pratiques et d'équipements adaptés, ce qui limite l'efficacité des formations et fragilise les trajectoires (Mbouopda Njilo, 2022). Les résultats confirment que la réussite dépend non seulement du type de formation proposé, mais aussi de son adéquation avec les réalités du marché de l'emploi (Mbouopda Njilo, 2022).

Au CMPJ de Yaoundé 4, l'offre de formation est limitée : décoration, conduite automobile, secourisme et fabrication de produits d'entretien. Toutefois, la plupart de ces filières n'ont jamais réellement fonctionné, faute de moyens et de capacité d'accueil. Les jeunes préfèrent se tourner vers des alternatives comme les Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF**)** ou des prestataires privés (CEPAD). Cette faiblesse de l'offre réduit l'attractivité du CMPJ et compromet la réussite des trajectoires de formation (Amougou & Ngon Andjongo, 2020).

CONCLUSION

L'objectif de ce deuxième chapitre était de poser les jalons théoriques et conceptuels indispensables à la compréhension des mécanismes qui régissent les trajectoires de formation des jeunes. Au terme de cette revue de la littérature, il apparaît que la notion de « trajectoire » ne peut être réduite à un simple parcours linéaire ou administratif au sein d'un centre de formation. Elle s'analyse plutôt comme une construction dynamique, à l'intersection des aspirations individuelles, des structures institutionnelles et des déterminismes sociaux.

Notre analyse s'est structurée autour de trois axes fondamentaux qui ont permis de dégager les enseignements suivants :

- Le primat du capital humain et de l'héritage scolaire : En nous appuyant sur les travaux de Schultz (1961) et Becker (1964), nous avons établi que la formation est un investissement dont la rentabilité perçue dicte la persévérance. Cependant, l'intégration des théories de la reproduction sociale de Bourdieu nous rappelle que cet investissement n'est pas neutre. Le passé scolaire (le « capital social » préalable) agit comme un filtre qui conditionne la capacité du jeune à se maintenir dans le système : un niveau d'étude initial plus élevé (notamment le secondaire) semble constituer un rempart contre l'abandon précoce.
- La complexité du cadre infrastructurel et institutionnel : Si le bon sens suggère que la qualité du bâti et des équipements est un vecteur de réussite, la littérature et les premiers constats de terrain invitent à une forme de « désacralisation » du confort matériel au profit de l'utilité perçue du service. L'approche de la transition, telle qu'analysée par Bournaud et Pamphile (2021), souligne que c'est davantage l'accompagnement, l'orientation et le sentiment d'auto-efficacité (agentivité) qui maintiennent le jeune engagé dans son cursus.
- L'agilité des formats pédagogiques comme levier de rétention : L'analyse des types de formation révèle une supériorité stratégique des cursus courts et modulables, à l'instar des Formations à la Carte (FAC). Ces formats, en offrant des résultats rapides et une insertion plus immédiate, répondent mieux aux contraintes économiques des jeunes (notamment pour les tranches d'âge les plus avancées) que les cursus longs, souvent marqués par une volatilité accrue.

En définitive, bien que les théories classiques fournissent un cadre robuste, leur application au contexte spécifique des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) au Cameroun soulève des interrogations persistantes. Il s'agit notamment de comprendre comment le fossé territorial entre zones urbaines et rurales redéfinit ces trajectoires et pourquoi, dans certains cas, le contenu pédagogique prime sur l'environnement physique de formation.

Cette synthèse théorique nous permet désormais de disposer de variables opératoires claires devant nous permettre de présenter notre démarche méthodologique dans le chapitre qui suit.

CHAPITRE III: DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Ce chapitre présente le cadre méthodologique de la recherche ainsi que le contexte institutionnel des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) au Cameroun. Il s'agit, d'une part, de décrire l'objet d'étude à travers l'historique, les missions et le fonctionnement des CMPJ, afin de situer leur rôle dans la formation et l'insertion des jeunes. D'autre part, le chapitre expose la démarche méthodologique adoptée, en précisant le modèle d'analyse retenu, les variables mobilisées, les outils de collecte et de traitement des données, ainsi que les critères de validation des hypothèses. Cette articulation permet de relier le terrain d'étude à la stratégie scientifique mise en œuvre, et de préparer ainsi l'analyse des résultats présentés dans le chapitre suivant.

3.1. CADRE INSTITUTIONNEL DES CMPJ

L'analyse des déterminants des trajectoires de formation ne saurait être complète sans une étude approfondie de l'environnement structurel dans lequel évoluent les apprenants. Le cadre institutionnel des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) constitue le socle de l'offre publique en matière d'encadrement et d'insertion socio-économique au Cameroun. Cette section se propose d'examiner l'organisation de ces structures, en commençant par retracer leur ancrage historique et leur déploiement progressif, avant d'en détailler les missions et le fonctionnement administratif.

3.1.1. Genèse et évolution des CMPJ

La compréhension des trajectoires de formation au sein des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) nécessite de s'attarder sur l'histoire et les mutations de ces institutions. L'architecture actuelle de ces structures est le fruit d'un long processus de maturation institutionnelle, visant à adapter l'offre publique d'encadrement aux besoins changeants de la jeunesse camerounaise. Cette section revient sur les jalons historiques qui ont marqué leur création avant d'analyser leur déploiement progressif sur l'ensemble du territoire.

3.1.1.1. Origine des CMPJ

Les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) ont été créés par le **Décret n°2005/151 du 04 mai 2005** portant organisation du Ministère de la Jeunesse. Ils constituent des services rattachés à ce ministère et représentent ses structures opérationnelles chargées de l'encadrement des jeunes.

Avant leur création, cette mission était assurée par les **Centres de Jeunesse et d'Animation (CJA)**, institués par l'Arrêté n°002/MJS/DJA/SA du 12 juillet 1990. Ces centres avaient pour vocation de contribuer à l'épanouissement et à l'insertion socio-économique des jeunes à travers des formations professionnelles, civiques, morales et intellectuelles. Toutefois, leur organisation et leur fonctionnement se sont révélés inadaptés au contexte socio-éducatif et économique, ce qui a conduit à leur réforme et au remplacement par les CMPJ.

3.1.1.2. Bilan des ex-CJA

Le bilan des CJA a mis en évidence plusieurs limites :

- **Profil socio-éducatif des adhérents** : la majorité des jeunes fréquentant les CJA étaient des garçons âgés de 15 à 17 ans, souvent sous- ou déscolarisés. En 2006–2007, près de 90 % des adhérents avaient au plus le Certificat d'études primaires.
- **Limites constatées** : faible attractivité auprès des jeunes en âge actif (plus de 18 ans), absence de suivi post-formation, rigidité organisationnelle et carences en personnel. Les activités étaient centrées sur l'artisanat de service (couture, mécanique, menuiserie, électricité), avec peu de diversification vers l'informatique, l'entrepreneuriat ou les activités culturelles.
- **Réorientation des missions** : face à ces insuffisances, les CMPJ ont été conçus pour répondre aux besoins réels des jeunes en mettant l'accent sur la **qualification professionnelle**, l'**alphabétisation fonctionnelle** et l'**insertion socio-professionnelle**, tout en diversifiant les activités socio-éducatives et culturelles.

3.1.2. Missions et organisation des CMPJ

3.1.1. Missions des CMPJ

Institués par le **Décret n°2010/1099/PM du 07 mai 2010**, les CMPJ ont pour mission principale l'encadrement et l'accompagnement extrascolaire des jeunes en vue de leur épanouissement. Leurs missions spécifiques sont les suivantes :

- Offrir des activités socio-éducatives, socioculturelles, sportives et socio-économiques adaptées aux besoins des jeunes ;
- Promouvoir l'orientation sociale et professionnelle, la formation qualifiante et la facilitation de l'insertion ;
- Développer des loisirs sains et éducatifs ainsi que des activités citoyennes ;
- Favoriser le partenariat entre les jeunes et les acteurs institutionnels, communautaires et privés ;
- Contribuer au développement local et communautaire par et pour les jeunes.

3.1.2. Organisation des CMPJ

L'organisation des CMPJ repose sur une structuration hiérarchisée et fonctionnelle :

- **Au niveau national** : le Comité d'Orientation Stratégique assure l'orientation, la supervision, le pilotage et l'évaluation des CMPJ. Il définit la politique globale, approuve les budgets et programmes, et valide la création ou la classification des centres.
- **Au niveau local** : chaque CMPJ est dirigé par un Conseil de direction et une direction exécutive placée sous l'autorité d'un Chef de centre. Le Conseil de direction supervise, oriente et évalue les activités, tandis que le Chef de centre coordonne la mise en œuvre et assure la gestion quotidienne.
- **Classification des CMPJ** : selon leur capacité d'accueil et leur orientation stratégique, les CMPJ sont classés en :
    - Centres de référence (à vocation nationale, dotés de ressources humaines et de filières socio-économiques spécifiques) ;
    - Centres régionaux ;
    - Centres départementaux ;
    - Centres d'arrondissement.

3.1.3. Fonctionnement des CMPJ

Le fonctionnement des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) repose sur une organisation interne articulée autour de sections spécialisées, de types d'activités diversifiés, de domaines d'intervention variés, d'une méthodologie pédagogique adaptée et d'un dispositif financier structuré. Cette organisation vise à garantir l'efficacité des CMPJ dans leur mission d'encadrement et de formation des jeunes.

3.1.3.1. Les sections spécialisées

Les CMPJ disposent de quatre sections spécialisées, chacune chargée de la planification, de l'organisation et du suivi-évaluation des activités :

- **Section de l'orientation, de l'information et de la documentation** : elle assure l'accueil, l'orientation et la mise à disposition de ressources documentaires pour les jeunes.
- **Section des activités sportives et de la santé des jeunes** : elle organise des activités physiques et sportives, tout en promouvant la santé et la prévention des maladies.

- **Section des activités socio-économiques et culturelles** : elle développe des formations dans l'artisanat, l'entrepreneuriat et valorise les pratiques culturelles locales.

- **Section des affaires générales** : elle gère les aspects administratifs et logistiques du centre.

3.1.3.2. Les types d'activités

Les CMPJ mènent trois grandes catégories d'activités :

- **Activités pédagogiques** : elles regroupent les volets socio-éducatif (citoyenneté, alphabétisation, volontariat), socioculturel (arts, musique, théâtre), sportif (promotion des talents et cohésion sociale), socio-économique et socio-professionnel (formation artisanale, entrepreneuriat, insertion professionnelle).

- **Activités administratives et de gestion** : elles concernent la préparation et l'exécution du budget, la gestion des ressources humaines, l'acquisition et la maintenance du matériel, ainsi que l'élaboration des programmes et rapports.

- **Activités partenariales** : elles incluent la formation en alternance, la coopération décentralisée, l'insertion professionnelle, ainsi que l'hébergement et la location d'infrastructures.

3.1.4. Domaines d'intervention

Les CMPJ interviennent dans plusieurs domaines stratégiques :

- L'éducation à la citoyenneté et la promotion de la participation des jeunes ;
- L'alphabétisation fonctionnelle et les loisirs éducatifs ;
- Les activités culturelles et artistiques, ainsi que le sport ;
- La formation qualifiante et entrepreneuriale dans les domaines de production et de services ;
- La promotion des juniors entreprises et le placement en emploi ;
- L'information, la documentation et la santé (prévention des IST/VIH/SIDA, soins ambulatoires) ;
- La restauration et l'hébergement.

3.1.5. Méthodologie pédagogique

La pédagogie adoptée par les CMPJ repose sur quatre principes fondamentaux :

- **Personnalisation** : centrée sur l'adhérent, elle vise le développement des compétences individuelles et l'alignement du projet de vie avec les besoins du marché du travail.

- **Participation** : elle implique activement les jeunes dans la définition de leur trajectoire et dans le choix des activités.

- **Alternance** : elle combine formation au sein du centre et immersion en entreprise ou organisme partenaire, renforçant la pertinence des apprentissages.

- **Non-directivité** : elle laisse aux jeunes le libre choix des activités et adapte le rythme de formation à leurs capacités.

Cette méthodologie traduit une volonté d'intégrer les principes de l'éducation non formelle et de l'apprentissage expérientiel, tels que recommandés par l'UNESCO et l'OIT.

3.1.6. Ressources et finances

Le financement des CMPJ repose sur plusieurs sources : le budget du Ministère de la Jeunesse, les recettes propres générées par les activités, les contributions des adhérents, ainsi que les dons et subventions des partenaires.

La répartition des ressources est fixée par décret et se décline ainsi :

- Fonctionnement : 15 % ;
- Matériel de travail : 25 % ;
- Fonds d'insertion des jeunes : 25 % ;
- Activités promotionnelles : 5 % ;
- Primes aux encadreurs : 20 % ;
- Primes au personnel : 10 %.

Cette structuration financière illustre une logique de transparence et de rationalisation des ressources, en cohérence avec les principes de gouvernance participative.

3.1.7. Les adhérents

Conformément à l'**Article 9 de la Décision n°080-201/MINJEC/D/MINJEUN/CAB du 26 octobre 2016**, les CMPJ distinguent trois catégories d'adhérents : les volontaires, les permanents et les occasionnels.

3.1.7.1. Les adhérents volontaires

Il s'agit de personnes physiques, des deux sexes, disposant de compétences et d'expérience à mettre au service des jeunes dans la conception et la réalisation des activités techniques. Leur admission requiert :

- un passage par la section d'orientation ;
- le remplissage et la signature du formulaire de demande ;
- la signature d'un formulaire d'engagement accompagné des pièces justificatives (acte de naissance ou carte nationale d'identité, permis de séjour pour étrangers, curriculum vitae, pièces attestant la capacité d'encadrement).

Le statut de volontaire ne donne droit à aucune rémunération, mais ouvre droit à des primes d'encadrement. Après un séjour d'au moins six mois, une attestation de volontariat est délivrée.

3.1.7.2. Les adhérents permanents

Ce sont des jeunes âgés de 15 à 35 ans, inscrits à plein temps dans une ou plusieurs sections. Leur admission requiert :

- un passage par la section d'orientation ;
- la signature du formulaire de demande et d'engagement ;
- la fourniture des pièces justificatives (identité, capacité d'inscription si exigée) ;
- le paiement des frais d'adhésion et des droits d'inscription.

L'adhésion est unique, mais l'inscription est exigée pour chaque activité, à l'exception des manifestations culturelles et sportives, des activités éducatives et de l'accès aux ressources documentaires et multimédia.

3.1.7.3. Les adhérents occasionnels

Ce sont des personnes inscrites pour une activité particulière. L'accès est libre mais conditionné par la satisfaction des critères définis par chaque CMPJ, après avis de la section d'orientation.

Les adhérents bénéficient des prestations et de l'assistance du CMPJ conformément à leur statut. Ils sont tenus de contribuer au rayonnement du Centre, de respecter son patrimoine et de se conformer aux modalités de fonctionnement. Toutefois, conformément à l'Article 11 de la Décision suscitée, un adhérent peut être exclu en cas de : acte de vandalisme ; vol, banditisme ou délit puni par la loi ; absence injustifiée à au moins la moitié des heures d'activités ; manque de respect envers un responsable, un encadreur ou un pair. Le cas échéant, la demande d'exclusion est formulée par un responsable ou encadreur, puis validée par le Directeur après approbation du Comité participatif. Entre la demande et la décision, l'adhérent est suspendu mais peut participer aux activités sans bénéficier des avantages financiers ou certificatifs.

3.2. MÉTHODOLOGIQUE

La validité des résultats d'une étude scientifique repose sur la rigueur de la démarche adoptée pour collecter et traiter les données. Cette section présente l'arsenal méthodologique mis en œuvre afin de tester nos hypothèses sur les déterminants des trajectoires de formation. Il s'agit ici de définir la posture de recherche, de justifier le choix de notre échantillon et de détailler les outils statistiques qui permettront d'isoler les facteurs d'influence au sein des CMPJ.

3.2.1. Type de recherche et technique d'échantillonnage

Afin de garantir une analyse des CMPJ, nous avons structuré notre approche autour d'un cadre quantitatif précis. Ce choix méthodologique se décline d'abord par la définition de la nature de notre investigation, puis par la sélection rigoureuse des unités d'observation.

3.2.1.1. Type de recherche

Cette étude adopte une approche quantitative à visée descriptive et analytique. Il s'appuie sur l'exploitation statistique de la base de données nationale recensant 441 CMPJ à travers le pays. Ladite base de données a été constituée par le MINJEC en vue de l'élaboration son annuaire statistique. L'analyse de ces données quantitatives nous permettra de répondre à la question de savoir quels sont les déterminants de la trajectoire de formation des jeunes dans les CMPJ à travers des mesures de corrélations entre la variables dépendante (abandon/ persistance des apprenants) et les variables indépendantes (les caractéristiques sociodémographiques des apprenants, l'existence et la qualité des infrastructures, la qualité des infrastructures et les types de formation offerts par les CMPJ).

3.2.1.2. Échantillon et technique d'échantillonnage

L'échantillon de notre étude a été constitué selon une approche par choix raisonné, visant à couvrir la diversité des catégories de CMPJ dont les missions sont régies par le décret N°2010/1099/PM du 07 mai 2010. Ces centres, rattachés au Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique (MINJEC), ont pour vocation l'encadrement extrascolaire et l'épanouissement des jeunes à travers :

- L'offre d'activités socio-éducatives, culturelles et professionnelles adaptées ;
- La promotion de l'orientation et de la formation qualifiante pour faciliter l'insertion ;
- Le développement de loisirs sains et de l'engagement citoyen ;

- Le renforcement des partenariats institutionnels et communautaires.

Dans le cadre de ce travail, nous avons retenu un échantillon quasi-exhaustif de 436 centres sur les 441 existants. Ont été inclus :

- Les deux CMPJ de référence (Yaoundé et Douala) ;
- L'ensemble des dix CMPJ régionaux ;
- La totalité des CMPJ départementaux et d'arrondissement.

Sont exclus de cet échantillon les cinq (05) « CMPJ embryonnaire » vulgairement appelés « Foyer » ou « Maisons de jeunes » voir « CMPJ de quartier ». L'une des principales raisons qui justifient cette exclusion des « Foyers » est que ces structures ne disposent pas de l'ensemble des caractéristiques techniques et des données statistiques nécessaires à la validation de nos hypothèses de recherche.

Tableau 2: Répartition de la population et de l'échantillon par Région et Catégorie

Régions	Catégorie de CMPJ	Population (N)	Échantillon (n)
ADAMAOUA	Arrondissement / Départemental / Régional	27	27
	Foyer / Maison de jeunes	1	0
CENTRE	Arrondissement / Départemental / Régional / Référence	83	83
	Foyer / Maison de jeunes	1	0
EST	Arrondissement / Départemental / Régional	38	38
EXTRÊME-NORD	Arrondissement / Départemental / Régional	55	55
LITTORAL	Arrondissement / Départemental / Régional / Référence	42	42
	Foyer / Maison de jeunes	1	0
NORD	Arrondissement / Départemental / Régional	27	27
NORD-OUEST	Arrondissement / Départemental / Régional	42	42
OUEST	Arrondissement / Départemental / Régional	49	49
	Foyer / Maison de jeunes	1	0
SUD	Arrondissement / Départemental / Régional	34	34
SUD-OUEST	Arrondissement / Départemental / Régional	39	39
	Foyer / Maison de jeunes	1	0
TOTAL		**441**	**436**

***Source**: Auteur*

Enfin, sur 436 sélectionnés, 13 centres ont été supprimés pendant le nettoyage de la base de données, car n'ayant pas suffisamment fourni des renseignements exploitables, notamment zéro apprenant.

3.2.2. Les types de données et procédure de collecte

3.2.2.1. Les types de données

En vue de la vérification des hypothèses de notre recherche, nous mobiliserons essentiellement les données secondaires issues de la base de données administratives et la revue documentaire.

- **La base de données administrative**

Il s'agit plus précisément de la base de données de l'annuaire statistique. Elle fournit des indicateurs sur les infrastructures (accès à l'eau, électricité, nombre de locaux, équipements multimédias), les types de formations offertes (à la carte, continue, initiale, par apprentissage), les filières de formation (agriculture, informatique, artisanat, etc.), les Mode de formation (à distance, Présentiel, alternance) et les statistiques consolidées sur les caractéristiques socio-démographiques des apprenants ainsi que leur profile de formation (bandon/persistance).

- **La revue documentaire**

La revue documentaire nous conduira à consulter les textes réglementaires et des rapports d'activité devant servir de base de compréhension, d'analyse et d'évaluation de l'accomplissement de l'environnement pédagogique et des missions des CMPJ en tant structure en charge de l'encadrement de proximité des jeunes et placées sous la tutelle du MINJEC.

3.2.2.2. Procédure de collecte de données

La procédure de collecte des données sera fonction du type de données ciblées.

Pour ce qui est de la base de données de l'annuaire statistique, elle sera collectée après requête auprès de la cellule des statistiques du MINJEC. Une fois collectée, la base subira les phases de prétraitement et de traitement.

La phase de prétraitement permettra de nettoyer et codifier la base de données pour en isoler les variables pertinentes. Le traitement quant à lui aboutira à la classification des variables suivant leurs catégories (variables indépendantes et variables dépendantes) en vue de tester les hypothèses.

3.2.3. Méthodes d'analyse des données et de vérification des hypothèses

3.2.3.1. Méthodes d'analyse des données

L'analyse des données de notre étude a été effectuée à l'aide du logiciel Stata. La méthode choisie combine des analyses descriptives, des analyses différentielles et des analyses corrélationnelles afin d'évaluer la validité de nos trois hypothèses de recherche. Cette approche méthodologique permet de passer d'une simple observation à une compréhension plus approfondie des mécanismes d'abandon au sein des CMPJ.

3.2.3.2. Vérification des hypothèses

La vérification des hypothèses s'effectuera les unes après les autres

- **Analyse de l'influence des caractéristiques sociodémographiques des apprenants sur l'abandon/la persistance (Hypothèse 1)**

Pour examiner notre première hypothèse, qui établit un lien entre le profil de l'apprenant et sa trajectoire, nous avons mobilisé une régression linéaire multivariée avec erreurs robustes. Cette méthode permet d'estimer l'effet propre des caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, niveau scolaire, etc.) sur la probabilité d'abandon ou de persistance, tout en contrôlant les facteurs contextuels tels que la localisation des centres.

L'utilisation des erreurs robustes corrige les éventuelles hétéroscédasticités et renforce la fiabilité des inférences. La significativité des coefficients est évaluée par des tests t robustes, tandis que la validité globale du modèle est appréciée au moyen d'un test F robuste. Cette approche est plus adaptée que les comparaisons bivariées, car elle permet de neutraliser les effets de confusion et d'isoler l'impact intrinsèque des caractéristiques individuelles sur la trajectoire des apprenants.

- **Analyse de l'impact des infrastructures et équipements sur l'abandon/la persistance (Hypothèse 2)**

Pour étudier l'influence de l'environnement matériel des CMPJ sur l'abandon ou la persistance des apprenants, nous avons construit un **Index de Qualité** (score composite) regroupant plusieurs indicateurs relatifs aux infrastructures et équipements (accès à l'eau potable, électricité, internet, nombre de locaux, etc.).

L'effet de cet index sur la persistance est ensuite testé à l'aide d'une **régression linéaire robuste**, dans laquelle le score d'infrastructure et le ratio d'équipements en bon état sont introduits comme variables explicatives. Cette méthode permet de mesurer l'impact direct des infrastructures sur la trajectoire des apprenants, tout en contrôlant les effets contextuels liés à la localisation des centres. Les tests t robustes et F robustes assurent la validité statistique des résultats.

- **Analyse de l'effet de la durée des formations sur le taux d'abandon (Hypothèse 3)**

La durée des cursus, aux côtés du cadre matériel et de l'organisation pédagogique, constitue un levier potentiel de persistance ou, à l'inverse, de risque d'abandon. Afin de tester cette troisième hypothèse, nous avons mobilisé une régression linéaire multivariée avec erreurs robustes.

Cette approche permet d'estimer l'effet propre de la variable d'intérêt (ici, la durée ou le type de formation, par exemple les formations courtes FAC) sur le taux d'abandon, tout en contrôlant les facteurs contextuels tels que la localisation des centres. L'utilisation des erreurs robustes corrige les éventuelles hétéroscédasticités et garantit une meilleure fiabilité des inférences.

La significativité des coefficients est évaluée par des tests t robustes, qui indiquent si chaque variable explicative exerce un effet statistiquement significatif sur la variable dépendante. Par ailleurs, la validité globale du modèle est appréciée au moyen d'un test F robuste, qui examine si l'ensemble des variables explicatives contribue à expliquer la variance du taux d'abandon.

Ainsi, la régression robuste constitue une méthode plus adaptée que les comparaisons bivariées, car elle permet de neutraliser les effets de confusion et d'isoler l'impact intrinsèque de la durée des formations sur la persistance des apprenants.

3.2.4. Analyse de synthèse : La Régression Linéaire Multiple

Cette section présente une analyse de la régression linéaire multiple, en détaillant les choix méthodologiques, les alternatives possibles, la stratégie d'estimation, la spécification mathématique, la méthode d'estimation, la procédure de validation statistique, ainsi que l'interprétation des résultats.

3.2.4.1. Choix méthodologique

Le modèle de régression linéaire estimé par la méthode des Moindres Carrés Ordinaires (MCO) avec correction robuste de l'hétéroscédasticité constitue l'approche principale retenue pour cette étude. Ce choix se justifie par la nature continue de la variable dépendante (taux d'abandon) et par la nécessité de contrôler simultanément plusieurs facteurs explicatifs (caractéristiques sociodémographiques, infrastructures, offre de formation). L'utilisation des erreurs robustes garantit la validité des inférences même en présence de variance non constante des résidus.

Toutefois, ce modèle n'est pas unique : d'autres méthodes similaires ou alternatives existent et pourraient être mobilisées selon la structure des données. Par exemple, une régression logistique serait adaptée si la variable dépendante était dichotomique (abandon/persistance), tandis que des modèles de comptage (Poisson ou binomiale négative) conviendraient pour analyser le nombre d'abandons. De même, des modèles

de panel avec effets fixes ou aléatoires pourraient être utilisés si des données longitudinales étaient disponibles. Ainsi, la régression robuste apparaît comme le choix le plus pertinent dans le cadre présent, tout en s'inscrivant dans un ensemble plus large de modèles statistiques qui assurent la crédibilité scientifique de l'analyse.

3.2.4.2. Stratégie d'estimation du modèle global de synthèse

Après avoir testé individuellement les trois hypothèses de recherche, la méthodologie de synthèse consiste à construire un modèle global intégré dont le but est de capter l'effet net de chaque déterminant tout en contrôlant les interactions potentielles entre les variables. Cette stratégie répond à trois impératifs méthodologiques :

- **Élimination du biais de variable omise** : En testant les hypothèses séparément, on risque d'attribuer à une variable (ex. âge) un effet qui appartient en réalité à une autre (ex. niveau d'étude). Le modèle global permet de « nettoyer » ces effets.
- **Mesure de la puissance explicative (R^2)** : Cette approche permet d'observer comment la capacité du modèle à expliquer l'abandon s'améliore à mesure que l'on ajoute des dimensions (sociodémographie + infrastructures + type de formation).
- **Test de robustesse des coefficients** : Un résultat est jugé solide si son coefficient reste significatif et conserve le même signe dans les modèles partiels et dans le modèle global.

3.2.4.3. Spécification mathématique du modèle

Le modèle final est une régression linéaire multivariée estimée par MCO, avec correction robuste de l'hétéroscédasticité :

$$TauxAbandon_i = \beta_0 + \sum_{j=1}^{n} \alpha_j X_{ji} + \sum_{k=1}^{m} \gamma_k Y_{ki} + \sum_{l=1}^{p} \delta_l Z_{li} + \epsilon_i$$

- β_0: constante (intercept), valeur du taux d'abandon quand toutes les variables explicatives sont nulles.
- X_{ji}: caractéristiques sociodémographiques de l'apprenant ou du centre (âge, niveau d'étude, localisation).
- Y_{ki}: variables d'infrastructures (score de services, état des équipements).
- Z_{li}: caractéristiques de l'offre de formation (par ex. part des formations courtes FAC).
- $\alpha_j, \gamma_k, \delta_l$: coefficients estimés, qui mesurent l'effet marginal de chaque variable explicative sur le taux d'abandon.
- ϵ_i: terme d'erreur aléatoire, qui capture les facteurs non observés.

3.2.4.4. Méthode d'estimation et procédure de validation statistique

La régression est estimée par MCO, qui minimise la somme des carrés des résidus. En cas de violation de l'hypothèse d'homoscedasticité, une correction robuste (estimateur de White) est appliquée, rendant les erreurs standards plus fiables et les tests valides.

3.2.4.5. Procédure de validation statistique

- Multicolinéarité (VIF) : vérifie que les variables explicatives ne sont pas trop corrélées.
- Test d'hétéroscédasticité (Breusch-Pagan) : contrôle la constance de la variance des résidus.
- Test F global : évalue si au moins une variable explicative a un effet significatif.
- Analyse de la parcimonie : seules les variables significatives sont retenues pour optimiser les degrés de liberté.

3.2.4.6. Interprétation

Ce modèle permet de :

- Isoler l'effet propre de chaque facteur (sociodémographique, infrastructure, offre de formation).
- Contrôler les biais de confusion en incluant plusieurs variables simultanément.
- Tester la significativité des effets individuels (tests t robustes) et du modèle global (test F robuste).

3.2.4.7. Opérationnalisation des variables (Tableau récapitulatif)

Afin de vérifier les hypothèses de notre recherche, les variables indépendantes et dépendantes seront opérationnalisées comme ci-dessous :

Tableau 3: Opérationnalisation des variables

Hypothèse	Variable Indépendante (Cause)	Variable Dépendante (Effet)	Indicateurs source
HS1	**Profil sociodémographique** de l'apprenant	**Trajectoire de formation** (Choix du cursus)	Milieu de résidence (Urbain/Rural), Sexe (F/G), Tranches d'âge.
HS2	**Qualité des infrastructures** et équipements du centre	**Persistance des apprenants** (Capacité de rétention)	Index de Qualité (Eau, Électricité, Internet, Bibliothèque), Nombre de locaux, Taux d'abandon en FI.
HS3	**Durée et format** de la formation (Pédagogie)	**Taux d'abandon spécifique**	Formation à la Carte (FAC - Courte), Formation Initiale (FI - Longue), Formation Continue (FC).

CONCLUSION

En somme, ce troisième chapitre a permis d'exposer avec rigueur l'architecture méthodologique mobilisée pour analyser les déterminants des trajectoires de formation au sein des CMPJ. Cette démarche s'est voulue systématique, partant de la définition de la population cible jusqu'à la spécification des outils statistiques d'analyse.

Les points saillants de cette méthodologie peuvent être résumés ainsi :

- Échantillonnage et données : L'étude repose sur un échantillon représentatif de 423 centres répartis sur l'ensemble du territoire camerounais. Les analyses s'appuient sur des données secondaires issues des bases de données administratives du MINJEC, garantissant ainsi une base factuelle solide et étendue.

- Opérationnalisation des variables : Pour répondre à nos hypothèses, nous avons structuré nos variables autour de trois axes : les profils sociodémographiques (âge, sexe, niveau scolaire), un Index de Qualité composite pour les infrastructures, et les formats de formation (notamment les Formations à la Carte - FAC).

- Outils d'analyse : Le choix s'est porté sur une approche quantitative utilisant le logiciel Stata. La méthode centrale est la régression linéaire multiple estimée par les Moindres Carrés Ordinaires (MCO), avec une attention particulière portée à la correction de l'hétéroscédasticité via des erreurs robustes pour assurer la fiabilité des résultats.

Bien que cette approche présente des limites inhérentes à l'usage de données agrégées, elle offre néanmoins un cadre d'analyse robuste pour tester l'influence réelle de l'environnement de formation sur le parcours des jeunes.

La mise en place de ce protocole scientifique nous permet désormais de passer à la phase de présentation et d'interprétation des résultats. Le chapitre suivant s'attachera donc à confronter ces outils méthodologiques aux réalités du terrain pour valider ou infirmer nos hypothèses de recherche.

CHAPITRE IV: PRÉSENTATION, ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Après avoir défini le cadre théorique et précisé les choix méthodologiques dans les étapes précédentes, le présent chapitre se fixe pour objectif de confronter nos hypothèses à la réalité des données administratives collectées au sein des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ). Le but ultime cette phase est d'identifier les facteurs qui influencent la persistance des jeunes apprenants et d'analyser la dynamique des trajectoires de formation sous le prisme des réalités camerounaises.

Pour ce faire, trois niveaux d'analyse structurent notre démarche. Dans un premier temps, nous dresserons un panorama descriptif de l'échantillon afin de caractériser les centres et les profils des apprenants tels qu'ils ressortent de la base de données officielle. Dans un deuxième temps, nous procéderons à la vérification de nos trois hypothèses de recherche : l'influence des caractéristiques sociodémographiques individuelles (H1), l'impact des infrastructures et équipements (H2) et enfin, l'effet du format pédagogique sur le taux d'abandon (H3).

Enfin, cette analyse sera complétée par une approche multivariée visant à hiérarchiser les déterminants de la persistance, permettant ainsi de distinguer les corrélations de surface des causalités profondes en intégrant la localisation du centre comme variable de contrôle. L'ensemble de ces résultats servira de socle à la discussion et aux recommandations stratégiques qui concluront cette étude.

4.1. ANALYSE DESCRIPTIVE GLOBALE DE L'ÉCHANTILLON

À partir de la base de données mobilisée pour cette étude, il s'agira de présenter une description des principales variables explicatives et expliquées. Celles-ci regroupent les caractéristiques socio-démographiques des jeunes, les caractéristiques structurelles et la localisation des centres, ainsi que l'état des équipements et services (Index de Qualité).

4.1.1. Les caractéristiques sociodémographiques des jeunes

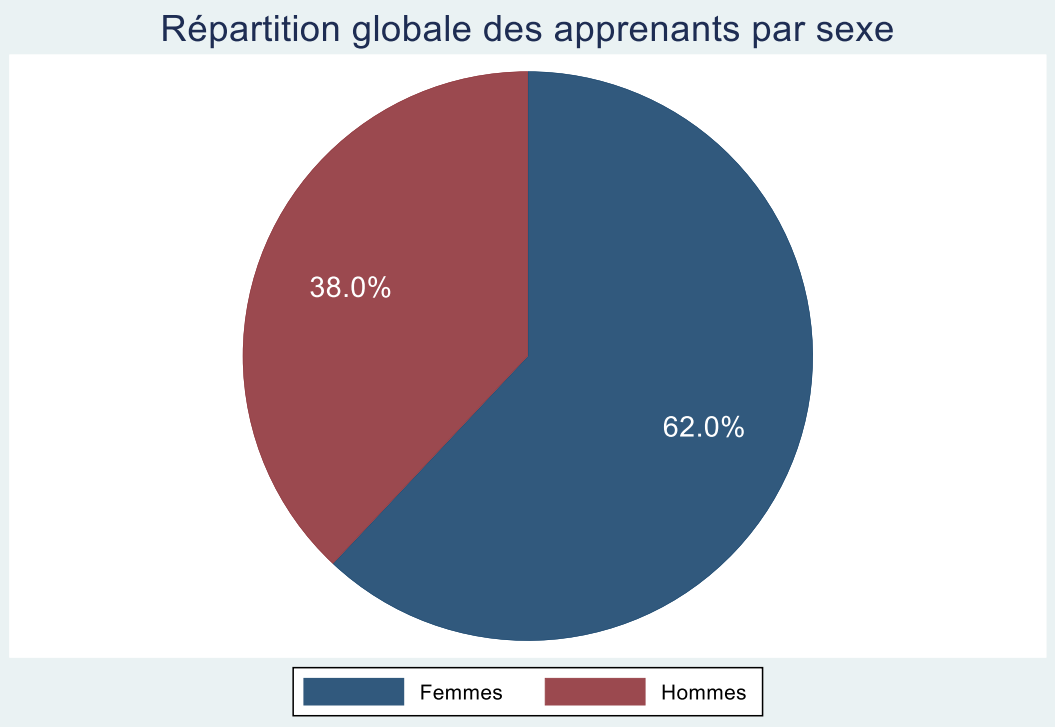
Il s'agira de faire une analyse descriptive des caractéristiques individuelles des apprenants à savoir le sexe, l'âge et le niveau d'étude initial des apprenants au sein des CMPJ. Bien que la localisation du domicile des jeunes ne soit pas renseignée dans la base de données, la situation géographique du CMPJ (milieu urbain

ou rural) sera intégrée ultérieurement comme variable de contrôle pour isoler l'effet propre de ces caractéristiques sociodémographiques.

4.1.1.1. Le genre comme facteur de différenciation des parcours

L'analyse de la structure de l'échantillon, composé de 423 CMPJ, révèle des tendances claires résumées dans la répartition des apprenants suivant le sexe ci-dessous :

Figure 1: Répartition des apprenants suivant le sexe



***Source**: Auteur à partir de la base de données MINJEC 2025 (sur 423 CMPJ)*

En premier lieu, on observe une féminisation marquée des effectifs : 62 % des apprenants sont des femmes, contre seulement 38 % d'hommes. Cette forte présence féminine suggère que les CMPJ constituent un levier privilégié d'insertion professionnelle pour les jeunes femmes, souvent plus exposées au chômage ou au sous-emploi.

4.1.1.2. Répartition des apprenants par tranche d'âge

La répartition des apprenants suivant les tranches d'âge est résumée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4: Répartition par tranche d'âge des apprenants des CMPJ

	Mean	Std. Dev.	min	max
p Moins15	5,786	17,797	0,000	155
p 1519	43,359	42,8	0,000	200
p 2024	40,176	35,996	0,000	200
p 2529	23,868	31,448	0,000	200
p 3034	10,834	19,613	0,000	123,077
p 35plus	7,066	17,81	0,000	120,502
p SansAge	1,046	7,013	0,000	100

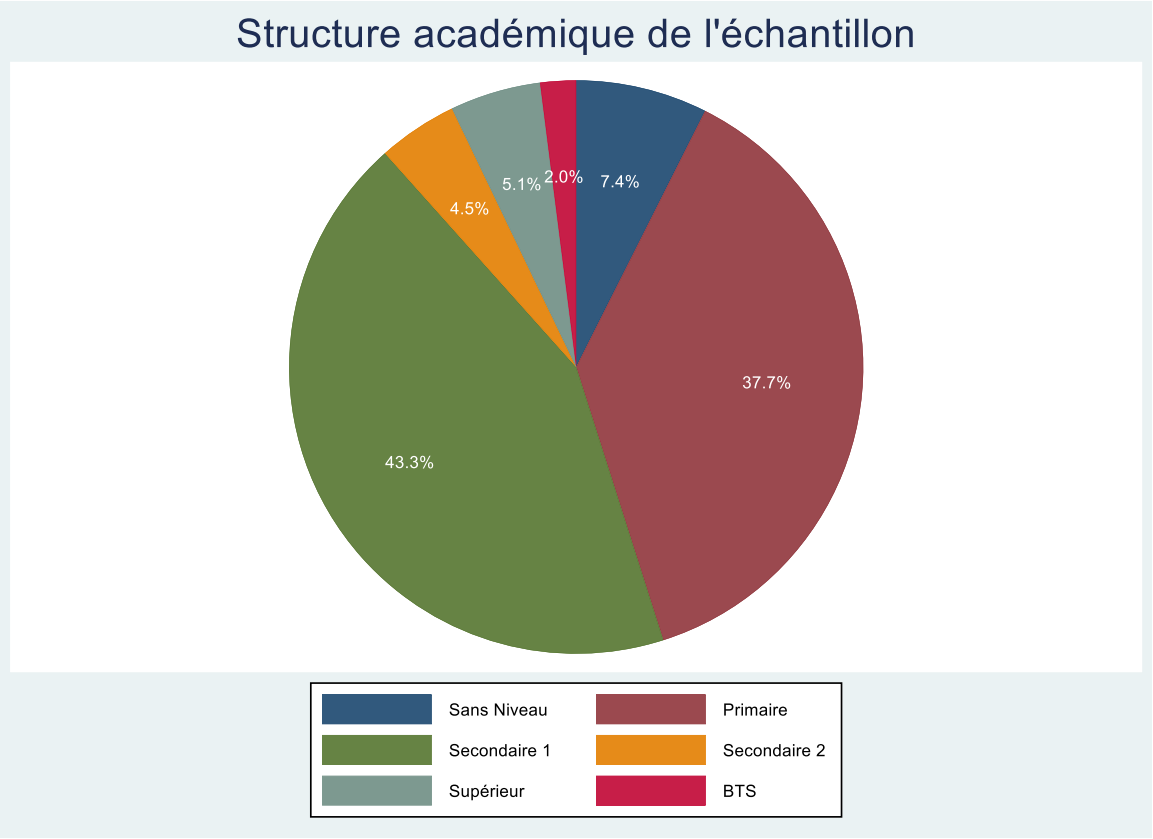
***Source**: Auteur à partir de la base de données MINJEC 2025 (sur 423 CMPJ)*

L'analyse descriptive de la répartition par tranche d'âge des apprenants met en exergue une forte homogénéité d'âge au sein des CMPJ, avec une concentration massive des jeunes de 15 à 24 ans. Cette spécificité suggère que les déterminants de l'abandon dans ces centres pourraient être fortement liés aux problématiques d'insertion socioprofessionnelle précoce propres à cette tranche d'âge. Par ailleurs, la présence de centres où des apprenants sont dépourvus d'acte de naissance souligne une disparité territoriale majeure dans certaines zones, où le CMPJ devient le dernier recours pour une population exclue du système administratif classique.

4.1.1.2. La répartition des apprenants suivant le niveau d'étude initial

La répartition des apprenants suivant leur niiveau d'instruction à l'entrée des CMPJ est résumée dans la figure ci-après

Figure 2: Répartition des apprenants suivant le niveau d'étude initial



***Source**: Auteur à partir de la base de données MINJEC 2025 (sur 423 CMPJ)*

L'examen du bagage scolaire à l'entrée ci-dessus révèle que le dispositif des CMPJ capte prioritairement des jeunes ayant décroché du système scolaire classique après le cycle primaire ou au cours du premier cycle du secondaire. Ces deux catégories représentent le socle de l'effectif avec respectivement 3 825 et 4 397 apprenants soit respectivement 37,7% et 43,3%. Cette structure académique souligne le rôle « seconde chance" des centres, mais préfigure également des défis de persistance, le diplôme antérieur agissant comme un indicateur de la capacité d'adaptation à un cadre de formation certifiant.

S'il est établi que le profil individuel (sexe, âge, niveau d'étude) prédéfinit en partie la trajectoire de l'apprenant, il convient de se demander si le cadre d'accueil offert par le CMPJ notamment les infrastructures peut influencer ces résultats. La localisation du centre sera retenue comme variable de contrôle pour distinguer ce qui relève de l'équipement intrinsèque de ce qui relève du contexte géographique.

4.1.2. Caractéristiques structurelles et localisation des CMPJ

Il convient de préciser d'emblée que notre base comportait 436 CMPJ, toutes catégories confondues. Pendant le nettoyage, 13 centres ont été supprimés, car ils n'ont pas suffisamment fourni des renseignements exploitables, notamment zéro apprenant.

- **Localisation géographique des CMPJ**

La répartition des CMPJ suivant leurs milieux d'implantation (urbain/rural) est résumée dans le tableau ci-dessous :

Figure 3: Répartition des CMPJ suivant les milieux d'implantation.

	Freq.	Percent	Cum.
0	148	34,99	34,99
1	275	65,01	100,00
Total	423	100,00	

***Source**: Auteur à partir de la base de données MINJEC 2025 (sur 423 CMPJ)*

La répartition des CMPJ suivant la localisation révèle une distribution inégale de l'échantillon. Sur les 423 individus consultés, 65,01 % (soit 275) sont localisés dans la zone urbaine, tandis que 34,99 % (148 individus) sont en zone rurale. Cette prédominance du milieu urbain reflète la concentration des structures de formation ou une plus forte affluence des jeunes vers ces centres.

- **Taux d'abandon global**

Le taux moyen d'abandon global dans l'ensemble des CMPJ échantillonnés est résumé dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5: Taux moyen d'abandon global

	Mean	Std. Dev.	min	max
taux abandon global	0,097	0,22	0,000	1

***Source**: Auteur à partir de la base de données MINJEC 2025 (sur 423 CMPJ)*

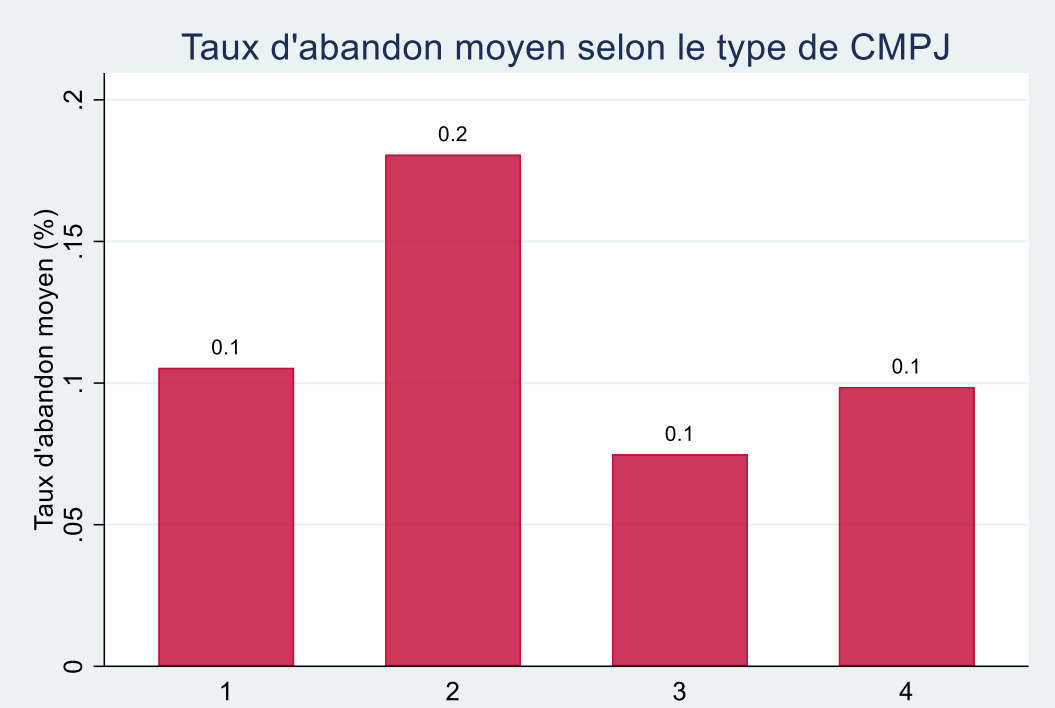
Pour ce qui est du taux d'abandon, globalement le tableau ci-dessus révèle une situation contrastée au sein des centres de formation. En moyenne, le taux d'abandon s'établit à 9,7 % pour l'ensemble de l'échantillon. Toutefois, l'écart-type important (0,22) et l'amplitude des données (allant de 0 % à 100 %) témoignent d'une forte variabilité entre les structures. Cette dispersion suggère que les trajectoires de formation ne sont pas linéaires

et dépendent fortement de facteurs contextuels ou individuels que nous analyserons dans la suite de notre étude.

- **Taux d'abandon moyen par catégorie de CMPJ**

  Le taux moyen d'abandon par catégorie de CMPJ est résumé dans la figure ci-dessous.

Figure 4: Taux d'abandon moyen par catégorie de CMPJ



1 = CMPJ de Référence ; **2** = CMPJ Régionaux ; **3** = CMPJ Départementaux ; **4** = CMPJ d'Arrondissement

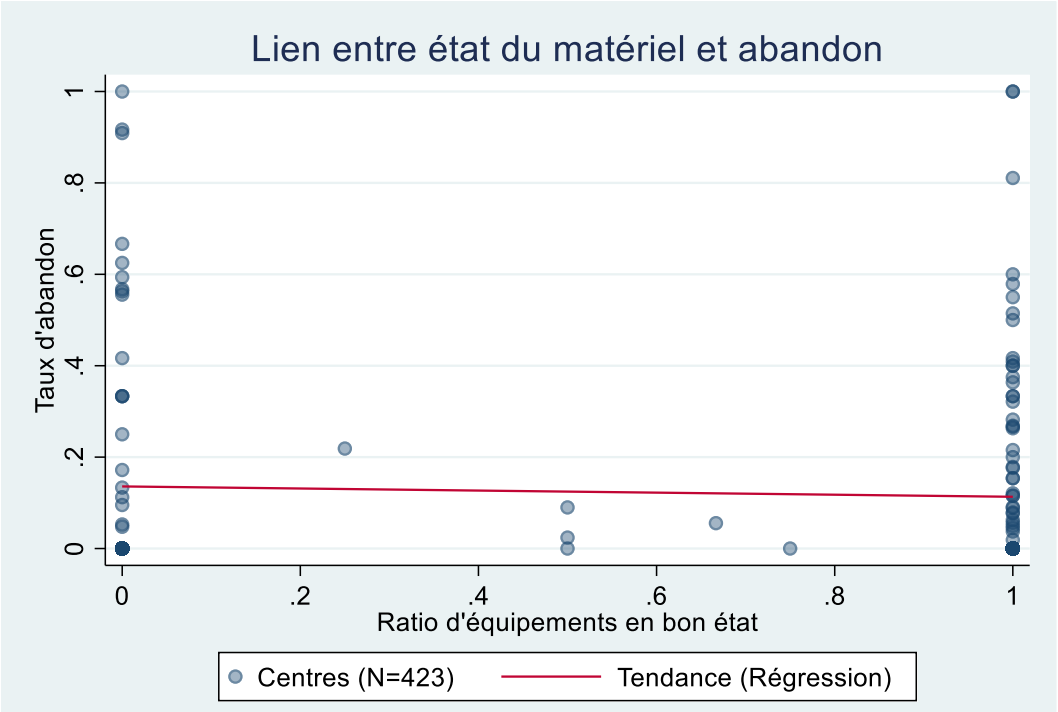
***Source**: Auteur à partir de la base de données MINJEC 2025 (sur 423 CMPJ)*

La ventilation du taux d'abandon (variable dépendante principale) en fonction des catégories des CMPJ nous révèle paradoxalement que ce que ce sont les CMPJ régionaux qui présentent le taux d'abandon le plus élevé (**18 %)** malgré leur plateau technique plus réhaussé comme nous le verrons à la suite. **Dans le même temps, les CMPJ de référence et ceux d'arrondissement a**ffichent des taux quasiment identiques, oscillant autour de **10 %**. **Cette** hétérogénéité paradoxale souligne l'importance potentielle de facteurs non matériels, tels que la proximité géographique ou la dynamique relationnelle au sein des petites structures, dans la sécurisation des parcours de formation des jeunes au Cameroun.

- **Relation entre l'état du matériel des CMPJ et le Taux d'abandon**

Lien entre l'état du matériel des CMPJ et le taux d'abandon se présente comme indiqué dans la figure ci-dessous :

Figure 5: Lien entre l'état du matériel des CMPJ et le Taux d'abandon



***Source**: Auteur à partir de la base de données MINJEC 2025 (sur 423 CMPJ)*

Le graphique présente une configuration très spécifique dite en "U" ou binaire, qui révèle des informations critiques à savoir :

- **La Polarisation :** La grande majorité de vos **423 centres** se concentre aux deux extrémités de l'axe X : soit le matériel est totalement hors d'usage (**ratio = 0**), soit il est totalement fonctionnel (**ratio = 1**). Il y a très peu de centres dans la situation intermédiaire.
- **La Droite de Régression (Rouge) :** Elle présente une **pente négative**, bien que légère. Cela indique une tendance : à mesure que le ratio d'équipements en bon état augmente (vers la droite), le taux d'abandon a tendance à diminuer (vers le bas).
- **La Concentration de l'Abandon :** On remarque que les taux d'abandon les plus extrêmes (points situés au-dessus de 0.6 ou 60 %) se trouvent quasi exclusivement du côté où le ratio est à **0**.

- **Le taux moyen d'abandon en zones rurale et urbaine**

La comparaison des taux moyen d'abandon suivant la localisation géographique des CMPJ est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6: Comparaison du taux d'abandon par localisation

Localisation	mean	sd	N
0	0,137	0,28	148,000
1	0,076	0,177	275,000

***Source**: Auteur à partir de la base de données MINJEC 2025 (sur 423 CMPJ)*

L'analyse comparative du taux moyen d'abandon selon le milieu de résidence révèle des disparités territoriales. Le taux moyen d'abandon en zone rurale s'établit à 13,72 %, soit un niveau nettement supérieur à celui observé en zone urbaine (7,58 %). Cette différence de près de 6 points de pourcentage suggère que les centres situés en milieu rural font face à des défis de rétention plus complexes. L'instabilité des trajectoires rurales, illustrée par un écart-type plus élevé (0,28), pourrait être le corollaire du déficit infrastructurel (eau, électricité, numérique) plus prononcé dans ces zones, constituant ainsi un frein à la persévérance des apprenants.

- **Capacité d'accueil**

La capacité d'accueil renseigne sur le nombre de locaux et la nature des bâtiments (définitifs, provisoires, bon état)) des CMPJ.

Tableau 7: Croisement du nombre de locaux suivant le caractère provisoire

Somme de NB_LOCAUX	Somme de NB_PROVISOIRE					
	0	1	2	3	4	Total
0	245	0	0	0	0	245
1	64	9	0	0	0	73
2	59	1	8	0	0	68
3	16	0	0	3	0	19
4	9	1	0	0	1	11
5	1	0	0	0	0	1
6	4	0	0	0	0	4
8	2	0	0	0	0	2
Total	400	11	8	3	1	423

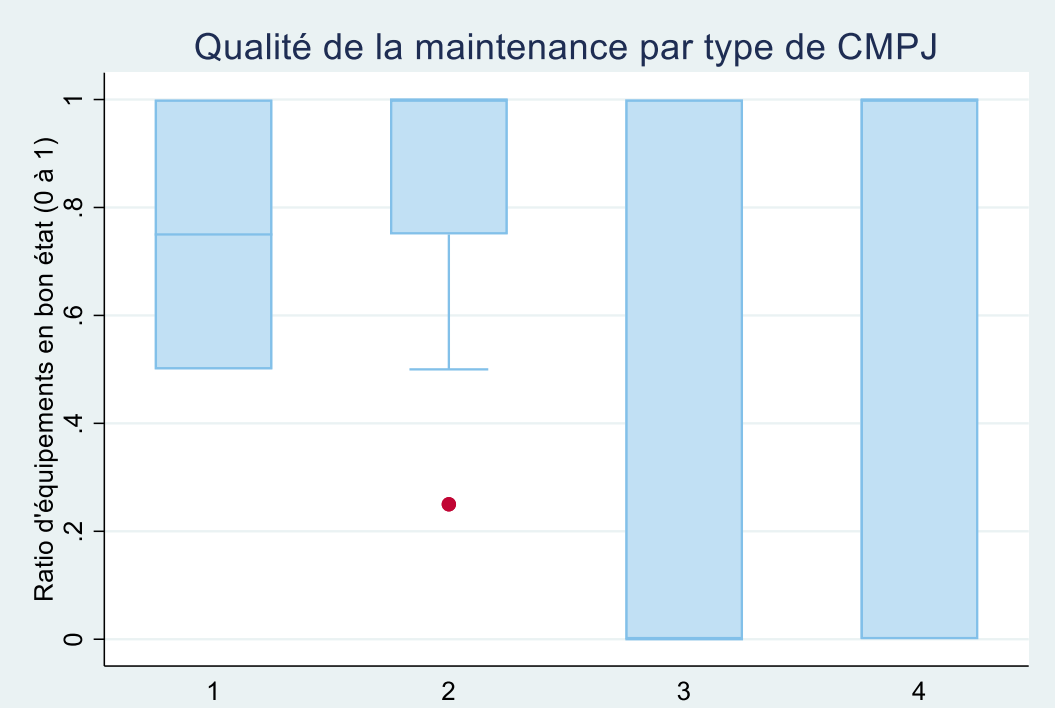
***Source**: Auteur à partir de la base de données MINJEC 2025 (sur 423 CMPJ)*

L'examen croisé des infrastructures physiques révèle une précarité notable au sein des CMPJ étudiés. Plus de la moitié des observations (57,9 %) indiquent une absence totale de locaux permanents et de bâtiments provisoires propres. En revanche, pour les centres équipés, l'infrastructure est majoritairement pérenne : 400 centres sur 423 ne disposent d'aucun bâtiment provisoire, privilégiant ainsi les locaux en dur. Cette disparité dans la dotation infrastructurelle pourrait constituer un frein majeur à la persévérance des apprenants, conformément à notre hypothèse de recherche.

- **Qualité de la maintenance par type de CMPJ**

  La figure ci-dessous présente l'état de la qualité du matériel.

Figure 6: Qualité de la maintenance par type de CMPJ



***Source**: Auteur à partir de la base de données MINJEC 2025 (sur 423 CMPJ)*

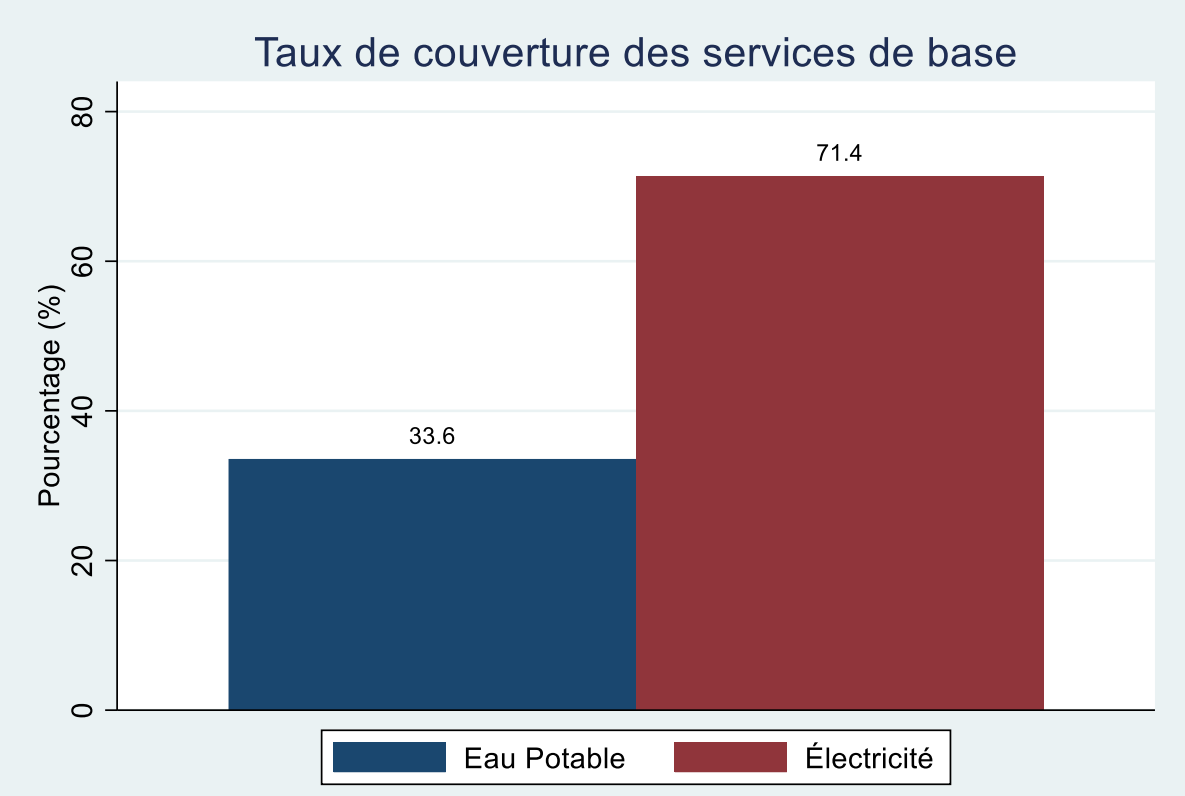
La Figure ci-dessus révèle une disparité critique dans l'utilisabilité des équipements. Si les centres de type 1 et 2 maintiennent un ratio de fonctionnalité satisfaisant, les structures de proximité (types 3 et 4) présentent une situation de « tout ou rien ». La présence de ratios nuls dans ces catégories indique que certains centres disposent d'un parc matériel totalement inopérant. Cette vétusté constitue un obstacle matériel direct à l'apprentissage, venant renforcer l'hypothèse selon laquelle la dégradation de l'environnement technique est un déterminant majeur de l'abandon des apprenants dans les zones les plus reculées. Le **ratio d'équipements en bon état** (allant de 0 à 1, où 1 signifie 100 % de matériel fonctionnel) montre des contrastes frappants :

4.1.1. État des lieux des équipements et services (Index de Qualité)

Cette sous-partie décrit la disponibilité des ressources critiques. Il s'agit de:

- Services de base (Taux de couverture en eau potable et électricité au sein de l'échantillon) ;
- Équipements pédagogiques et numériques (disponibilité des ordinateurs, accès à Internet et présence de bibliothèques).

Figure 7: Taux de couverture des services de base



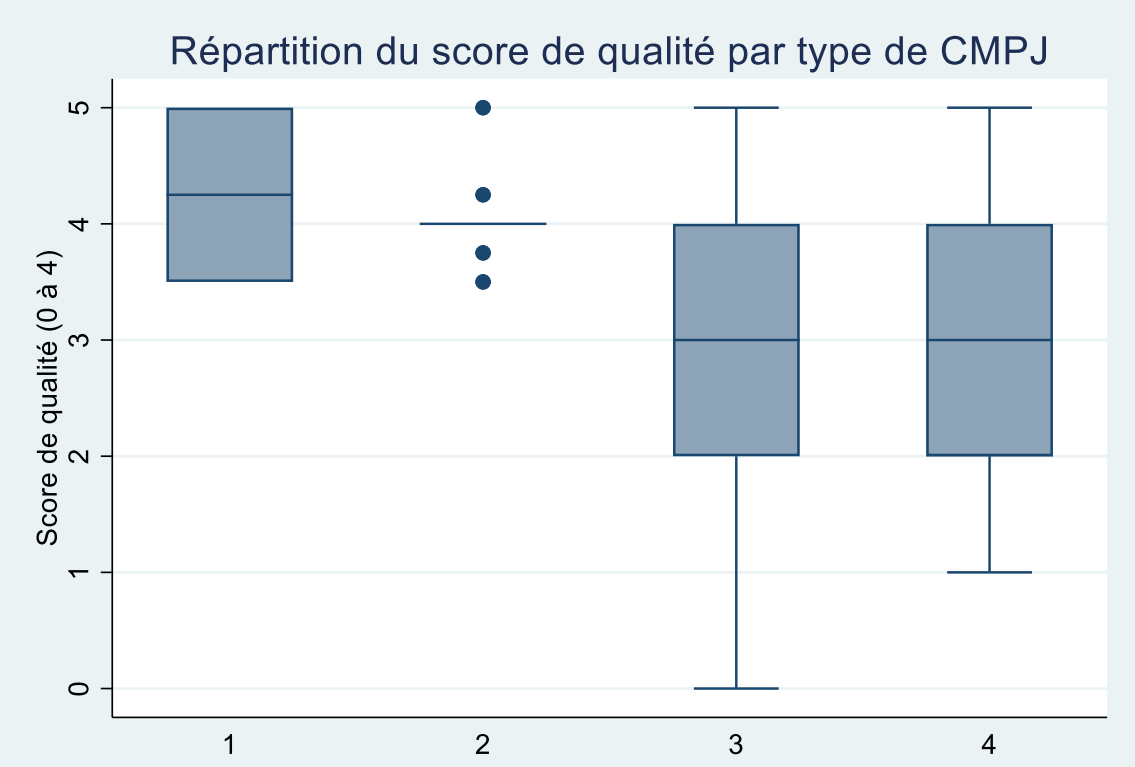
***Source**: Auteur à partir de la base de données MINJEC 2025 (sur 423 CMPJ)*

L'état des lieux des services de base au sein des CMPJ révèle un déséquilibre frappant entre l'accès à l'énergie et l'accès à l'eau. Si une large majorité des centres bénéficie d'une couverture en électricité (71,39 %), l'accès à l'eau potable demeure le parent pauvre des infrastructures avec un taux de couverture de seulement 33,57 %. Plus de 66 % des enquêtés évoluent dans des structures dépourvues de points d'eau potable. Cette précarité hydrique, contrastant avec une électrification relativement avancée, souligne les défis auxquels font face les centres pour offrir un cadre de formation conforme aux normes de santé et de confort de base.

- **Réparation du score de qualité par type de CMPJ**

La figure ci-dessous présente la répartition du score de qualité par type de CMPJ

Figure 8: Réparation du score de qualité par type de CMPJ



***Source**: Auteur à partir de la base de données MINJEC 2025 (sur 423 CMPJ)*

Le graphique ci-dessus ventile le score de qualité (allant de 0 à 5) ordinateurs, électricité, eau, internet) par type de centre :

- **Type 1 (CMPJ de Référence)** affichent la qualité la plus élevée et la plus constante. La médiane est au-dessus de **4**, ce qui signifie que la majorité de ces centres disposent de la quasi-totalité des infrastructures de base.

- **Type 2 (régionaux) p**résente une situation très particulière avec une concentration autour du score **4**, mais avec plusieurs points isolés (**outliers**). Cela indique quelques centres très performants ou très sous-équipés par rapport à leur catégorie.

- **Types 3 et 4 (CMPJ départementaux et d'Arrondissement) qui** sont les plus fragiles. La médiane chute à **3**, et surtout, on observe une dispersion très forte. Certains centres atteignent le score **0**, signifiant une absence totale d'infrastructures de base (pas d'eau, pas d'électricité, pas d'internet).

4.4. Résultats relatifs au format des formations (Hypothèse 3)

Cette section teste l'hypothèse selon laquelle la durée et la flexibilité des cursus influencent la capacité de rétention des apprenants. L'idée centrale est que les formations de courte durée, plus souples, favoriseraient la persistance par rapport aux cycles longs de la Formation Initiale (FI).

Tableau 8: Importance relative des types de formation

	Mean	min	max
p FAC	11,009	0	100,000
p FI	36,022	0	100,000
p App	32,054	0	100,000

***Source**: Auteur à partir de la base de données MINJEC 2025 (sur 423 CMPJ)*

L'analyse descriptive révèle une offre de formation dominée par le modèle initial (36%) et l'apprentissage (32%). Toutefois, la Formation à la Carte (FAC), bien que statistiquement la plus performante pour la rétention des apprenants selon nos modèles économétriques, demeure sous-représentée avec seulement 11% de l'effectif moyen. Ce décalage entre l'efficacité d'un mode de formation et sa disponibilité réelle constitue l'un des enseignements majeurs de cette étude, suggérant une marge de manœuvre importante pour les politiques publiques de lutte contre l'abandon.

4.2. VÉRIFICATION DES HYPOTHÈSES

Les hypothèses seront vérifiées les unes après les autres par le biais des résultats des régressions linéaires obtenus.

4.2.1. Résultats relatifs à l'influence du profil des jeunes (Vérification de l'Hypothèse 1 : Les caractéristiques sociodémographiques exercent une influence significative sur l'abandon.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de la régression linéaire en vue de la vérification de la première hypothèse de notre recherche.

Tableau 9: Déterminants de l'abandon (H1)

taux_abandon_global	Coef.	St.Err.	t-value	p-value	[95% Conf	Interval]	Sig
p_1519ans	0,002	0	5,85	0	0,002	0,003	***
p_2024ans	0,002	0	4,76	0	0,001	0,003	***
p_2529ans	0,002	0,001	3,42	0,001	0,001	0,003	***
p_3034ans	0,002	0,001	2,52	0,012	0	0,003	**
p_femme	0	0	0,15	0,884	-0,001	0,001	
p_SansNiveau	-0,001	0,001	-1,71	0,088	-0,002	0	*
p_Primaire	-0,001	0	-1,88	0,061	-0,002	0	*
p_Sec1	-0,001	0,001	-1,88	0,061	-0,002	0	*
p_Sec2	-0,004	0,001	-3,18	0,002	-0,006	-0,001	***
: base Rural	0	.	.	.	.	.	
Urbain	-0,044	0,02	-2,23	0,026	-0,082	-0,005	**
p_1535ans	0,001	0,001	0,96	0,34	-0,001	0,003	
Constant	-0,048	0,052	-0,93	0,355	-0,15	0,054	

Mean dependent var	0,097	SD dependent var	0,220
R-squared	0,203	Number of obs	423
F-test	4,596	Prob > F	0,000
Akaike crit. (AIC)	-152,346	Bayesian crit. (BIC)	-103,778

*** p<,01, ** p<,05, * p<,1*

***Source**: Auteur à partir de la base de données MINJEC 2025 (sur 423 CMPJ)*

- **L'âge des apprenants et la persistance**

Les variables de tranches d'âge (p_1519ans à p_3034ans) ont toutes des p-values de 0,000 ou très proches (significatives au seuil de 1%). Le coefficient positif (,002) indique que plus la proportion de jeunes dans ces tranches augmente, plus le taux d'abandon s'élève.

- **Genre et trajectoires (corrélation entre la proportion de filles et la persistance)**

L'analyse des résultats révèle que la variable p_femme, représentant la proportion de jeunes filles au sein des centres, n'exerce aucune influence statistiquement significative sur le taux d'abandon (p=0,884). Ce

résultat suggère une forme d'équité de genre face au risque de décrochage dans les CMPJ au Cameroun. Contrairement à certains stéréotypes suggérant une plus grande vulnérabilité des filles (liée aux tâches ménagères ou aux grossesses précoces), nos données indiquent que, pour un même profil d'âge et de capital scolaire, les filles persistent autant que les garçons dans leurs parcours de formation.

- **Niveau d'étude initial (capital scolaire)**

Le niveau d'étude a un effet protecteur intéressant. Le niveau p_Sec2 correspondant au second cycle scolaire (avec un p=0,001) est hautement significatif avec un coefficient négatif (**,004**). Cela signifie que les centres accueillant des élèves ayant atteint le second cycle du secondaire réussissent mieux à les retenir.

Fort de tous ce qui précède, nous pouvons dire que l'hypothèse est confirmée.

4.2.2. Résultats relatifs à l'impact des infrastructures (Vérification de l'Hypothèse 2 : la disponibilité et la qualité des infrastructures ont un effet positif sur la persistance)

Pour vérifier cette hypothèse, il sera question de vérifier la corrélation entre les infrastructures et l'abandon. Les infrastructures sont matérialisées par les variables score_services et ratio_bon_etat

Table 1: Vérification de l'hypothèse 2

persistance	Coef.	St.Err.	t-value	p-value	[95% Conf	Interval]	Sig
score_services	0,002	0,012	0,19	0,846	-0,021	0,025	
ratio_bon_etat	-0,025	0,026	-0,96	0,338	-0,075	0,026	
: base Rural	0	.	.	.	.	.	
Urbain	0,054	0,021	2,51	0,013	0,012	0,096	**
Constant	0,877	0,031	27,85	0	0,815	0,938	***

Mean dependent var	0,903	SD dependent var	0,220
R-squared	0,017	Number of obs	423
F-test	2,194	Prob > F	0,088
Akaike crit. (AIC)	-79,540	Bayesian crit. (BIC)	-63,351

*** p<,01, ** p<,05, * p<,1*

***Source**: Auteur à partir de la base de données MINJEC 2025 (sur 423 CMPJ)*

Les variables *score_services* et *ratio_bon_eta*t avec des plus-values respectivement de 0,846 et 0,338 soient toutes bien supérieures au seuil de 0,05. Ce qui implique que dans notre base de données, la qualité matérielle des centres (eau, électricité, état des locaux) n'explique pas directement pourquoi un jeune reste ou part. Toutefois, la Localisation Urbaine reste significative ici (p=0,013). Cela suggère que c'est peut-être

l'environnement global de la ville (opportunités, transports) plutôt que l'équipement interne du CMPJ qui favorise la persistance.

Au regard de ces résultats, notre Hypothèse 2, statistiquement non significative est non confirmée.

4.2.3. Résultats relatifs au format des formations (Vérification de l'Hypothèse 3 : Les formations de courte durée (FAC) favorisent la persistance.)

Le tableau ci-dessous présente de résultat de test de vérification de l'hypothèse 3.

Tableau 10: Vérification de l'Hypothèse 3

persistance	Coef.	St.Err.	t-value	p-value	[95% Conf	Interval]	Sig
p_FAC	0,001	0	5,32	0	0,001	0,001	***
: base Rural	0	.	.	.	.	.	
Urbain	0,052	0,021	2,46	0,014	0,01	0,094	**
Constant	0,866	0,018	47,64	0	0,83	0,901	***

Mean dependent var	0,903	SD dependent var	0,220
R-squared	0,030	Number of obs	423
F-test	15,896	Prob > F	0,000
Akaike crit. (AIC)	-87,109	Bayesian crit. (BIC)	-74,967

*** p<,01, ** p<,05, * p<,1*

***Source**: Auteur à partir de la base de données MINJEC 2025 (sur 423 CMPJ)*

Les formations de courte durée encore appelées Formation à la carte (FAC) (avec un p=0,000) est hautement significative et présente un coefficient positif (,001). Ce qui implique que plus un centre s'oriente vers les formations à la carte (FAC), plus le taux de persistance augmente. Cela valide l'idée que les formats courts et flexibles sont mieux adaptés aux besoins des jeunes actuels, réduisant ainsi le découragement et les sorties prématurées du système.

De surcroît, avec un R-squared est faible (0,03), mais le F-test (15,89), cela confirme que le modèle est globalement valide. Par conséquent, l'hypothèse 3 est confirmée.

Au regard de tout ce qui précède, le tableau récapitulatif de vérification de nos hypothèses peut se présenter comme ci-dessous :

Tableau 11: Récapitulatif de vérification des hypothèses

Hypothèse	Statut	Variable Clé	Observation Majeure
H1 (Socio-démographiques)	**Validée**	Urbain / Sec2	La ville et un bon niveau scolaire initial freinent l'abandon.
H2 (Infrastructure)	**Rejetée**	Score services et ratio_bon_etat	L'équipement matériel n'est pas le levier principal de rétention.
H3 (Type Formation)	**Validée**	p_FAC	Les formations courtes boostent significativement la persistance.

***Source**: Auteur à partir de la base de données MINJEC 2025 (sur 423 CMPJ)*

Le diagnostic de multicolinéarité a pour finalité de nous assurer de la fiabilité de nos résultats (stabilité des coefficients, fiabilité des tests de significativités et de la conformité des appréciations). Les résultats dudit diagnostic est résumé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12: Diagnostic de multicoliniarité (VIF)

	VIF	1/VIF
p FAC	1,001	0,999
1.Localisation	1,001	0,999
Mean VIF	1,001	.

***Source**: Auteur à partir de la base de données MINJEC 2025 (sur 423 CMPJ)*

Le test **VIF (1,001)** présente un bon score. Ce qui traduit une absence totale de multi colinéarité entre les variables explicatives et cela indique que chaque variable apporte sans redondance une information unique au modèle.

4.3. MODÉLISATION SYNTHÉTIQUE DES DÉTERMINANTS (ANALYSE MULTIVARIÉE)

Après avoir décliné l'objectif et la spécification du modèle intégré, la performance du modèle sera présentée puis s'en suivra l'interprétation des résultats.

4.3.1. Objectif et spécification du modèle intégré

L'analyse séparée des hypothèses a permis d'identifier des facteurs d'influence spécifiques. Toutefois, pour capter la complexité des trajectoires de formation, il est impératif de confronter ces variables au sein d'un **Modèle Global de Synthèse**. Cette étape méthodologique vise à isoler l'effet « net » de chaque variable en contrôlant les interactions mutuelles (effet « toutes choses étant égales par ailleurs »).

Le modèle est estimé par la méthode des Moindres Carrés Ordinaires (MCO). Afin de garantir la fiabilité des inférences statistiques face à l'hétérogénéité des CMPJ, nous appliquons une correction d'hétéroscédasticité via l'estimateur de variance robuste de White.

L'équation structurelle du modèle global se présente ainsi :

$$TauxAbandon_i = \beta_0 + \sum \beta_{age} \cdot Age_i + \sum \beta_{scol} \cdot Scolarité_i + \beta_{fac} \cdot FAC_i + \beta_{urb} \cdot Urbain_i + \epsilon_i$$

- β_0: constante du modèle.
- **Age** : proportions d'apprenants par tranches d'âge (15–19, 20–24, 25–29, 30–34 ans).
- **Scolarité** : proportions par niveau d'étude (Sans Niveau, Primaire, Secondaire 1, Secondaire 2, Supérieur, BTS).
- **FAC** : part des formations à la carte.
- **Urbain** : variable binaire de localisation (1 = urbain, 0 = rural).
- ϵ_i**:** terme d'erreur.

4.3.2. Présentation et performance statistique du modèle

Le tableau ci-dessous récapitule les coefficients estimés, les erreurs standards robustes et les niveaux de significativité pour l'ensemble des variables intégrées.

Tableau 13:Modèle Global de Synthèse

taux_abandon_global	Coef.	St.Err.	t-value	p-value	[95% Conf	Interval]	Sig
p_1519ans	0,002	0	5,83	0	0,002	0,003	***
p_2024ans	0,002	0	4,78	0	0,001	0,003	***
p_2529ans	0,002	0,001	3,43	0,001	0,001	0,003	***
p_3034ans	0,002	0,001	2,62	0,009	0	0,003	***
p_femme	0	0	-0,02	0,98	-0,001	0,001	
p_SansNiveau	-0,001	0,001	-1,70	0,091	-0,002	0	*
p_Primaire	-0,001	0	-2,08	0,038	-0,002	0	**
p_Sec1	-0,001	0,001	-2,04	0,042	-0,002	0	**
p_Sec2	-0,003	0,001	-3,14	0,002	-0,006	-0,001	***
p_FAC	-0,001	0	-3,09	0,002	-0,001	0	***
: base Rural	0	.	.	.	.	.	
Urbain	-0,043	0,02	-2,21	0,028	-0,082	-0,005	**
Constant	-0,026	0,049	-0,52	0,6	-0,123	0,071	

Mean dependent var	0,097	SD dependent var	0,220
R-squared	0,213	Number of obs	423
F-test	4,855	Prob > F	0,000
Akaike crit. (AIC)	-157,569	Bayesian crit. (BIC)	-109,000

*** p<0,01, ** p<0,05, * p<0,1*

***Source**: Auteur à partir de la base de données MINJEC 2025 (sur 423 CMPJ)*

Le modèle affiche un coefficient de détermination (R^2) de **0,213**. Ce résultat indique que les variables retenues expliquent **21,3 %** de la variance du taux d'abandon au sein des CMPJ. Ce qui offre un pouvoir explicatif statistiquement significatif et robuste. Le test de significativité globale (**F-test = 4,855** ; **Prob > F = 0,000**) confirme que le modèle est globalement valide et que les variables explicatives possèdent un pouvoir prédictif réel.

Après estimation, notre modèle prend la forme :

$$TauxAbandon = -0{,}026 + 0{,}002 \cdot p_1519 + 0{,}002 \cdot p_2024 + 0{,}002 \cdot p_2529 + 0{,}001 \cdot p_3035 - 0{,}001 \cdot p_Primaire - 0{,}001 \cdot p_Sec1 - 0{,}001 \cdot p_Sec2 - 0{,}043 \cdot Urbain + \epsilon$$

4.3.3. 4.5.3. Interprétation des Résultats de Synthèse

L'analyse du modèle global permet de dégager trois enseignements majeurs :

- **La prévalence de la vulnérabilité liée à l'âge :** les tranches d'âge comprises entre 15 et 34 ans conservent une influence positive et hautement significative ($p < 0{,}01$) sur l'abandon. Chaque augmentation de la part de ces jeunes accroît mécaniquement le taux de décrochage du centre. Cela souligne que l'instabilité des trajectoires est intrinsèquement liée à la période de transition vers l'âge adulte.
- **L'effet protecteur décisif du capital scolaire :** le modèle confirme une corrélation négative entre le niveau d'instruction initial et l'abandon. Le niveau **Secondaire 2** ($\beta = -0{,}003$; $p = 0{,}002$) s'impose comme le levier de rétention le plus puissant. Les compétences cognitives préalables agissent comme un socle facilitant la persistance de l'apprenant dans le système de formation technique.
- **La validation stratégique des Formations à la Carte (FAC) :** résultat pivot de cette étude, la variable p_FAC reste significative ($\beta = 0{,}001$; $p = 0{,}002$) au sein du modèle global. Cela démontre que la flexibilité et le caractère court des formats de formation réduisent l'abandon, indépendamment du profil sociodémographique des apprenants ou de leur localisation.

4.5.4. Diagnostics de Robustesse et de Multicolinéarité

Pour valider l'intégrité scientifique de ce modèle de synthèse, nous avons procédé à un test de multicolinéarité via le calcul du Facteur d'Inflation de la Variance (VIF). Le Mean VIF obtenu est de 1,001, une valeur extrêmement proche de l'unité.

Ce résultat garantit l'absence de corrélation redondante entre nos variables indépendantes (notamment entre l'âge et le niveau d'étude). Par conséquent, les coefficients estimés sont stables, non biaisés, et peuvent

être interprétés avec confiance comme des indicateurs fiables pour l'orientation des politiques publiques de formation des jeunes.

4.4. DISCUSSION DES RÉSULTATS ET LIMITE DE L'ÉTUDE

Il sera question ici comparer les résultats obtenus avec ceux des travaux antérieurs et présenter les limites de notre étude. À cet effet, l'analyse sera menée hypothèse après hypothèse.

4.4.1. Discussion des résultats

La discussion de nos résultats, à la lumière du modèle global de synthèse, permet de confirmer ou de nuancer les grands courants de l'économie de l'éducation (notamment la théorie du capital humain), la théorie de la reproduction sociale.

4.4.1.1. Capital humain et dépendance scolaire aux trajectoires scolaires (« path dependency »)

Les résultats obtenus mettent en évidence l'importance du capital humain dans la persistance des jeunes au sein des CMPJ, mais également la manière dont leurs trajectoires restent fortement conditionnées par le passé scolaire.

En effet, le fait que le niveau **Secondaire 2** soit le plus fort prédicteur de la persistance ($\beta = -0{,}003;\ p < 0{,}01$) suggère que l'investissement éducatif est cumulatif et que les jeunes possédant un bagage scolaire plus solide ont une plus grande « capacité d'apprentissage » (learning-to-learn), ce qui réduit le coût psychologique et cognitif de la formation technique, et donc le risque de décrochage. À l'inverse, l'influence positive de l'âge sur l'abandon corrobore les thèses sur le coût d'opportunité : plus le jeune avance en âge, plus le temps passé en formation est perçu comme un manque à gagner financier immédiat, favorisant ainsi la sortie vers le marché du travail informel.

Nos résultats valident la théorie du capital humain de Schultz (1961) et Becker (1964) qui repose sur l'idée selon laquelle l'école, l'éducation, la formation tout comme la santé, loin d'être des consommations constituent des investissements comparables à ceux réalisés dans les investissements physiques.

4.4.1.2. La reproduction sociale et le milieu de résidence

La théorie de la reproduction sociale de Bourdieu (1964 et 1970) explique comment le système éducatif, loin d'être un instrument de la mobilité sociale, contribue à maintenir et à reproduire les inégalités sociales existantes. Selon nos résultats obtenus, persistance de l'avantage urbain ($\beta = -0{,}043$) fait écho aux travaux de Bourdieu (1964 et 1970) et corrobore les travaux de (Kuépié, 2016) qui ont mis en évidence le caractère « capacitant » de la ville comme lieu de résidence. En effet, dans le cadre des CMPJ tout comme les autres

structures de formation, la localisation (urbain/rural) conditionne la qualité des infrastructures éducatives et aux opportunités de formation : les CMPJ des zones rurales disposent de moins de ressources, ce qui limite les chances de succès et accentue les trajectoires de sortie prématurée des jeunes ruraux. À contrario, les apprenants des CMPJ en zone urbaine bénéficie d'un environnement riche en stimuli et en opportunités de stages que le milieu rural ne peut offrir. Ainsi, l'abandon en zone rurale n'est donc pas seulement un échec individuel, mais le reflet d'une inégalité structurelle d'accès aux ressources, confirmant les théories sur la reproduction des disparités spatiales au Cameroun.

4.4.1.3. L'agilité pédagogique : une réponse au risque d'obsolescence

L'efficacité des **FAC (Formations à la Carte)** démontrée par nos tests ($\beta = -0{,}001$; $p = 0{,}002$) s'inscrit dans les débats contemporains sur la flexibilité des systèmes de formation. Dans un contexte économique instable, les formations longues sont perçues comme risquées par notre jeunesse qui, parfois en situation de survie, ne rêve que de son autonomie voire son indépendance et surtout le plus rapidement possible. Le succès des FAC valide l'idée que les « certifications granulaires » ou de courte durée répondent mieux aux besoins de survie des jeunes, réduisant ainsi le phénomène de « mismatch » entre les aspirations des jeunes et l'offre institutionnelle.

4.4.2. Limites de l'étude

Malgré la robustesse statistique de notre modèle, notre étude présente quelques limites qui sont principalement liées à l'utilisation de données administratives agrégées et à l'absence de données sur le suivi individuel des apprenants pendant et après leur formation.

4.4.2.1. Limites liées à l'utilisation de données administratives agrégées

Il s'agit notamment de l'absence de variables sur le processus, le biais d'agrégation des valeurs, la fiabilité des déclarations et la nature transversale des données.

- **L'absence de variables de « Process »**

Les variables de process sont celles qui décrivent les processus internes ou organisationnelles des CMPJ qui sont susceptibles d'influencer les trajectoires de formation des jeunes adhérents. En effet, les données du MINJEC mis à notre disposition se concentrent sur les intrants (infrastructures) et les extrants (effectifs, abandons). Elles occultent la « boîte noire de la formation : la qualité pédagogique, la motivation des formateurs ou le climat scolaire, qui sont pourtant des déterminants majeurs des trajectoires de formation abondamment traités dans la littérature.

- **Le biais d'agrégation**

Le biais d'agrégation désigne le fait de perdre de l'information individuelle en regroupant les données comme ce fut avec le cas des données obtenu au MINJEC sur le nombre d'apprenants par âge, filière, types de formation….

En travaillant au niveau du centre, nous perdons la finesse des trajectoires individuelles. On ne peut pas distinguer si l'abandon est dû à un choc familial (grossesse, décès), financier ou à une déception vis-à-vis du contenu de la formation. Par ailleurs de telles données ne peuvent pas ressortir les particularités fonctionnelles de chaque CMPJ.

- **La fiabilité déclarative**

De manière générale, la fiabilité déclarative renvoie aux limites des données recueillies par déclaration des sujets participants à l'enquête. C'est ce qui semble être le cas avec les données obtenues au MINJEC. En trame de fond, une suspicion de sincérité, de précision et de capacité des individus à se souvenir et d'évaluer avec exactitude leurs pratiques se dessine. Car, les données agrégées issues des rapports d'activités des chefs-CMPJ peuvent comporter des biais de déclaration (sous/sur-estimation des abandons à des fins opportunistes). Ceci est d'autant plus vrai que ces répondants font parfois à un dilemme : une surestimation des abandons traduirait une incapacité du responsable à atteindre les objectifs du Centre, ce qui peut l'exposer à des sanctions ; une sous-estimation traduirait une bonne performance qui écarterait ledit CMPJ de la liste de ceux en situation d'assistance allocative.

- **Nature transversale des données**

Les données obtenues du MINJEC ont un caractère transversal dans la mesure où elles ont été collectées à un seul moment donné (« photographie » à un instant) plutôt que sur un suivi longitudinal. Ce qui empêche de suivre l'insertion réelle des jeunes après le CMPJ, qui reste la finalité ultime de la trajectoire de formation.

4.4.2.2. Limites liées à l'absence de données sur le suivi individuel

Pour une analyse bien suivies des trajectoires de formation des jeunes dans les CMPJ, l'idéal aurait été de constituer des données relatives au suivi individuel des apprenants (assiduité, progression, abandon, retour, réussite, …). L'absence de ces données ne permettrait pas à l'analyse d'expliquer les mécanismes internes de la persistance et de l'abandon et constituerait une source de biais d'interprétation.

CONCLUSION

En définitive, ce quatrième chapitre s'est donné pour ambition de confronter la réalité empirique des centres de formation camerounais à nos hypothèses théoriques initiales. En suivant un protocole analytique allant de l'exploration descriptive à la modélisation économétrique multivariée, nous avons pu lever le voile sur la hiérarchie complexe des déterminants qui régissent les trajectoires des jeunes au sein des CMPJ. L'utilisation d'estimateurs robustes garantit que les enseignements tirés ne sont pas de simples corrélations fortuites, mais bien des indicateurs de causalité structurelle.

Au terme de cette analyse, trois piliers fondamentaux se dégagent et redéfinissent la problématique de la persistance scolaire :

- L'ancrage sociodémographique et le déterminisme du capital scolaire : l'abandon n'est pas un événement aléatoire ; il est le produit d'une vulnérabilité ciblée. Nos résultats démontrent que la jeunesse de l'apprenant (15-24 ans) et la faiblesse de ses acquis scolaires antérieurs agissent comme des barrières à la capitalisation du savoir technique. Cela souligne que l'efficacité des CMPJ est tributaire du continuum éducatif en amont.
- La désacralisation de l'infrastructure comme unique vecteur de rétention : bien que la modernisation des centres soit un impératif de dignité et de décence pédagogique qui constitue actuellement l'une des priorités du MINJEC, notre étude prouve qu'elle ne constitue pas un frein suffisant au décrochage. Ce constat invite à un changement de paradigme : la lutte contre l'abandon ne peut se limiter à une politique du bâti, mais doit s'orienter vers une gestion qualitative du parcours de l'apprenant.
- La Formation à la Carte (FAC) comme vecteur d'équité et de résilience : le format pédagogique émerge comme la découverte majeure de cette recherche. En agissant comme un levier capable de mitiger les handicaps géographiques (zones rurales) et individuels, la FAC s'impose comme l'alternative la plus agile face aux contraintes économiques immédiates des jeunes.

En conclusion, ces résultats nous permettent d'affirmer avec force que la trajectoire de formation des jeunes Camerounais n'est pas une fatalité sociologique. Elle est la résultante d'un arbitrage complexe entre coûts d'opportunité, acquis cognitifs et accessibilité du format d'apprentissage. Les conclusions statistiques ici établies ne sont pas une fin en soi, mais constituent désormais une base factuelle inattaquable pour la formulation de recommandations stratégiques. Il s'agit maintenant de transformer ces « coefficients de régression » en leviers opérationnels pour le MINJEC, afin de faire des CMPJ de véritables moteurs d'insertion socio-économique, objet du cinquième et dernier chapitre de ce travail.

CHAPITRE V: CONCLUSION GÉNÉRALE ET RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES

Au terme de cette recherche consacrée aux déterminants des trajectoires de formation des jeunes dans les CMPJ, il apparaît que les résultats obtenus mettent en évidence à la fois les avancées et les limites significatives entre l'âge, le passé scolaire, l'accompagnement institutionnel et la persistance des jeunes, tout en soulevant l'existence d'un fossé territorial et une volatilité accrue des parcours de formation. Ce constat invite à dépasser le cadre descriptif pour formuler des recommandations opérationnelles, directement articulées aux résultats empiriques. Ce dernier chapitre de notre étude propose ainsi une conclusion générale qui synthétise les principaux enseignements de l'étude, puis présente les recommandations stratégiques et pratiques destinées à améliorer l'efficacité des CMPJ et renforcer leur rôle dans l'insertion socioéconomique et professionnelle des jeunes.

5.1. CONCLUSION SYNTHÉTIQUE

Ce travail de recherche avait pour objectif central de déterminer et de hiérarchiser les déterminants des trajectoires de formation des jeunes au sein des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) au Cameroun. Face au défi du chômage et du sous-emploi, l'État camerounais, à travers le Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique (MINJEC), a déployé un vaste réseau de Centres dont l'efficacité restait à évaluer sous l'angle de la rétention des apprenants.

À travers une analyse économétrique rigoureuse portant sur un échantillon de 423 centres, les conclusions majeures de l'étude se structurent autour de trois axes fondamentaux :

5.1.1. Le déterminisme du capital scolaire et de la maturité (H1)

L'étude confirme que la trajectoire de formation est fortement conditionnée par le « bagage » initial. Un niveau scolaire préalable solide (Secondaire 2) agit comme un catalyseur de réussite, réduisant significativement le risque d'abandon ($\beta = -0{,}003$). À l'inverse, la très jeune population (15-24 ans) présente une volatilité accrue, ce qui laisse à suggérer que la formation professionnelle offerte par les CMPJ est parfois perçue comme un choix par défaut ou une étape de transition instable. En d'autres termes les CMPJ, parfois assimilés à des « écoles de seconde chance » accueillent des en situation de résignation en attente en attente d'un idéal qui, selon eux, ne se concrétise qu'ailleurs.

Enfin, la fracture territoriale est confirmée dans la mesure où le milieu urbain, plus que le rural, offre un environnement protecteur, réduisant la probabilité d'abandon de 4,3 points.

5.1.2. La désacralisation du confort infrastructurel (H2)

Il s'agit ici du résultat qui paraît le plus contre-intuitif de notre étude. Si les paradigmes classiques les plus dominants en économie de l'éducation, font éloge des infrastructures et équipements, dans les CMPJ camerounais, notre étude révèle que la disponibilité des services de base (eau, électricité, internet) n'exerce pas d'influence statistiquement significative sur la persistance des jeunes. Ce constat permet de suggérer que pour une jeunesse en quête d'insertion rapide, l'utilité perçue du contenu pédagogique prime sur le confort matériel du cadre d'apprentissage.

5.1.3. La supériorité stratégique de la flexibilité (H3)

Les résultats des tests économétriques prouvent que le levier de résilience le plus parlant se trouve être le format pédagogique court. Ainsi, de par leur caractère bref pratique et opérationnel et surtout leur adéquation avec les besoins immédiats du marché, les Formations à la Carte (FAC) favorisent nettement plus la rétention d'apprenants que les cursus longs traditionnels.

5.2. RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELLES

Les résultats ainsi obtenus nous a conduit à formuler les propositions qui s'articulent autour de la transformation du modèle de gouvernance d'une part et de la matrice de formation des CMPJ d'autre part.

5.2.1. Refonte du modèle pédagogique : vers une agilité certifiante pour différencier les CMPJ des systèmes d'enseignement technique

Les résultats obtenus nous ayant permis de constater que La population très jeune De 15 à 24 ans présentent une volatilité accrue dans les trajectoires de formation Laissant apparaî Les CMPJ comme des structures de 2nde chance Appeler à accueillir les jeunes en situation de résignation ou en attente d'opportunités, nous trouvons qu'il est convenable pour le MINJEC de repenser son modèle formationnel afin de réaliser sa révolution copernicienne en basculant du modèle de « scolarisation technique » à un modèle de « formation agile » devant intégrer modulation systématique et priorisation des FAC.

Par modularisation systématique, nous entendons une segmentation des cursus longs en petites unités d'apprentissage autonomes et capitalisables. Le but ultime étant de réduire pour chaque apprenant le sentiment d'échec en cas d'interruption précoce en lui permettant de valider des compétences par paliers.

La priorisation des FAC consistera à généraliser les Formations à la Carte au point d'en faire la règle et non l'exception comme cela apparaît actuellement doit devenir la règle et non l'exception. Lesdites formations à la Carte devront être co-construites avec les acteurs économiques locaux pour garantir une insertion immédiate.

5.2.2. Renforcement de l'accompagnement et de l'orientation pour atténuer l'effet de l'âge sur l'abandon

Eu égard au fait que le capital scolaire ait été reconnu par nos résultats comme étant un prédicteur de succès du parcours, nous estimons que l'instabilité du parcours est accentuée par un manque ou un déficit d'accompagnement individualisé et d'orientation adaptée. Ce qui conduit certains jeunes à percevoir la formation comme une étape transitoire ou un choix par défaut. De ce fait, il conviendrait de compenser les lacunes des plus fragiles et incrédules des apprenants par la mise sur pied dans les CMPJ, des cellules d'écoute à l'insertion et de mentorat et de suivi psychosocial.

Les **Cellules d'Appui à l'Insertion (CAI)** dans chaque CMPJ devra être doté de conseiller aptes à diagnostiquer le profil de chaque apprenant à l'entrée et de l'orienter non pas vers la filière disponible, mais vers celle correspondant à ses capacités cognitives et à ses contraintes économiques.

Le **Mentorat et Suivi Psychosocial quant à lui devra être** pratiqué par le biais de la systématisation du parrainage par des anciens apprenants installés afin de renforcer le sentiment d'appartenance et la motivation des apprenant bien que des tranches d'âge 15-24 ans ont parfois des besoins d'encadrement qui dépassent le cadre technique.

5.2.3. Rééquilibrage territorial et équité comme réponse au fossé territorial des CMPJ

Les résultats de notre étude ont mis en évidence l'existence d'un fossé territorial marqué par l'effet négatif de la ruralité. Dans ce contexte, une politique de discrimination positive apparaît nécessaire, pouvant se traduire par diverses incitations telles que des chèques de formation rurale ou la mise en place d'unités mobiles de formation.

Le « Chèque Formation Rural » devra être constitué d'un ensemble de facilitations à l'instar de la garantie d'un stage boursier dans certains centres urbains de renom ou l'octroi des bourses de subsistance ou d'appuis aux transports en zone rurale permettrait de réduire le coût d'opportunité de la formation pour les jeunes issus de familles rurales et précaires.

Les Unités Mobiles de Formation quant à elles auront pour vocation de couvrir les zones enclavées où la construction d'un centre est coûteuse et peu efficace, le déploiement de camions-ateliers équipés pourrait offrir des FAC directement dans les bassins de production.

5.2.4. Gouvernance et optimisation des investissements comme solution aux inégalités territoriales des CMPJ

À la lumière de l'hypothèse 2 qui met en évidence l'effet pratiquement marginal de l'équipement interne sur la persistance des jeunes dans les centres de formation, nous estimons que le MINJEC gagnerait à réallouer une partie du budget de construction à la formation continue des formateurs et à l'achat de consommables pédagogiques. Car la qualité de l'interaction formateur-apprenant apparaît plus déterminante que la qualité des murs.

5.3. LIMITES ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Malgré la portée de nos résultats, cette étude présente des limites qui constituent autant d'opportunités pour des travaux futurs. Il s'agit de la dimension qualitative de l'abandon, l'efficacité externe et interne réelle des produits des CMPJ ainsi que l'effet formateur et l'ingénierie pédagogique.

5.3.1. La dimension qualitative de l'abandon

Notre approche quantitative basée sur des données administratives apparaît peu apte à capter les motivations intrinsèques des jeunes. Une étude ethnographique ou par entretiens semi-directifs permettrait de comprendre pourquoi, malgré des infrastructures précaires, certains centres affichent des taux de réussite exceptionnels.

5.3.2. L'efficacité externe et l'insertion réelle

La présente étude s'est concentrée sur la « persistance » (fait de rester dans le centre) alors que d'évaluation de l'efficacité externe des lauréats des CMPJ offrirait une perspective de recherche plus alléchante. Une telle orientation de la recherche aura pour but de voir si les diplômés des FAC s'insèrent-ils plus durablement et s'épanouissent mieux sur le plan du revenu que ceux des filières classiques ? Une étude de suivi de cohorte (longitudinale) serait ici nécessaire.

5.3.3. L'effet « Formateur » et l'ingénierie pédagogique

L'intégration de variables liées au profil des formateurs (niveau de qualification, statut précaire ou permanent, ancienneté) permettrait d'enrichir le modèle global. Il est probable que la variable « formateur » capte une partie de la variance que nous n'avons pu expliquer par l'infrastructure.

En définitive, la trajectoire des jeunes dans les CMPJ au Cameroun loin d'être le fruit du hasard, s'avère être la résultante d'arbitrages entre les aspirations individuelles, le capital culturel acquis et l'offre institutionnelle. Tout en démontrant que la flexibilité pédagogique l'emporte sur la solidité des infrastructures, cette thèse à notre avis offrirait une boussole stratégique au MINJEC. Ainsi, transformer les CMPJ en Centre d'apprentissage plus agiles et territorialisés ne serait plus seulement une option politique, mais plutôt une exigence statistique pour faire de la jeunesse camerounaise le véritable moteur de l'émergence nationale.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE i

DÉDICACE ii

REMERCIEMENTS iii

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES iv

LISTE DES FIGURES v

LISTE DES TABLEAUX vi

RÉSUMÉ vii

CHAPITRE I: INTRODUCTION GÉNÉRALE 1

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION 1

1.2. PROBLÉMATIQUE 2

1.3. DÉFINITION DES CONCEPTS 4

1.3.1. Le concept de « Trajectoires de formation » 4

1.3.2. La notion de « Jeunes » 6

1.3.3. Les CMPJ (Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes) 8

1.4. OBJECTIFS DE RECHERCHE 9

1.5. HYPOTHÈSES DE RECHERCHE 9

1.6. Délimitation du sujet 10

1.7. MÉTHODOLOGIE 10

1.7.1. Présentation du modèle d'analyse 10

1.7.2. Méthodes de vérification des hypothèses 11

1.7.3. Source des données 12

1.8. ANNONCE DU PLAN 12

CHAPITRE II: LES DÉTERMINANTS DES TRAJECTOIRES DE FORMATION : UNE REVUE DE LA LITTÉRATURE 14

2.1. THÉORIES EXPLICATIVES DES DÉTERMINANTS DE LA TRAJECTOIRE DE FORMATION 15

2.1.1. La théorie du capital humain (Gary Becker et Theodore Schultz) 15

2.1.2. La Théorie de la reproduction sociale et du capital culturel (Pierre Bourdieu) 16

2.1.3. La Théorie de l'auto-efficacité (Albert Bandura) 17

2.2. LES DÉTERMINANTS THÉORIQUES DES TRAJECTOIRES DE FORMATION 17

2.2.1. Caractéristiques sociodémographiques 17

2.2.2. Les infrastructures de formation 23
2.2.3. Les types de formation 28
CHAPITRE III: DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE 35
3.1. CADRE INSTITUTIONNEL DES CMPJ 35
3.1.1. Genèse et évolution des CMPJ 35
3.1.2. Missions et organisation des CMPJ 36
3.1.3. Fonctionnement des CMPJ 37
3.1.4. Domaines d'intervention 38
3.1.5. Méthodologie pédagogique 38
3.1.6. Ressources et finances 39
3.1.7. Les adhérents 39
3.2. MÉTHODOLOGIQUE 41
3.2.1. Type de recherche et technique d'échantillonnage 41
3.2.2. Les types de données et procédure de collecte 43
3.2.3. Méthodes d'analyse des données et de vérification des hypothèses 43
3.2.4. Analyse de synthèse : La Régression Linéaire Multiple 45
CHAPITRE IV: PRÉSENTATION, ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS 49
4.1. ANALYSE DESCRIPTIVE GLOBALE DE L'ÉCHANTILLON 49
4.1.1. Les caractéristiques sociodémographiques des jeunes 49
4.1.2. Caractéristiques structurelles et localisation des CMPJ 53
4.1.1. État des lieux des équipements et services (Index de Qualité) 58
4.4. Résultats relatifs au format des formations (Hypothèse 3) 60
4.2. VÉRIFICATION DES HYPOTHÈSES 61
4.2.1. Résultats relatifs à l'influence du profil des jeunes (Vérification de l'Hypothèse 1 : Les caractéristiques sociodémographiques exercent une influence significative sur l'abandon. 61
4.2.2. Résultats relatifs à l'impact des infrastructures (Vérification de l'Hypothèse 2 : la disponibilité et la qualité des infrastructures ont un effet positif sur la persistance) 62
4.2.3. Résultats relatifs au format des formations (Vérification de l'Hypothèse 3 : Les formations de courte durée (FAC) favorisent la persistance.) 63
4.3. MODÉLISATION SYNTHÉTIQUE DES DÉTERMINANTS (ANALYSE MULTIVARIÉE) 64
4.3.1. Objectif et spécification du modèle intégré 64
4.3.2. Présentation et performance statistique du modèle 65
4.3.3. 4.5.3. Interprétation des Résultats de Synthèse 66

4.4. DISCUSSION DES RÉSULTATS ET LIMITE DE L'ÉTUDE 67
4.4.1. Discussion des résultats 67
4.4.2. Limites de l'étude 68
CHAPITRE V: CONCLUSION GÉNÉRALE ET RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES 71
5.1. CONCLUSION SYNTHÉTIQUE 71
5.1.1. Le déterminisme du capital scolaire et de la maturité (H1) 71
5.1.2. La désacralisation du confort infrastructurel (H2) 72
5.1.3. La supériorité stratégique de la flexibilité (H3) 72
5.2. RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELLES 72
5.3. LIMITES ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE 74
5.3.1. La dimension qualitative de l'abandon 74
5.3.2. L'efficacité externe et l'insertion réelle 74
5.3.3. L'effet « Formateur » et l'ingénierie pédagogique 75
REFERENCES BIBLIOGRAPHIES 76
ANNEXES 84

REFERENCES BIBLIOGRAPHIES

1. DOCUMENTS GÉNÉRAUX

Fournier, G., & Bourassa, B. (2000). *Insertion socioprofessionnelle : un jeu de stratégie ou un jeu du hasard*. 2e tirage. Montréal : Les Presses de l'Université Laval.

Giroux, S., & Tremblay, G. (2002). *Méthodologie des sciences humaines*. 2e éd. Québec : Renouveau pédagogique.

Grawitz, M. (2004). *Lexique des sciences sociales*. 8e éd. Paris : Dalloz.

2. LIVRES

Bandura, A. (1986). *Social Foundations of Thought and Action: A Social Cognitive Theory*.

Bandura, A. (1997). *Self-Efficacy: The Exercise of Control*.

Becker, G. (1964). *Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis*. New York : Columbia University Press.

Bourdieu, P. (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris : Éditions de Minuit.

Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire*. Paris : Fayard.

Bourdieu, P., & Passeron, J.-C. (1964). *Les Héritiers*. Paris : Éditions de Minuit.

Bourdieu, P., & Passeron, J.-C. (1970). *La Reproduction*. Paris : Éditions de Minuit.

Fournier, G., & Bourassa, B. (2000). *Insertion socioprofessionnelle : un jeu de stratégie ou un jeu du hasard*. Montréal : Les Presses de l'Université Laval.

Mincer, J. (1974). *Schooling, Experience, and Earnings*. New York : Columbia University Press.

Ryan, P. (2001). *Apprenticeship: Between Theory and Practice*. Berlin : Springer.

Santelli, E. (2001). *La mobilité sociale dans l'immigration*. Paris : PUF.

Schultz, T. (1961). *Investment in Human Capital*. American Economic Review.

3. ARTICLES

Amougou, M., & Ngon Andjongo, M. (2020). Analyse de la précarité dans les institutions publiques d'éducation non formelle. *Revue Akofena*, 139-150.

Avom, D., & Nguekeng, B. (2016). Politiques publiques et emploi des jeunes.

Baba-Moussa, A. (2020). L'avenir des dispositifs d'éducation non formelle. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 2(83), 167-176.

Bandura, A. (1977). Self-efficacy: Toward a unifying theory of behavioral change. *Psychological Review*, 84(2), 191-215.

Bandura, A. (1982). Self-efficacy mechanism in human agency. *American Psychologist*, 37(2), 122-147.

Baye, F., Epo, B., & Ndenzako, J. (2020). Educational inequalities and youth trajectories in Cameroon.

Bernard, P. (2011). Le décrochage des élèves du second degré. *Les Sciences de l'éducation*, 44(4).

Bourdieu, P. (1980). La « jeunesse » n'est qu'un mot.

Bournaud, I., & Pamphile, P. (2021). Un dispositif d'accompagnement dans la transition lycée-université. *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur*, 37(2).

Choi, S., Jeong, J., & Kim, S. (2019). Impact of vocational education and training. *International Journal of Educational Development*, 129-138.

Collet, X. (2024). L'alternance en master. *Formation emploi* (168), 187-208.

Dubar, C. (1998). Trajectoires sociales et formes identitaires. *Sociétés contemporaines*, N°29, 73-85.

Dubet, F. (1996). Des jeunesses et des sociologies. *Sociologie et sociétés*, 28, 23–35.

Eko'ola, M., Mefeuto, E., & Mgbwa, V. (2023). Les logiques de formation et les mécanismes d'insertion. *Annals of the University of Craiova*.

Elder, S., & Koné, K. (2014). Transition vers le marché du travail des jeunes. Genève : BIT.

Fournier, G., Pelletier, R., & Beaucher, C. (2002). Types et trajectoires d'insertion socioprofessionnelle. *Canadian Journal of Higher Education*, 32(3).

Galland, O. (1984). Précarité et entrées dans la vie. *Revue Française de Sociologie*, XXV-1.

Galland, O. (1996). L'entrée dans la vie adulte en France. *Sociologie et sociétés*, 28.

Jézégou, A. (2014). L'agentivité humaine : un moteur essentiel. *STICEF*, 21.

Jourdain, A., & Naulin, S. (2011). Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu. *Idées économiques et sociales* (166).

Kollo Bandibeno, I. (2017). Programmes d'insertion professionnelle et employabilité des jeunes diplômés. *IJIAS*, 22.

Kuépié, M. (2016). School-to-work transition and youth trajectories in Cameroon.

Llored, R. (2022). Éducation, culture et domination. *Sciences économiques et sociales*.

Longchamp, P. (2015). L'importance de la trajectoire sociale. *Lien social et Politiques* (74).

Massona Kamchie, L., & Totouom, A. (2025). Formation professionnelle, apprentissage et accès à l'emploi. *Formation emploi* (170).

Mazouz, M. (1985). Développement et destin de la jeunesse. *Cah. ORSTOM*, XXI.

Mbounka Nembot, A., & Menjo Baye, F. (2021). Éducation et choix professionnels des femmes mariées. *Revue d'économie du développement*, Vol. 29.

Mbouopda Njilo, A. (2022). Dispositifs pédagogiques et qualité de la formation.

4. RAPPORTS ET TEXTES DE LOI

Banque mondiale (2012). *Dynamiser le marché du travail : Point sur la situation économique du Cameroun*. Cahier économique

BIT (2011). L'orientation professionnelle des jeunes : Manuel. Genève : BIT.

INS (2011). Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI) au Cameroun

MINEDUB, MINEFOP, MINESEC, MINESUP, MINJEC (2022). Rapport d'analyse de l'annuaire statistique sectoriel 2021/2022 de l'Éducation et de la Formation du Cameroun : « une analyse comparative des indicateurs clés à la lumière de l'ODD4

OIT (2014). Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Afrique Sub-Saharienne

Décret N° 2010/1099/PM du 07 mai 2010 portant organisation et fonctionnement des centres multifonctionnels de promotion des jeunes

Décret N° 2005/151 du 04 Mai 2005 portant organisation du Ministère de la Jeunesse.

Décret N° 2010/1099/PM du 07 mai 2010 portant organisation et fonctionnement des centres multifonctionnels de promotion des jeunes.

Décret N°2020/2592/PM du 19 juin 2020 fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des centres de formation professionnelle et d'apprentissage ;

5. WEBOGRAPHIE

Abena, J. (2022, 12 décembre). *Cameroun – Évaluation des CMPJ : Voici le bilan en 2022*. Récupéré sur : https://afrikinfo.net/cameroun-evaluation-des-cmpj-voici-le-bilan-en-2022 (afrikinfo.net in Bing) (Consulté le 15 février 2026)

Académie française (2026). *Trajectoire*. Dictionnaire de l'Académie française, neuvième édition. Récupéré sur : https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9T1815 (Consulté le 12 janvier 2026)

Afrikinfo.net (2022). Cameroun – Évaluation des CMPJ : Voici le bilan en 2022. Récupéré sur : https://afrikinfo.net/cameroun-evaluation-des-cmpj-voici-le-bilan-en-2022 (afrikinfo.net in Bing) (Consulté le 27 février 2026).

Banque mondiale (2024). Emploi des jeunes et formation professionnelle au Cameroun. Récupéré sur : https://www.worldbank.org/fr/country/cameroon/publication/youth-employment (worldbank.org in Bing) (Consulté le 03 mars 2026).

Fondation Foretia (2024). Éducation et liberté économique des jeunes au Cameroun. Récupéré sur : https://foretiafoundation.org/education-youth-cameroon (foretiafoundation.org in Bing) (Consulté le 22 janvier 2026).

Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique du Cameroun (2025). Présentation des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ). Récupéré sur : https://minjec.cm/cmpj (Consulté le 03 mars 2026).

Organisation des Nations Unies – ONU (2025). Jeunesse et développement durable : enjeux mondiaux. Récupéré sur : https://www.un.org/fr/global-issues/youth (un.org in Bing) (Consulté le 29 mars 2026).

Organisation Internationale du Travail – OIT (2023). Transition école-travail en Afrique subsaharienne. Récupéré sur : https://www.ilo.org/global/publications/youth-transition (ilo.org in Bing) (Consulté le 20 janvier 2026).

UNESCO (2025). Rapport sur l'éducation et la formation professionnelle en Afrique centrale. Récupéré sur : https://unesdoc.unesco.org (Consulté le 22 janvier 2026).

Copilot ai

Gemeni ai

ANNEXES

1- **Do-file**

2- **DECRET N° 2010/1099/PM du 07 mai 2010 portant organisation et fonctionnement des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes**

3- **DECISION N°_____/D/MINJEUN/CAB DU_____Portant administration et gestion des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes**

4- **DECISION N°_____/D/MINJEUN/CAB DU_____Portant organisation et animation des activités des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes**

Do-file

```
*******************************************************************************
* TITRE : ANALYSE DESCRIPTIVE DÉTAILLÉE ET VÉRIFICATION DES HYPOTHÈSES
*******************************************************************************
* Nettoyage de l'environnement de travail
clear all
set more off

* ============================================================================
* 1. IMPORTATION ET NETTOYAGE
* ============================================================================

* Importation des données Excel (feuille "TotalbaseCMPJ") et suppression des variables inutiles
import excel "D:\memoire_data2\bibliographie\données\stata\baseCmpj2026.xlsx", sheet("TotalbaseCMPJ") firstrow
clear
drop STRUCTURE_PROXMITECMPJ SANSELECTRICITE1

* Création du total des apprenants et suppression des CMPJ sans apprenants
gen Total_apprenants_F_H = ApprenantsFemme + apprenantHomme
drop if Total_apprenants_F_H == 0 | missing(Total_apprenants_F_H)
gen p_femme = (ApprenantsFemme/Total_apprenants_F_H) * 100

* Recodage de la localisation (urbain/rural) et ajout d'étiquettes
gen Localisation = (UrbaineRural == 1)
label define loc_lbl 1 "Urbain" 0 "Rural"
label values Localisation loc_lbl

* Calcul du taux d'abandon global et de la persistance
gen taux_abandon_global = (abandonFemme + abandonHomme) / Total_apprenants_F_H
gen persistance = 1 - taux_abandon_global

* ============================================================================
* 2. ANALYSE DESCRIPTIVE DÉTAILLÉE PAR HYPOTHÈSE
* ============================================================================

* --- A. Hypothèse 1 : Profils Sociodémographiques et Scolaires ---

* Calcul des pourcentages par tranche d'âge
foreach v in Moinsde15ans 1519ans 2024ans 2529ans 3034ans 35etplus 1535ans {
    gen p_`v' = (TranchAge`v' / Total_apprenants_F_H) * 100
}

* Calcul des pourcentages par niveau d'étude
gen p_SansNiveau = ((ApprenantN0_F + ApprenantN0_G) / Total_apprenants_F_H) * 100
gen p_Primaire   = ((ApprenantN1_F + ApprenantN1_G) / Total_apprenants_F_H) * 100
gen p_Sec1       = ((ApprenantN2_F + ApprenantN2_G + ApprenantN2T_F + ApprenantN2T_G) /
Total_apprenants_F_H) * 100
```

```
gen p_Sec2      = ((ApprenantN3T_F + ApprenantN3T_G) / Total_apprenants_F_H) * 100
gen p_Sup_BTS   = ((ApprenantN4_F + ApprenantN4_G + ApprenantN5_F + ApprenantN5_G + ApprenantBTS_F +
ApprenantBTS_G) / Total_apprenants_F_H) * 100

* Sortie descriptive : comparaison des profils moyens selon la localisation
asdoc tabstat p_1519 p_2024 p_SansNiveau p_Sec1 p_1535ans, by(Localisation) ///
   stat(mean sd) save(Analyse_Descriptive2.doc) replace title(Profils moyens par Localisation)

* --- B. Hypothèse 2 : État des Infrastructures ---

* Création d'un score de services disponibles (0 à 5)
egen score_services = rowtotal(EAU_POTABLE_Y_N INTERNET_Y_N INFIRMERIEINFIRMERIE_Y_N
BIBLIOTHEQUE_Y_N SANSELECTRICITE2ELECTRICITE_)

* Calcul du ratio de maintenance en bon état
gen ratio_qualité = SommedeNB_DEFINITIF_BON / (SommedeNB_DEFINITIF_BON +
SommedeNB_DEFINITIF_MAUVAIS + SommedeNB_PROVISOIRE + 0.1)

* Sortie descriptive : fréquence du score de services
asdoc tab score_services, save(Analyse_Descriptive2.doc) append title(Fréquence du score de services (0-5))

* Graphique : qualité des infrastructures par type de CMPJ
graph box ratio_qualité, over(TYPE) title("Qualité de la maintenance par type de CMPJ")
graph export "box_qualite.png", replace

* --- C. Hypothèse 3 : Types de Formation ---

* Calcul des parts relatives par type de formation
gen p_FAC = (ApprenantFAC_F + ApprenantFAC_G) / Total_apprenants_F_H * 100
gen p_FI  = (ApprenantFI_F + ApprenantFI_G) / Total_apprenants_F_H * 100
gen p_App = (ApprenantApprentissage_F + ApprenantApprentissage_G) / Total_apprenants_F_H * 100

* Sortie descriptive : importance relative des types de formation
asdoc tabstat p_FAC p_FI p_App, stat(mean min max) save(Analyse_Descriptive2.doc) append ///
   title(Importance relative des types de formation)

* ================================================================================
* 3. VÉRIFICATION DES HYPOTHÈSES (RÉGRESSIONS ROBUSTES)
* ================================================================================

* H1 : Effet des caractéristiques sociodémographiques et scolaires sur l'abandon
asdoc reg taux_abandon_global p_1519 p_2024 p_2529 p_3034 p_femme p_SansNiveau p_Primaire p_Sec1
p_Sec2 i.Localisation p_1535ans, ///
   vce(robust) save(Resultats_Hypotheses2.doc) replace title(H1 : Déterminants de l'abandon)

* H2 : Effet des infrastructures sur la persistance
asdoc reg persistance score_services ratio_qualité i.Localisation, ///
   vce(robust) save(Resultats_Hypotheses2.doc) append title(H2 : Effet des infrastructures)

* H3 : Effet des types de formation (exemple : formations courtes FAC)
asdoc reg persistance p_FAC i.Localisation, ///
```

```
    vce(robust) save(Resultats_Hypotheses2.doc) append title(H3 : Effet des formations courtes (FAC))

* ============================================================================
* 4. TESTS DE ROBUSTESSE (Diagnostics)
* ============================================================================

* Vérification de la multicolinéarité avec le VIF
asdoc vif, save(Resultats_Hypotheses2.doc) append title(Diagnostic de Multicolinéarité (VIF))


*******************************************************************************
* GÉNÉRATION DU MODÈLE GLOBAL ET SYNTHÈSE DES RÉSULTATS
*******************************************************************************

* Modèle 1 : Uniquement le profil de l'apprenant (H1)
asdoc reg taux_abandon_global p_1519 p_2024 p_2529 p_3034 p_femme p_SansNiveau p_Primaire p_Sec1
p_Sec2 i.Localisation, ///
    vce(robust) save(Tableau_Synthese.doc) replace title(Modèle 1 : Profil Apprenant)

* Modèle 2 : Uniquement l'environnement technique (H2)
asdoc reg taux_abandon_global score_services ratio_qualité i.Localisation, ///
    vce(robust) save(Tableau_Synthese.doc) append title(Modèle 2 : Infrastructures)

* Modèle 3 : Uniquement le format pédagogique (H3)
asdoc reg taux_abandon_global p_FAC i.Localisation, ///
    vce(robust) save(Tableau_Synthese.doc) append title(Modèle 3 : Type de Formation)

* MODÈLE 4 : LE MODÈLE GLOBAL (Synthèse de toutes les variables significatives)
* Note : On retire les variables non significatives du modèle 2 pour gagner en précision
asdoc reg taux_abandon_global p_1519 p_2024 p_2529 p_3034 p_femme ///
    p_SansNiveau p_Primaire p_Sec1 p_Sec2 ///
    p_FAC i.Localisation, ///
    vce(robust) save(Tableau_Synthese.doc) append title(Modèle 4 : Modèle Global de Synthèse)
*******************************************************************************
* Fin du programme
```

DECRET N° 2010/1099/PM DU 07 MAI 2010 PORTANT ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES CENTRES MULTIFONCTIONNELS DE PROMOTION DES JEUNES

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Décrète :

Chapitre I : Des dispositions générales

Article 1er : Le présent décret porte organisation et fonctionnement des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes, ci-après désignés « les Centres ».

Article 2 : Les Centres sont des services rattachés du Ministère en charge de la jeunesse ayant pour mission l'encadrement et l'accompagnement extrascolaire de la jeunesse en vue de son épanouissement.

A ce titre, ils sont chargés :

- D'offrir des dispositifs adéquats d'activités socio-éducatives, socioculturelles, sportives, socio-économiques et socioprofessionnelles en faveur de la jeunesse ;
- D'entretenir un partenariat dynamique entre les jeunes et les promoteurs d'initiatives en leur faveur ;
- D'assurer l'appui méthodologique, la planification et la réalisation du développement local et communautaire par et pour les jeunes ;
- D'accueillir sans discrimination aucune, les jeunes, individuellement ou en groupes organisés, diplômés ou non, soit en quête de formation ou d'information, soit disposant d'une expertise à offrir.

Chapitre II : De l'organisation, du fonctionnement et des activités Communes aux Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes

Section I : De l'organisation et du fonctionnement des Centres

Article 3 : Les Centres sont administrés au plan national, par le Comité d'orientation stratégique et au plan local par un conseil de direction et une direction.

Article 4 :

(1) L'organisation et le fonctionnement des centres multifonctionnels de promotion des jeunes sont fonction de leur classification.

(2) En raison de leur capacité d'accueil, de leur orientation stratégique, de leur circonscription d'implantation, de leur rayon d'action et de leur impact dans leur milieu, les centres multifonctionnels de promotion des jeunes sont classés en quatre

(4) catégories :

- Le centre de référence ;
- Le centre de région ;
- Le centre du département ;
- Le centre d'arrondissement.

Article 5 : Les centres de référence, de région, de département, d'arrondissement, offrent une gamme importante de services et développement des activités en fonction des réalités de leurs lieux d'implantation.

Paragraphe I : Du comité d'orientation stratégique

Article 6 : Le Comité d'orientation stratégique est l'organe d'orientation, de supervision, de pilotage, d'évaluation et de décision au niveau national, en matière de fonctionnement des centres.

A ce titre, il :

- Définit la politique globale de fonctionnement administratif, pédagogique et professionnel des centres ;
- Donne des orientations d'ordre général en matière d'élaboration et d'adoption des budgets et programmes d'action des centres ;
- Se prononce sur les opportunités et demandes de création, d'ouverture et de classification des centres, en fonction du contexte local, régional et national ;
- Assure la promotion du partenariat entre les centres et les tiers en matière d'insertion ;
- Fait des propositions de nomination des responsables des centres ;
- Se prononce sur toute autre question à lui soumise, en rapport avec le fonctionnement général des centres.

Article 7 : Le comité d'orientation stratégique est composé ainsi qu'il suit :

Président : Le Ministre chargé de la jeunesse ou son représentant.

Membres :

- Un représentant du Ministre chargé de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- Un représentant du Ministre chargé des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat ;

- Un représentant du Ministre chargé de la santé publique ;
- Un représentant du Ministre chargé des sports et de l'éducation physique ;
- Un représentant du Ministre chargé des affaires sociales ;
- Un représentant du Ministre chargé de la promotion de la femme et de la famille ;
- Un représentant du Ministre chargé de l'agriculture et du développement rural ;
- Un représentant du Ministre chargé de l'élevage, des pêches et des industries animales ;
- Un représentant du Ministre chargé des finances ;
- Un représentant du Ministre chargé de l'administration territoriale et de la décentralisation ;
- Un représentant de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat ;
- Un représentant de la Chambre d'Agriculture, des pêches, de l'élevage et des forêts du Cameroun ;
- Un représentant du Conseil National de la Jeunesse.

Article 8 :
(1) Le Comité d'orientation stratégique se réunit une fois par an, en session ordinaire en fin d'exercice budgétaire, sur convocation de son Président et, en tant que de besoin, en session extraordinaire.
(2) Le Président du Comité d'Orientation Stratégique peut faire appel à toute personne physique ou morale, en raison de ses compétences sur les points inscrits à l'ordre du jour, pour participer aux travaux du Comité avec voix consultative.
(3) Le secrétariat du Comité est assuré par la direction technique compétente du Ministère chargé de la jeunesse.

Article 9 :
(1) Les convocations aux sessions du Comité sont accompagnées de documents de travail adressés aux membres dix (10) jours au moins avant la date de la réunion.
(2) Le Comité ne peut valablement délibérer qu'en présence de deux tiers (2/3) au moins de ses membres.
(3) Les décisions du Comité sont prises à la majorité simple des membres présents.
Toutefois, en cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.

Paragraphe II : Du Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Référence

Article 10 : Le centre de référence qui a vocation nationale se démarque par la qualité de ses ressources humaines d'encadrement ainsi que de ses adhérents, par le développement en son sein, des filières socio-économiques spécifiques ayant un impact direct sur la production nationale et l'emploi des jeunes, et par l'entretien d'un partenariat multilatéral de haut niveau.

Article 11 : Le centre de référence comprend les organes de gestion ci-après :
- Le conseil de direction,
- La direction.

Article 12 : Le conseil de direction du centre de référence est l'organe de supervision, d'orientation, d'évaluation et de décision dudit centre. Il veille à l'accomplissement des missions qui lui sont assignées. A ce titre, il :
- Définit les orientations spécifiques en tenant compte des orientations stratégiques nationales et du contexte local ;
- Approuve les rapports d'activités et les comptes administratifs ;
- Adopte le budget.

Article 13 :
(1) Présidé par le Ministre chargé de la jeunesse ou son représentant, le conseil de direction comprend, en outre, les membres ci-après :
- Un représentant de Délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine du lieu d'implantation du centre de référence ;
- Des représentants des administrations publiques représentées au sein du dispositif de supervision nationale ;
- Deux (2) représentants de la société civile siégeant dans la ville d'implantation du centre ;
- Un représentant du personnel d'encadrement ;
- Un représentant du conseil national de la jeunesse.

(2) Le Président du conseil de direction peut faire appel à toute personne physique ou morale, en raison de ses compétences sur les points inscrits à l'ordre du jour, pour participer aux travaux du conseil avec voix consultative.
(3) Le secrétariat du conseil de direction est assuré par le chef du centre.

Article 14 :

(1) Le conseil de direction se réunit une fois par an en session ordinaire, sur convocation de son Président et, en tant que de besoin, en session extraordinaire.
(2) Les convocations, accompagnées des documents de travail sont adressées aux membres dix (10) jours au moins avant la date de la réunion.
(3) Le conseil ne peut valablement délibérer qu'en présence des deux tiers (2/3) au moins des ses membres.
(4) Les décisions du conseil sont prises à la majorité simple des membres présents.
(5) En cas de désaccord persistant, il est procédé à un vote où la décision est prise à la majorité simple des membres présents et votants. En cas d'égalité des membres présents et votants. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.
Article 15 : La direction du centre de référence est l'organe exécutif placé sous l'autorité du chef du centre. Ce dernier est assisté d'un adjoint chargé du suivi pédagogique du centre.
Article 16 : Le Chef de centre assure la coordination générale des activités. A ce titre, il est notamment chargé :
- De la discipline générale ;
- De la représentation du centre dans la vie civile ;
- De la préparation, de la mise en œuvre et du suivi interne des activités arrêtées par le conseil de direction ;
- De l'élaboration du rapport annuel d'activités ;
- De la préparation et de l'exécution du budget ;
- Du suivi de toutes les activités administratives ;
- De la gestion du personnel et des stagiaires ;
- De l'exécution des décisions et recommandations du Conseil de direction.

Paragraphe III : Du Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Région
Article 17 : Le centre de région comprend les organes de gestion ci-après :
- Le conseil de direction
- La direction.

Article 18 :
(1) Le conseil de direction du centre de région est l'organe de supervision, d'orientation, d'évaluation et de décision dudit centre. Il veille à l'accomplissement des missions qui sont assignées au centre. A ce titre, il :
- Approuve les rapports d'activités et les comptes administratifs ;
- Adopte le budget ;
- Définit les mesures d'administration ;
- Définit les orientations spécifiques en tenant compte des orientations stratégiques nationales et du contexte local.

Article 19 :
(1) Présidé par le Gouverneur de Région ou son représentant, le conseil de direction comprend, en outre :
- Le délégué régional de la jeunesse territorialement compétent ;
- Le maire de la commune d'implantation du centre de région ;
- Des représentants régionaux des administrations publiques représentées au sein du dispositif de supervision nationale ;
- Un représentant de la société civile ayant son siège dans la ville d'implantation du centre ;
- Un représentant du personnel d'encadrement ;
- Un représentant régional du Conseil National de la Jeunesse.

(2) Le Président du Conseil de direction peut faire appel à toute personne physique ou morale, en raison de ses compétences sur les points inscrits à l'ordre du jour, pour participer aux travaux du conseil avec voix consultative.
(3) Le secrétariat du conseil de direction est assuré par le chef du centre de Région.
Article 20 :
(1) Le Conseil de direction se réunit une fois par an en session ordinaire, sur convocation de son président et, en tant que de besoin, en session extraordinaire.
(2) Les convocations accompagnées des documents de travail sont adressées aux membres dix (10) jours au moins avant la date de la réunion.
(3) Le conseil ne peut valablement délibérer qu'en présence des deux tiers (2/3) au moins de ses membres ;
(4) Les décisions du conseil sont prises à la majorité simple des membres présents.

(5) En cas de désaccord persistant, il est procédé à un vote où la décision est prise à la majorité simple des membres présents et votants. En cas d'égalité, la voix du président es prépondérante.
Article 21 : La direction du centre de région est l'organe exécutif placé sous l'autorité du chef du centre. Ce dernier est assisté d'un adjoint chargé du suivi pédagogique du centre.
Article 22 : Le chef du centre assure la coordination générale des activités. A ce titre, il est notamment chargé :
- De la discipline générale ;
- De la représentation du centre dans la vie civile ;
- De la préparation, de la mise en œuvre et du suivi interne des activités arrêtées par le conseil de direction ;
- De l'élaboration du rapport annuel d'activités ;
- De la préparation et de l'exécution du budget ;
- Du suivi de toutes les activités administratives ;
- De la gestion du personnel et des stagiaires ;
- De l'exécution des décisions et recommandations du conseil de direction.

Paragraphe IV : Du Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes du Département
Article 22 : Le Centre du département comprend le conseil de direction et la direction.
Article 23 : Le conseil de direction du centre du département est l'organe de supervision, d'orientation, d'évaluation et de décision dudit centre. Il veille à l'accomplissement des missions qui sont assignées au centre. A ce titre, il :
- Approuve les rapports d'activités et les comptes administratifs ;
- Adopte le budget ;
- Définit les mesures d'administration ;
- Définit les orientations spécifiques en tenant compte des orientations stratégiques nationales et du contexte local.

Article 24 :
(1) Présidé par le Préfet du département ou son représentant, le conseil de direction comprend, en outre :
- Le délégué départemental de la jeunesse territorialement compétent ;
- Le maire de la commune d'implantation du centre du département ;
- Des représentants départementaux des administrations publiques représentés au sein du dispositif de supervision nationale ;
- Un représentant de la société civile ayant son siège dans la ville d'implantation du centre ;
- Un représentant du personnel d'encadrement ;
- Un représentant départemental du Conseil National de la Jeunesse

(2) Le Président du conseil de direction peut faire appel à toute personne physique ou morale, en raison de ses compétences sur les points inscrits à l'ordre du jour, pour participer aux travaux du conseil avec voix consultative.
(3)Le secrétariat du conseil de direction est assuré par le chef du centre du département.
(4)En cas de désaccord persistant, il est procédé à un vote où la décision est prise à la majorité simple des membres présents et votants. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.
Article 25 :
(1) Le conseil de direction se réunit une fois par an en session ordinaire, sur convocation de son président et, en tant que de besoin, en session extraordinaire.
(2) Les convocations accompagnées des documents de travail sont adressées aux membres, dix (10) jours au moins avant la date de la réunion.
(3) Le conseil ne peut valablement délibérer qu'en présence des deux tiers (2/3) au moins de ses membres.
(4) Les décisions du conseil sont prises à la majorité simple des membres présents.
(5) En cas de désaccord persistant, il est procédé à un vote où la décision est prise à la majorité simple des membres présents et votants. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.
Article 26 : La direction du centre du département est l'organe exécutif placé sous l'autorité du chef du centre. Ce dernier est assisté d'un adjoint chargé du suivi pédagogique du centre.
Article 27 : Le chef du centre assure la coordination générale du service et les activités. A ce titre, il est notamment chargé :
- De la discipline générale ;
- De la représentation du centre dans la vie civile ;
- De la préparation, de la mise en œuvre et du suivi interne des activités arrêtées par le conseil de direction ;

- De l'élaboration du rapport annuel d'activités ;
- De la préparation et de l'exécution du budget ;
- Du suivi de toutes les activités administratives ;
- De la gestion du personnel et des stagiaires ;
- De l'exécution des décisions et recommandations du conseil de direction.

Paragraphe V : Du Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes d'Arrondissement

Article 28 : Le centre d'arrondissement comprend le conseil de direction et la direction.

Article 29 :

(1) Le conseil de direction du centre d'arrondissement est l'organe de supervision, d'orientation, d'évaluation et de décision dudit centre. Il veille à l'accomplissement des missions qui sont assignées au centre. A ce titre, il :
- Approuve les rapports d'activités et les comptes administratifs ;
- Adopte le budget ;
- Définit les mesures d'administration ;
- Définit les orientations spécifiques en tenant compte des orientations stratégiques nationales et du contexte local.

Article 30 :

(1) Présidé par le Sous-préfet ou son représentant, le conseil de direction comprend, en outre :
- Le Délégué d'arrondissement de la jeunesse territorialement compétent ;
- Le maire de la commune d'implantation du centre d'arrondissement ;
- Des représentants d'arrondissement des administrations publiques représentés au sein du dispositif de supervision nationale ;
- Un représentant des opérateurs économiques locaux ;
- Un représentant de la société civile ayant son siège dans la localité d'implantation du centre ;
- Un représentant du personnel d'encadrement ;
- Un représentant local du Conseil National de la Jeunesse.

(2) Le Président du conseil peut faire appel à toute personne physique ou morale, en raison de ses compétences sur les points inscrits à l'ordre du jour, pour participer aux travaux du conseil avec voix consultative.

(3) Le secrétariat du conseil de direction est assuré par le chef du centre de l'arrondissement.

Article 31 :

(1) Le conseil de direction se réunit une fois par an en session ordinaire sur convocation de son Président et, en tant que de besoin, en session extraordinaire.

(2) Les convocations accompagnées des documents de travail sont adressées aux membres dix (10 jours au moins avant la date de la réunion

(3) Le conseil ne peut valablement délibérer qu'en présence des deux tiers (2/3) au moins de ses membres.

(4) Les décisions du conseil sont prises à la majorité simple des membres présents.

(5) En cas de désaccord persistant, il est précédé à un vote où la décision est prise à la majorité simple des membres présents et votants. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Article 32 : La direction du centre d'arrondissement est l'organe exécutif placé sous l'autorité du chef du centre. Il est assisté éventuellement d'un adjoint au chef de centre chargé du suivi pédagogique du centre.

Article 33 :

(1) Le chef du centre assure la coordination générale du service et des activités.

(2) A ce titre, il est notamment chargé :
- De la discipline générale ;
- De la représentation du centre dans la vie civile ;
- De la préparation, de la mise en œuvre et du suivi interne des activités arrêtées par le conseil de direction ;
- De l'élaboration du rapport annuel d'activités ;
- De la préparation et de l'exécution du budget ;
- Du suivi de toutes les activités administratives, de la gestion du personnel et des stagiaires ;
- De l'exécution des décisions et recommandations du Conseil de direction.

<u>Section II :</u> Des activités communes aux Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes

Article 34 : Les activités des centres sont menées au sein des sections ci-après :
- Une section de l'orientation de l'information et de la documentation ;

- Une section des activités socio-économiques et culturelles ;
- Une section des affaires générales.

Article 35 : Placée sous l'autorité d'un chef de section, chaque section visée à l'article 34 ci-dessus est chargée dans son domaine :
- De la préparation et de la planification des activités ;
- De l'organisation et de la conduite des activités ;
- Du suivi et de l'évaluation des activités.

Article 38 : Les activités des sections sont définies par chacun des conseils de direction conformément aux besoins, contraintes et priorités du lieu d'implantation du centre concerné.

Article 39 : L'organisation interne des sections fait l'objet d'un texte du Ministre chargé de la jeunesse.

Chapitre III : Du partenariat

Article 40 : Une plateforme de collaboration est définie entre les centres et leurs partenaires conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. Elle s'applique notamment aux domaines suivants :
- La formation en alternance ;
- La coopération en matière technologique et technique ;
- Le placement en stages ou en emploi ;
- Le recrutement du personnel d'encadrement ;
- L'accompagnement en insertion sociale, professionnelle ou économique.

Article 41 : Les partenaires sont des personnes morales ou physiques dont les interventions s'inscrivent dans le champ d'action des centres et qui contribuent à la réalisation de leurs objectifs. Il s'agit entre autres :
- Des collectivités territoriales décentralisées ;
- Des administrations et des structures d'encadrement des jeunes publiques ou privées ;
- Des programmes et projets en faveur des jeunes, des partenaires au développement ;
- Des entreprises publiques ou parapubliques et privées ;
- Des organisations de la société civile œuvrant dans le secteur de la jeunesse ;
- Des organisations et mouvements de jeunesse ;
- De tout autre prestataire de service local dont les activités seraient bénéfiques au centre.

Article 42 :

(1) Les relations entre les centres et les autres structures de formation professionnelles relevant d'autres départements ministérielles font l'objet d'un texte particulier.

(2) Chaque partenaire fait l'objet d'une convention établie conformément à la réglementation en vigueur en la matière.

Chapitre IV : Des dispositions financières

Section I : Des ressources

Article 43 :

(1) Les ressources des centres proviennent des :
- Crédits nécessaires à leur fonctionnement, inscrits annuellement au budget du Ministère en charge de la jeunesse ;
- Produits de l'aliénation des biens des centres ;
- Recettes propres générées par les activités des centres ;
- Contributions des adhérents ;
- Dons, legs et contributions de toute nature agréés par le conseil de direction.

(2) Les ressources des centres sont des deniers publics gérés suivants les règles prévues par le régime financier de l'Etat.

Article 44 :

(1) Des régies de recettes sont créées auprès de chaque centre et leurs responsables nommés par le Ministre chargé des finances.

(2) Le régisseur de recettes est chargé de collecter le produit de toutes les recettes du centre auprès duquel il est nommé.

(3) Les recettes collectées sont déposées dans un compte de trésor ou un compte postal ouvert par le chef du centre au nom du centre concerné ou, le cas échéant, dans un coffre- fort sous la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur de recettes.

Section II : Des dépenses

Article 45 :

(1) Les dépenses des centres sont effectuées conformément à un budget annuel proposé par le chef de centre concerné et dûment approuvé par le conseil de direction.

(2) Les dépenses sont effectuées suivant les procédures d'exécution du budget de l'Etat.

Article 46 :

(1) Le chef de centre est l'ordonnateur principal du budget du centre. Il est astreint à la production d'un compte administratif annuel retraçant ses actes de gestion.

(2) Le régisseur des recettes est responsable des règlements des dépenses autorisées par le chef de centre. Il cosigne les chèques avec un responsable désigné par ce dernier.

Article 47 :

(1) A la fin de chaque mois, le régisseur présente à la direction du centre, l'état des dépenses effectuées.

(2) Il est tenu également de produire un état de rapprochement semestriel des dépenses et des comptes bancaires ou postaux, et le cas échéant, de l'encaisser ainsi qu'un compte de gestion annuel.

Article 48 : Les comptes administratifs et de gestion doivent notamment faire le point de l'utilisation des crédits budgétaires.

Article 49 : Un exemplaire de chacun des comptes adaptés par le Conseil de Direction est transmis pour exploitation, aux Ministres chargés respectivement de la jeunesse et des finances.

Article 50 : La gestion des recettes et les opérations de dépenses des centres obéissent aux procédures budgétaires en vigueur et sont soumises au contrôle des services compétents de l'Etat.

Chapitre V : Des dispositions diverses et finales

Article 51 :

(1) Des centres peuvent être ouverts sur l'étendue du territoire, par le Ministre chargé de la jeunesse, sur proposition du comité d'orientation stratégique visé à l'article 7 ci-dessus.

(2) Des établissements privés de même type chargés de l'encadrement et de l'accompagnement extrascolaires de la jeunesse, peuvent être ouverts par des personnes physiques ou morales suivant les modalités fixées par un texte particulier du Ministre chargé de la jeunesse.

Article 52 : Les fonctions de Président et membres du Comité d'orientation stratégique ou du conseil de direction sont gratuites. Toutefois, des facilités de travail peuvent leur être accordées au cours des sessions statutaires.

Article 53 : Les personnels techniques des autres administrations de l'Etat peuvent, en tant que de besoin, être mis à la disposition des centres, à la demande du Ministre chargé de la jeunesse.

Article 54 : Les encadreurs, éducateurs ou animateurs et les personnels en service dans les centres bénéficient d'une prime de technicité dont les montants et les modalités d'attribution sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

Article 55 :

(1) Les centres peuvent faire appel à des personnels vacataires.

(2) Les taux de vacation sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

Article 56 : Au terme de leur séjour et conformément à la réglementation en vigueur, les adhérents des centres bénéficient d'un crédit d'installation sur la base de leur projet d'insertion socioéconomique.

Article 57 : Des textes particuliers du Ministre chargé de la jeunesse complètent les dispositions du présent décret et fixent notamment le régime des activités des centres, l'administration et la gestion des centres, ainsi que les modalités d'organisation et d'animation des activités desdits centres.

Article 58 : Le patrimoine des centres de jeunesse et d'animation est dévolu aux centres multifonctionnels de promotion des jeunes.

Article 59 : Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 60 : Les ministres chargés respectivement de la jeunesse et des finances sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 07 mai 2010
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Philémon YANG

MINISTERE DE LA JEUNESSE **REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Paix – Travail – Patrie

DECISION N°_____/D/MINJEUN/CAB DU_____

Portant administration et gestion des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE,

Vu **la Constitution ;**

Vu **le décret n°2007/268 du 07 septembre 2007 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement ;**

Vu **le décret n°2005/151 du 04 mai 2005 portant organisation du Ministère de la Jeunesse ;**

Vu **le décret n°_____/PM du_____ portant organisation et fonctionnement des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes ;**

DECIDE :

CHAPITRE I

DES DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er : La présente décision porte administration et gestion des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes, ci-après désignés « les CMPJ ».

Article 2 : L'administration et la gestion des CMPJ sont assurées par les organes désignés à l'article du Décret N°____ /PM du _____ portant organisation et fonctionnement des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes.

Article 3 : Le CMPJ a pour intervenants :

- le personnel ;
- les adhérents ;
- les partenaires.

CHAPITRE II

DU PERSONNEL

Article 4 : Le CMPJ a pour personnel :

- Le Chef de Centre éventuellement ;
- L'Adjoint au Chef de Centre ;
- Les Chefs de section, de service, de cellules, de bureaux et d'unités ;
- Les encadreurs ;
- Le personnel administratif ;

- Le personnel vacataire.

Article 5 : Le Chef du CMPJ assure la coordination générale des services et des activités du CMPJ. A cet effet, il :

- est l'interlocuteur des partenaires et autres acteurs externes ;
- élabore le plan d'action annuel en collaboration avec les responsables des organes du CMPJ impliqués ;
- répond de la planification et des résultats des activités ;
- ordonne les dépenses et endosse les décaissements ;
- recrute et exclut les adhérents selon les dispositions réglementaires ;
- supervise la mise en œuvre de toutes les activités ;
- facilite la mise en place et le fonctionnement du Comité participatif ;
- assure le suivi interne des activités ;
- présente le rapport annuel d'activités.

Il est assisté d'un adjoint chargé du suivi pédagogique du centre.

Article 6 :

(1) Tous les chefs de section, chefs de service, chefs de bureau du CMPJ sont des personnels fonctionnaires de l'Etat ou des collectivités locales décentralisées,

(2) En cas de vacance d'un poste, le Chef du CMPJ désigne un intérimaire qui prend fonction après validation de sa proposition par le Conseil de direction.

(3) L'intérimaire doit être personnel du CMPJ. En cas d'insuffisance du personnel, le Chef du Centre fait appel au personnel de la délégation du ministère chargé de la jeunesse compétente ou des collectivités locales décentralisées du ressort territorial du CMPJ.

Article 7 :

(1) Les encadreurs sont le personnel permanent ou vacataire qui assure l'encadrement des adhérents dans les sections, cellules et unités du CMPJ.

(2) Le personnel administratif est le personnel d'appui qui intervient dans des tâches administratives au sein du CMPJ.

Article 8 :

(1) Le personnel vacataire est recruté en fonction des activités menées, des besoins en personnel et des ressources disponibles.

(2) Si possible, chaque cas de recrutement fait l'objet d'un appel à candidatures et est conclu par un contrat où les deux parties s'accordent sur les modalités de leur partenariat.

CHAPITRE IIII

DES ADHERENTS

Article 9 :

(1) Le CMPJ a trois catégories d'adhérents :

- les adhérents volontaires ;
- les adhérents permanents ;
- les adhérents occasionnels.

(2) Les adhérents volontaires sont des personnes physiques des deux sexes, qui ont des compétences et de l'expérience à mettre au service des jeunes au sein du CMPJ dans la conception et la réalisation des activités techniques.

(3) Les adhérents permanents sont les jeunes garçons et filles, âgés de 15 à 35 ans inscrits à plein temps dans une ou plusieurs sections.

(4) Les adhérents occasionnels sont des personnes de deux sexes inscrites pour une activité particulière.

Article 10 : L'accès des adhérents au CMPJ est libre et conditionnée par la satisfaction des conditions nécessaires à cet effet.

(1) Pour devenir adhérent volontaire, le postulant doit :

- passer par la section d'orientation ;
- remplir et signer le formulaire de demande ;
- signer le formulaire d'engagement accompagné :

- d'une copie d'acte de naissance ou d'une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité pour les camerounais, d'une copie légalisée du permis de séjour pour les ressortissants étrangers ;
- d'un curriculum vitae détaillant les références du candidat ;
- la photocopie légalisée de toute pièce officielle justifiant de la capacité du candidat à assurer l'encadrement des jeunes dans l'activité sollicitée.

(2) Le statut d'adhérent volontaire ne donne droit à aucune rémunération. Toutefois, les volontaires bénéficient des primes d'encadrement selon les dispositions de la présente décision.

(3) Au terme de son séjour au CMPJ pour une durée minimale de six mois, l'adhérent volontaire reçoit une attestation de volontariat.

(4) Pour devenir adhérent permanent, le postulant doit :

- passer par la section d'orientation ;
- remplir et signer le formulaire de demande à cet effet ;
- signer le formulaire d'engagement accompagné :

- d'une copie d'acte de naissance ou d'une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité pour les camerounais, d'une copie légalisée du permis de séjour pour les ressortissants étrangers ;
- de la photocopie légalisée de toute pièce officielle justifiant de la capacité du candidat à s'inscrire dans l'activité au cas où celle-ci est exigée ;
- du reçu du versement des frais d'adhésion et du reçu du paiement des droits d'inscription à l'activité souhaitée.

(5) Pour les adhérents permanents, l'adhésion est unique mais l'inscription est exigée pour chacune des activités du CMPJ à l'exception des manifestations culturelles et sportives, des activités d'éducation ainsi que de l'accès aux ressources documentaires et multimédia.

(6) Pour devenir adhérent occasionnel, le candidat souscrit aux modalités d'inscription définies pour l'activité sollicitée par chaque CMPJ, après avis de la section d'orientation.

(7) Les adhérents ont droits aux prestations et à l'assistance du CMPJ conformément à leur statut dans le cadre des activités menées en son sein ou pour eux.

(8) Les adhérents sont tenus de participer au rayonnement du CMPJ et de respecter son patrimoine ainsi que les modalités de son fonctionnement.

Article 11 :

(1) Est exclu du CMPJ, l'adhérent qui :
- pose un acte de vandalisme en son sein ou à l'extérieur ;
- est reconnu coupable de vol, de banditisme ou de tout autre délit puni par la loi sans préjudice des poursuites judiciaires ;
- est absent sans justificatifs au moins la moitié des heures d'activités auxquelles il doit participer ;
- manque de respect à un responsable, à un encadreur ou à un de ses camarades.

(2) La demande d'exclusion est introduite par un responsable ou un encadreur du CMPJ. L'acte d'exclusion est signé du Directeur après approbation du Comité participatif dont la position est inscrite dans son rapport de session.

(3) Entre la demande d'exclusion et la décision du Comité participatif, l'adhérent est considéré comme suspendu. Toutefois, il peut prendre part aux activités du CMPJ sans pour autant en bénéficier des effets numéraires ou certificatifs.

(4) Un règlement intérieur élaboré et validé sur une base participative propre à chaque CMPJ complète les dispositions de la présente décision.

Article 12 :

(1) Les droits d'adhésion sont fixés ainsi qu'il suit par an :
- 2 500 F. CFA pour les CMPJ de référence ;
- 2 000 F. CFA pour les CMPJ provinciaux ;
- 1 500 F CFA pour les CMPJ départementaux ;
- 1 000 F. CFA pour les CMPJ d'arrondissement ;
- 500 FCFA pour les foyers et maisons des jeunes.

(2) Les droits d'inscription sont fonction de l'activité choisie. Au début de chaque année, le Chef du CMPJ publie la liste des activités et le montant des droits exigibles y afférents.

(3) Le montant des droits d'inscription couvre une partie des frais occasionnés par l'activité et représente la contribution de l'adhérent à la réalisation de celle – ci.

(4) A l'exception des droits d'adhésion et d'inscription, aucun autre droit ne sera exigé aux adhérents.

CHAPITRE IV

DU PARTENARIAT

Article 13 : Les partenaires sont des personnes morales dont les interventions s'inscrivent dans le champ d'action des CMPJ et qui contribuent à la réalisation des activités du CMPJ. Ce sont :

- les collectivités locales décentralisées ;
- les administrations et les structures d'encadrement de jeunes qu'elles soient publiques ou privées ;
- les programmes et projets ;
- les partenaires au développement ;
- les entreprises publiques et privées.

Article 14 : Chaque partenariat est établi sur la base d'une convention.

(1) La convention de partenariat est établie :
- dans le cadre d'un document de planification ou de stratégie régional ou local qui définit des actions et confère des moyens de réalisation au niveau régional ou local ;

- dans un contrat d'accord partie en conformité avec les missions et les activités du CMPJ telles que reconnues par la loi sous peine de nullité.

(2) La convention de partenariat est signée :

- par le Chef du CMPJ au niveau local après aval du Conseil de direction dont la décision est portée dans le rapport de sa session au cours de laquelle la question a été débattue ;
- par le Ministre chargé de la jeunesse au niveau national. Dans ce cas, il porte à la connaissance des Chefs de CMPJ concernés les termes du partenariat sous forme de circulaire pour mise en œuvre.

(3) Une copie de la convention et des documents subséquents est adressée au Ministre chargé de la jeunesse et au Comité participatif sous quinzaine.

(4) Le ministre chargé de la jeunesse peut annuler une convention de partenariat.

Article 15 : Chaque partenariat fait l'objet d'un suivi permanent et d'une évaluation régulière dont les modalités sont précisées dans la convention.

CHAPITRE V

DES FINANCES

Article 16 : La gestion financière et matérielle du CMPJ obéit aux normes, règlements et procédures des finances publiques. A cet effet, toutes les ressources issues des prestations ou des partenaires sont assimilées à des deniers publics.

Article 17 : Les ressources générées par les activités du CMPJ, les frais d'adhésion ainsi que les dons, legs et subventions des partenaires nationaux et internationaux sont ainsi réparties :

- Fonctionnement du CMPJ : 15 % ;
- Matériel de travail : 25 % ;
- Fonds d'insertion des jeunes : 25 % ;
- Activités promotionnelles : 5%
- Primes aux encadreurs : 20 % ;
- Primes au personnel : 10 %.

Article 18 : Au sens de l'article 17 de la présente décision :

(1) Le fonctionnement du CMPJ renvoie à :

- l'achat et l'entretien du mobilier et du matériel de bureau ;
- le paiement des salaires du personnel vacataire ;
- la réhabilitation ou la construction des bâtiments ;
- l'organisation des réunions.

(2) Le matériel de travail renvoie à :

- l'acquisition ou l'entretien des équipements et autres outillages techniques ;
- l'entretien, la réhabilitation ou la construction des bâtiments ;
- l'acquisition des volumes pour le centre de documentation et d'information ;
- l'acquisition ou l'entretien du matériel informatique et audio-visuel.

(3) Le fonds d'insertion des jeunes renvoie au mécanisme spécifique de financement des jeunes.

(4) Les activités promotionnelles désignent :

- l'organisation ainsi que la participation à des foires, des expositions, des journées portes ouvertes et d'autres manifestations de même type ;
- la production des outils d'information tels que des documentaires vidéo ou audio, des dépliants, des magazines et autres publications physiques ou électroniques ;

- les annonces et autres insertions dans les média.

(5) Sont considérés comme encadreurs le personnel technique qui encadre les adhérents dans une unité du CMPJ.

(6) Le personnel est le personnel administratif du CMPJ indépendamment de son statut et de son poste de travail.

Article 19 : La répartition des ressources consacrées au fonctionnement, au matériel de travail et aux activités promotionnelles est décidée par le Conseil de direction.

Article 20 :

(1) Les recettes consacrées au fonctionnement et au matériel de travail sont capitalisées en fin d'exercice budgétaire et inscrit dans les rubriques conséquentes du budget du CMPJ de l'année suivante.

(2) Les recettes consacrées au fonds d'insertion des jeunes sont capitalisées chaque trimestre et reversées à la structure chargée de leur gestion contre reçu.

(3) Les primes aux encadreurs et au personnel sont versées après chaque semestre sur l'ensemble des recettes qui les constituent.

(4) Les primes sont calculées sur la base d'indice obtenu par la somme à distribuer sur le nombre de personnes concernées.

(5) Les primes aux encadreurs sont calculées sur le barème suivant :

- 40 % de la recette consolidée répartis entre tous les encadreurs sur une base égale indépendamment de leur statut et de leurs unités ;
- 60 % en fonction de la contribution de chaque unité à la recette globale des primes avec un indice de un point et demi pour les responsables d'unités contre un point aux encadreurs.

(6) Les primes au personnel administratif sont calculées sur la base des indices ainsi qu'il suit :

- 2 points pour le Chef du Centre ;
- 1,5 point pour les chefs de section et les chefs de service ;
- 1 point pour les chefs de cellule et de bureau ;
- 0,5 point pour les chefs d'unité et les autres personnels administratifs ou pédagogiques.

CHAPITRE VI

DES DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

ARTICLE 21 : Les délégués provinciaux, départementaux et d'arrondissement ainsi que les Chefs de CMPJ sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.**ARTICLE 22 :** La présente décision prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistrée et publié partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le
LE MINISTRE DE LA JEUNESSE

MINISTERE DE LA JEUNESSE **REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Paix – Travail – Patrie

DECISION N°_____/D/MINJEUN/CAB DU_____

Portant organisation et animation des activités des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2007/268 du 07 septembre 2007 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2005/151 du 04 mai 2005 portant organisation du Ministère de la Jeunesse ;

Vu le décret n°_____/PM du_____ portant organisation et fonctionnement des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes ;

DECIDE :

CHAPITRE I

DES DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er : La présente décision porte organisation et animation des activités des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes, ci-après désignés « les CMPJ ».

Article 2 : L'organisation et l'animation des activités des CMPJ sont assurées par les organes désignés à l'article du Décret N°_____ du _____ portant organisation et fonctionnement des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes.

CHAPITRE II

DE LA PLANIFICATION, DU SUIVI ET DE L'EVALUATION DES ACTIVITES

Article 3 :

(1) L'organisation et l'animation des activités se font selon les modalités définies dans un document de planification annuelle.

(2) Le document de planification annuelle détermine les actions qui seront menées au cours de l'année par le CMPJ ainsi que les modalités de leur mise en œuvre, de leur suivi et de leur évaluation.

Article 4 : Le document de planification annuelle comprend :

- une mise en situation qui situe le contexte général dans lequel évolue le CMPJ et justifie les options de la planification ;
- un rappel synthétique sur la programmation et l'évaluation des activités de l'année précédente ;
- les objectifs globaux des interventions du CMPJ ;
- les objectifs spécifiques, les résultats attendus ainsi que les activités, leur période d'exécution et leurs responsables par objectif global ;
- le cadre de suivi/évaluation avec un cadre de suivi des activités et un cadre de suivi des résultats comprenant chacun pour chaque activité ou résultat, l'indicateur, la source d'information, la périodicité et le responsable ;
- le chronogramme d'exécution.

Article 5 :

(1) Au début du processus d'élaboration, le Chef du CMPJ propose à une assemblée des responsables du CMPJ à tous les niveaux élargie au Comité participatif, des objectifs globaux et spécifiques qui sont validés.

(2) Le projet de document de planification annuelle est initié au niveau de chaque unité et bureau du CMPJ, puis consolidé à chaque échelon d'intervention ou d'administration pour aboutir à un projet global.

(3) A chaque niveau d'élaboration du document, les propositions d'actions sont discutées et validées par une assemblée du personnel intervenant dans l'organe considéré élargie à des représentants des adhérents.

(4) Au terme du processus, une assemblée des responsables du CMPJ à tous les niveaux élargie au Comité participatif, discute et valide le projet de document qui sera présenté au Conseil de direction.

(5) Le projet de planification est prêt au 30 décembre précédent l'année de sa mise en œuvre.

Article 6 :

(3) Un rapport de suivi à mi-parcours est produit pour apprécier le degré de réalisation des activités. Ce rapport est constitué du suivi des activités de chaque section et service et il est consolidé par le Chef de section de l'information et de la documentation.

(4) Le rapport de suivi à mi-parcours comprend une mise en situation, un rappel de la planification pour la période couverte, les activités menées et leurs conditions de réalisation, les résultats obtenus, les écarts entre le prévisionnel et le réalisé ainsi que les perspectives autour des activités à venir et des mesures d'amélioration des résultats si nécessaire.

(5) Le rapport de suivi à mi-parcours est transmis au Comité participatif et au Délégué territorialement compétent du Ministère chargé de la jeunesse au plus tard le 21 juillet de l'année courant.

Article 7 :

(4) En fin d'année, il est élaboré un rapport d'exécution dont les modalités d'élaboration sont conformes aux dispositions relatives à l'élaboration du document de planification,

(5) Le rapport d'exécution des activités comprend une mise en situation, un rappel de la planification annuelle, les activités menées, leurs conditions de réalisation et les résultats obtenus, les écarts entre le prévisionnel et le réalisé ainsi que les perspectives du CMPJ en termes de ce qu'il faudra modifier, améliorer ou consolider.

(6) Le rapport d'exécution des activités est transmis au Délégué territorialement compétent du ministère chargé de la jeunesse et au Conseil de direction au plus tard le 15 janvier de l'année suivante.

Article 8 :

(1) Les CMPJ seront évaluées par le ministère chargé de la jeunesse en fonction de leur catégorie selon la périodicité suivante :

- les CMPJ de référence : chaque année ;
- les CMPJ provinciaux : chaque deux ans ;
- les CMPJ départementaux : chaque trois ans ;
- les CMPJ d'arrondissement, foyers et maisons des jeunes : chaque quatre ans.

(2) En cas de nécessité, une évaluation peut avoir lieu en dehors de cette programmation.

(3) Chaque mission d'évaluation est conduite sur la base de termes de référence préparés par la direction technique compétente et signés par l'Inspecteur Général du Ministère chargé de la jeunesse.

(4) Le rapport d'évaluation est transmis au Ministre chargé de la jeunesse avec copie à la direction technique compétente, quinze jours au plus tard après le terme de la mission.

(5) Les collectivités locales décentralisées peuvent contrôler, auditer ou évaluer les CMPJ de leur ressort territorial de compétence selon les termes convenus dans leur partenariat.

CHAPITRE IIII

DE LA CONDUITE DES ACTIVITES

Article 9 :

(1) Le CMPJ réalise trois types d'activités :

- les activités pédagogiques
- les activités d'administration et de gestion ;
- les activités de partenariat ;
- .

Article 10 :

(**1)** Les activités pédagogiques des CMPJ sont celles programmées et exécutées dans les sections, cellules, unités et même ateliers suivant les besoins de leur environnement.

(2) Des activités dites de partenariat sont menées au sein du CMPJ en rapport avec des tiers et mises en œuvre selon les dispositions, les orientations et les domaines prévus dans le cadre d'une convention de partenariat.

Article 11 : Dans la conduite des activités des CMPJ :

(1) Les organes techniques identifiés à l'article 2 de la présente décision privilégient l'approche participative.

(2) Le modèle pédagogique appliqué est la pédagogie personnalisée avec pour fondement théorique la pédagogie Non-Directive.

(3) Toutes les sections veillent à l'éducation citoyenne de leurs adhérents avec une emphase sur les droits et devoirs liés à l'exercice de compétence de la section, de la cellule ou de l'unité.

Article 12 :

(1) Les activités socio-éducatives visent à développer le sens critique, à promouvoir l'engagement et la participation des jeunes à la vie de la communauté et à offrir à cette cible, des loisirs sains et éducatifs.

(2) Les adhérents sont intégrés de manière active dans les actions de planification, de conduite et de suivi/évaluation des activités comme processus pratique d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté.

Article 13 :

(1) Les activités socio-culturelles visent à détecter et développer les talents artistiques des jeunes ainsi qu'à leur offrir un cadre de recréation. A cet effet, le CMPJ organise et participe à des activités culturelles pour favoriser l'expression des jeunes qu'il encadre.

(2) Un module d'entrepreneuriat et de gestion est introduit dans les modules d'activités socio-culturelles.

Article 14 :

(1) Les activités socio-sportives visent à assurer l'animation sportive pour et par les jeunes. A cet effet, le CMPJ organise et participe à des événements sportifs.

(2) Dans la conduite des activités socio-sportives, les CMPJ travaillent en collaboration avec le ministère chargé des sports et de l'éducation physique ainsi qu'avec les fédérations sportives pour mettre en œuvre les orientations des politiques d'éducation physique et sportive dans leur cadre.

Article 15 : Dans le cadre des activités de formation technique et entrepreneuriale :

(1) Les CMPJ favorisent l'alternance.

(2) Les CMPJ organisent des cursus qualifiants et des cursus certifiants.

(3) Les cursus qualifiants visent à développer les compétences des adhérents et sont sanctionnés par une attestation délivrée par le CMPJ.

(4) Les cursus certifiants sont conduits sur la base d'un référentiel de formation approuvé par le ministère chargé de la formation professionnelle et sont sanctionnés par un certificat ou un diplôme de formation professionnelle selon le cas.

(5) Le Directeur du CMPJ publie en début d'année la liste des cursus qualifiants et certifiants ainsi que les modalités liées à leur déroulement.

CHAPITRE IV

DES DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

ARTICLE 16 : Les délégués provinciaux, départementaux et d'arrondissement ainsi que les Directeurs des CMPJ sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

ARTICLE 17 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistrée et publié partout où besoin sera./-

Yaoundé, le

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE